



HAL
open science

Villes et développement économique en Algérie

Houssameddine Ammi

► **To cite this version:**

Houssameddine Ammi. Villes et développement économique en Algérie. Sociologie. Université de Toulon, 2019. Français. NNT : 2019TOUL2004 . tel-02894853

HAL Id: tel-02894853

<https://theses.hal.science/tel-02894853>

Submitted on 9 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE 509

Laboratoire d'Économie Appliquée au Développement

LEAD

Villes et Développement Économique en Algérie

Thèse présentée par :

Houssameddine AMMI

Pour obtenir le grade de Docteur en Sciences Economiques

THÈSE dirigée par :

Michel DIMOU Professeur, Université de Toulon

JURY :

Bernard PECQUEUR Professeur, Université de Grenoble (Rapporteur)

Gabriel COLLETIS Professeur, Université de Toulouse (Rapporteur)

Fabienne LELOUP Professeur, Université catholique de Louvain (Suffragante)

Michel DIMOU Professeur, Université de Toulon (Directeur)

Avertissement

L'Université n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Dédicaces

Je dédie cette thèse

*À mes chers parents **Mohammed AMMI** et **Aïcha FRIDJA** pour leurs sacrifices,
leur amour et leur soutien pour que je puisse atteindre mes objectifs.*

*À mes chers frères **Amir** et **Hatem** et à ma chère sœur **Fatima Zahra** pour leurs
encouragements, leur soutien moral et leur appui tout le long de mon parcours.*

Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux et le fruit de votre soutien.

Merci d'être toujours là pour moi.

Remerciements

Je tiens, tout d'abord, à remercier grandement mon directeur de thèse, Monsieur Michel DIMOU, pour le temps précieux qu'il m'a consacré et l'aide qu'il m'a apportée. Il m'a accompagné et guidé tout le long de mon travail de recherche, ses conseils et ses critiques m'ont été également utiles.

Je remercie Monsieur le Professeur Bernard PECQUEUR et Monsieur le Professeur Gabriel COLLETIS qui m'ont fait l'honneur d'être les rapporteurs de cette thèse, ainsi que Madame le Professeur Fabienne LELOUP d'avoir accepté d'être membre du jury.

Je voudrais remercier Madame Alexandra SCHAFFAR pour l'aide qu'elle m'a apportée et le temps précieux qu'elle m'a consacré dans la réalisation de cette thèse, ainsi que tous les membres du laboratoire LEAD.

Mes remerciements s'adressent à tous les doctorants du laboratoire LEAD pour la bonne ambiance du groupe et les bons moments passés ensemble, je pense notamment à Dounia, Myriam, Najla, Faiza, Rania, Bastien, Samuel et Brice.

Je remercie tout le personnel de l'Université de Toulon et de l'École Doctorale SHS, et particulièrement Madame Virginie DONIER, directrice de l'École Doctorale et Madame Stéphanie MOUTOU, assistante à l'École Doctorale.

Je voudrais aussi remercier tous mes amis pour leur soutien tout le long de ce parcours, je pense notamment à Ramez, Claudia, Christine, Michel, Solange, Mohamed Nour, Rami, Houssemeddine, Abdeslam, Abderahim, Mohamed, Julien, Rafik, Cécile, Imene, Wardia, Kamilia, Kamel et Daniel.

Je souhaiterais remercier mes proches pour leur soutien et leur confiance dans la réalisation de cette thèse, je pense notamment à mon oncle Hocine.

Je n'oublie pas aussi de remercier les employés de l'office national des statistiques algérien et du CREAD Alger pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la recherche de données.

Je tiens enfin à exprimer toute ma gratitude à tous ceux qui m'ont aidé et soutenu dans ma quête d'informations et dans l'élaboration de cette thèse.

À mes parents...

Villes et Développement Économique en Algérie

Résumé:

L'objet de cette thèse est l'étude de l'évolution des villes et le développement économique en Algérie, en faisant une première étude sur les villes des pays du Maghreb qui présentent une similitude dans leur évolution et connaissent un processus accéléré de leur urbanisation dû au phénomène de l'exode rural. Ce travail est composé de trois chapitres.

Le premier chapitre propose d'étudier le développement des hiérarchies urbaines et de déterminer la nature de la croissance urbaine pour les trois pays de cette région du monde qui a subi des changements démographiques, politiques, économiques et sociaux importants depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle. On s'appuie dans ce travail sur une base de données qui regroupe la population des villes urbaines des pays du Maghreb de plus de 5000 habitants pour tous les recensements effectués depuis les années 60. Nous analyserons ensuite les résultats trouvés à l'aide d'outils et modèles économétriques utilisés souvent par les chercheurs dans le domaine de l'urbanisation.

L'Algérie, qui constitue notre cas d'étude dans le deuxième chapitre, présente à son indépendance en 1962, une économie dépendante, désarticulée et orientée autour de l'intérêt de la minorité coloniale et du capitaliste métropolitain, sa population pauvre et quasiment analphabète vit sur la bande Nord du pays. Les projets industriels postindépendance lancés par les gouvernements successifs n'ont pas eu de résultats probants. En effet, plus d'un demi-siècle plus tard, l'Algérie est toujours fortement dépendante de la rente des hydrocarbures et son économie n'a pas été diversifiée.

La ville d'Alger, objet de notre troisième chapitre, est née au 10^{ème} siècle et devient la capitale de la Régence entre le 16^{ème} et 19^{ème} siècle. Durant la période coloniale 1830-1962, la ville se développe, s'occidentalise, elle devient la capitale coloniale hors de l'hexagone et à l'indépendance, dès le départ des européens, un rush sur les biens vacants est observé, l'exode entamé durant la guerre s'accélère du fait que le nouvel État n'a pas eu une politique urbaine, il reconduit la législation coloniale puis opte en 1974 pour une législation de type socialiste et libérale à partir de 1990. Les tentatives de maîtriser l'urbanisation par des institutions, des études, et des découpages n'ont pas donné les résultats probants, la ville a évolué spontanément.

Mots clés: Evolution des villes, croissance urbaine, hiérarchies urbaines, loi de Zipf, sous-développement, rente, développement économique, loi de Pareto, industrialisation, aménagement du territoire, exode.

Cities and Economic Development in Algeria

Abstract:

The purpose of this thesis is the study of the evolution of cities and the economic development in Algeria, by making a first study on the cities of the Maghreb countries, which present a similarity in their evolution and know an accelerated process of their urbanization due to the phenomenon of rural exodus. This work consists of three chapters.

The first chapter proposes to study the development of urban hierarchies and determine the nature of urban growth for the three countries of this region of the world, which has undergone significant demographic, political, economic and social changes since the second half of the 20th century. This work is based on a database of urban populations in the Maghreb countries of more than 5000 inhabitants for all the censuses carried out since the 1960s. We will then analyze the results found with the help of econometric tools and models often used by researchers in the field of urbanization.

Algeria, which is our case study in the second chapter, presents at independence in 1962, a dependent economy, disarticulated and oriented around the interest of the colonial minority and capitalization metropolitan, its poor and almost illiterate population lives on the northern strip of the country. Post independence industrial projects launched by successive governments have had no convincing results. Indeed, more than half a century later, Algeria is still highly dependent on hydrocarbon rent and its economy has not been diversified.

The city of Algiers, object of our third chapter, was born in the 10th century and becomes the capital of the Regency between the 16th and 19th century. During the colonial period 1830-1962, the city developed, westernized, it becomes the colonial capital out of the hype and at independence, from the departure of the Europeans, a rush on the vacant property is observed; the exodus started during the war accelerates. The new state does not have an urban policy; it renews the colonial legislation and then opts in 1974 for a socialist and liberal type of legislation from 1990. The attempts to control the urbanization by institutions, studies, and divisions did not give the convincing results, the city evolved spontaneously.

Keywords: Evolution of cities, urban growth, urban hierarchies, Zipf law, underdevelopment, rent, economic development, Pareto law, industrialization, territorial planning, exodus.

Liste des abréviations

AADL	Agence d'Amélioration et de Développement des Logements
ADS	Agence de Développement Social
ANDI	Agence Nationale de Développement et d'Investissement
ANAT	Agence Nationale d'Aménagement du Territoire
ANGEM	Agence National de Gestion de Micro crédit
ANSEJ	Agence Nationale au Soutien à l'Emploi de Jeunes
APC	Assemblée Populaire Communale
APFA	Accession à la Propriété Foncière Agricole
APN	Assemblée Populaire Nationale
BTPH	Bâtiments Travaux Publics et Hydraulique
CADAT	Caisse Algérienne de Développement et d'Aménagement du Territoire
CNAC	Caisse Nationale de l'Assurance Chômage
CNI	Conseil National de l'Investissement
CNRA	Commission Nationale de la Révolution Agraire
COMEDOR	Comité Permanent d'Étude, d'Organisation et d'Aménagement d'Alger
COREP	Commissariat à l'Organisation des Entreprises Publiques
CPE	Contrats Pré Emploi
CPVA	Conseil Populaire de la Ville d'Alger
CREAD	Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement
CSP	Catégorie Socio Professionnelle
DA	Dinar Algérien
EPE	Entreprise Publique Économique
EPT	Espaces de Programmation Territoriale
FGAR	Fond de Garantie pour les PME /PMI
FLN	Front de Libération National
FMI	Fonds Monétaire International
FNDRA	Fond National de Développement Rural et Agricole
GPU	Grand Projet Urbain
HCE	Haut Conseil d'État
HCP	Haut-Commissariat au Plan
INS	Institut National de la Statistique
ISMME	Industries Sidérurgiques, Métalliques, Mécaniques et Électriques
MARA	Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire
MPAT	Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
ONS	Office National des Statistiques
ONU	Organisation des Nations Unies
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PCD	Plans Communaux de Développement
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PMU	Plan de Modernisation Urbaine
POG	Plan d'Organisation Général
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAD	Stratégie Algérienne de Développement
SDAAM	Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine d'Alger
SMIG	Salairé Minimum Interprofessionnel Garanti
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNMC	Société Nationale des Matériaux de Construction
SNS	Société Nationale de Sidérurgie
SONACOM	Société Nationale de Construction Mécanique
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UGTA	Union Générale des Travailleurs Algériens
HLM	Habitation à Loyer Modéré
PAEE	Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement
CNU	Comité National d'Urbanisme
PMU	Plan de Modernisation Urbaine
PUP	Plans d'Urbanisme Provisoires
ZHUN	Zone d'Habitat Urbaine Nouvelle
ZI	Zone Industrielle
POS	Plan d'Occupation du Sol
CUC	Conseil Urbain de Coordination
GGA	Gouvernorat du Grand Alger
CNERU	Centre National d'Études et de Recherches Urbaines
DEC	Délégations Exécutives Communales
OAS	Organisation de l'Armée Secrète
CNES	Conseil National Économique et Social
ENPI	Entreprise Nationale de Promotion Immobilière
TOL	Territorialisation des Objectifs Logements
FNI	Fond National d'Investissement
HA	Hectare
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Croissance et hiérarchies urbaines dans les pays du Maghreb	8
Chapitre II : Politiques de développement et d'aménagement du territoire en Algérie	46
Chapitre III : Évolution de la ville d'Alger et son rôle dans le développement algérien	97
Conclusion générale	152
Annexes	
Bibliographie	
Table des matières	

Introduction générale

Le monde s'urbanise et se développe en même temps, les questions urbaines et de développement prennent la place centrale dans les préoccupations des dirigeants et autres responsables à tous les niveaux et la relation entre l'urbanisation ou le développement des villes et le développement économique s'affirme et devient importante pour tous les pays.

De ce fait, l'urbanisation ou l'étude des villes n'est plus un sujet décalqué, que l'on étudie séparément du reste du développement global, elle est à la fois la cause et la conséquence du progrès économique et social.

Le rapport de l'ONU sur l'état des villes dans le monde stipule : « que quel que soit le mode de développement économique d'un pays, l'urbanisation en est un résultat », et en même temps : « l'urbanisation d'un pays est devenue un indicateur de richesse ». (Rapport ONU 2010-2011)

Ce même rapport de l'ONU mentionne également le lien entre l'urbanisation et la croissance économique dans les différentes régions du monde.

Par le monde, les taux d'urbanisation les plus élevés accompagnent presque toujours les économies les plus développées. En 2010, les taux d'urbanisation les plus élevés sont ceux des continents européen et américain : (Rapport ONU 2010-2011)

- 84,4% pour l'Europe du Nord avec une moyenne de 72,6% pour le continent;
- 83,7% pour l'Amérique du Nord avec une moyenne de 79,4% pour la zone d'Amérique Latine- Caraïbes;

Par contre, les taux d'urbanisation sont relativement bas pour l'Afrique et l'Asie : (Rapport ONU 2010-2011)

- 45,3% pour l'Afrique avec 58,8% pour l'Afrique Australe et 52% pour l'Afrique du Nord;
- 42,5% pour l'Asie avec 66,3% pour l'Asie occidentale;

L'Afrique du Nord pointe en seconde position dans le continent africain derrière l'Afrique Australe en matière de taux d'urbanisation. Constituée des 5 pays arabes et méditerranéens, l'Afrique du Nord englobe d'Est en Ouest l'Égypte, la Lybie, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc pour une superficie globale de 5 751 000 km² et une population estimée à 174 millions d'habitants en 2010. (Rapport ONU 2010-2011)

Dans cette thèse, seuls les trois pays du Maghreb à savoir la Tunisie, l'Algérie et le Maroc sont concernés, eu égard surtout à la grande similitude de leur évolution. Le Maghreb, objet de notre premier chapitre, est ouvert sur la Méditerranée, marqué profondément par la civilisation arabo-musulmane et par la colonisation et/ou la domination française, il constitue un bloc homogène avec un niveau d'urbanisation élevé, une trame urbaine étoffée et fonctionnelle, tournée vers le littoral :

- En Tunisie, la population est concentrée sur les provinces de Tunis et du Sahel (Centre Est du pays) avec 40% de la population urbaine;
- En Algérie, 90% de la population est concentrée sur 12% du territoire avec une littoralisation excessive et une concentration de la population urbaine autour de quatre métropoles localisées d'Est en Ouest à Annaba, Constantine, Alger et Oran;
- Au Maroc (Ouest du Maghreb), l'axe côtier Casablanca-Rabat-Kenitra regroupe 40% de la population urbaine;

D'une manière générale, le processus accéléré d'urbanisation dans ces pays se concentre dans les axes littoraux avec un étalement en longueur sur la couronne méditerranéenne. Les littoraux, pour des raisons naturelles, puis historiques (le fait colonial), ont toujours abrité les institutions publiques administratives, économiques, culturelles, sociales ainsi que les principales infrastructures, notamment de transport de ces pays.

Cette implantation massive de ces institutions et infrastructures a favorisé un flux migratoire continu, accélérant l'urbanisation du Nord au détriment de l'intérieur et du Sud.

L'objet de cette thèse qui porte sur l'étude des villes et le développement économique en Algérie tient son originalité de la nature des trois thèmes abordés et qui sont liés et imbriqués; à savoir : la comparaison de la croissance et des hiérarchies urbaines dans les pays du Maghreb, l'étude de la politique de développement et d'aménagement du territoire en Algérie et enfin, l'étude de l'évolution de la ville d'Alger et son rôle dans le développement algérien. Il nous semble utile de rappeler qu'Alger et les algériens ne sont devenus maîtres de leur destin que depuis maintenant 57 ans seulement et que l'urbanisation en Algérie remonte à une époque plus ou moins récente, elle est liée au fait colonial qui a débuté en 1830.

L'étude du premier chapitre consacré à la croissance et hiérarchies urbaines au Maghreb, nous mène dans le domaine des théories urbaines et de la croissance urbaine. Dimou et Schaffar (2011) posent les deux questions clés:

- Est-ce que les grandes métropoles croissent plus rapidement que les plus petites villes sous l'effet de l'externalité positive, ce qui conduirait à très long terme à une concentration urbaine extrême?
- Est-ce que dans une hypothèse alternative, les coûts fonciers moins élevés et l'absence d'effets de congestion permettent aux petites villes d'avoir des taux supérieurs à ceux des métropoles, ce qui ressemblera à un processus de convergence vers une taille urbaine unique?

Dans ce premier chapitre consacré à la croissance et les hiérarchies urbaines au Maghreb, on engage une analyse comparée entre les trois pays qui enregistrent des similitudes telles qu'une histoire commune, une nature proche mais aussi des divergences et notamment des régimes politiques et des modes de gouvernance différents.

Dans le deuxième chapitre consacré au développement économique de l'Algérie, par une perspective historique, on rappelle qu'en matière de développement économique et social, l'Algérie postcoloniale hérite, certes, d'une infrastructure localisée surtout au Nord du pays, comme elle hérite également de secteurs dualistes extravertis. Elle peut compter sur une assise rentière grâce aux ressources du sous-sol qui lui permettent de lancer son projet de développement industriel.

Ce projet de société va être lancé en parallèle avec la consolidation des principales institutions qui vont permettre d'asseoir la nouvelle Algérie voulue par ces concepteurs en rupture du modèle colonial. Le choix du modèle algérien orienté vers la planification socialiste est d'abord politique dans la mesure où l'Algérie s'inscrit dans la lutte contre le sous-développement et a pour principal objectif de bâtir un État moderne sur la base de l'industrialisation rapide du pays.

On subdivise l'histoire économique de l'Algérie, en trois périodes principales : la première s'étale de l'indépendance au début des années 1980, soit environ deux décennies, l'Algérie va consolider son régime, adopter son modèle de développement et lancer les projets industriels à travers les pôles de croissance ; la seconde période s'étale également sur deux décennies jusqu'en 1999 avec la remise en cause progressive de la stratégie algérienne de développement préconisée

durant la période précédente. La rente des hydrocarbures va être en partie réorientée vers les secteurs dits sociaux, pendant que le secteur public économique va subir un train de réformes. La crise financière née du recul du prix du pétrole va entraîner le pays vers les émeutes d'Octobre 1988, suivies par l'avènement du multipartisme en 1989 qui débouchera trois ans plus tard sur la guerre civile 1992-2000. La troisième période commence en 1999 jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, l'Algérie est rattrapée par la crise financière, due encore une fois à la baisse du prix du pétrole, le régime algérien chancelle, 57 ans après l'indépendance et l'Algérie cherche toujours sa voie.

Le troisième chapitre porte sur l'évolution de la ville d'Alger et son rôle dans le développement algérien. La naissance de la cité d'Alger remonte très loin dans l'histoire, elle est née sous forme, d'abord, d'un comptoir phénicien au 4^{ème} siècle A.J.C, les romains l'érigèrent en forteresse. Jusqu'au début du 16^{ème} siècle, la cité reste modeste, à l'avènement des turcs, elle sera érigée en capitale de la Régence. Les Ottomans vont renforcer la citadelle pour en faire un repaire pour consolider leur activité liée à la course, tout en aménageant moyennement le port pour fructifier le commerce. L'évolution de la ville d'Alger va connaître son plein essor durant la colonisation française entre 1830 et 1962. La France a ambitionné de faire d'Alger sa capitale hors de l'hexagone. La ville d'Alger deviendra prospère, elle évoluera sur les bases coloniales à travers la désarticulation des structures précoloniales et se développera pour servir les intérêts coloniaux d'Algérie et de la métropole.

La ségrégation ethnique est née à travers les quartiers de la ville; en périphérie les bidonvilles naissent et grandissent, ils sont habités par les seuls autochtones. L'économie commerciale d'Alger, de son port et surtout de sa plaine « la Mitidja » est orientée vers les cultures spéculatives du vin destiné à l'exportation vers la France.

À l'indépendance du pays en 1962, les européens quittent le pays laissant un capital infrastructurel et surtout un parc de logements consistant, devenus biens vacants, il fera l'objet de convoitises, ce qui accentuera l'exode vers Alger, phénomène déjà perceptible durant la guerre libératrice entre 1954 et 1962. L'Algérie indépendante opte pour un modèle économique basé sur l'industrialisation, les secteurs sociaux et notamment l'urbanisme et l'habitat ont été relégués au second plan.

L'État algérien n'ayant pas une politique urbaine, va reconduire la législation coloniale tout en misant sur le mythe des biens vacants et ce jusqu'en 1974, par la suite, il adoptera une législation

urbaine de type socialiste jusqu'au début des années 1990. À partir des années 1990, c'est la libéralisation du foncier et l'introduction de nouveaux instruments d'urbanisme.

Les tentatives de gestion par les différents découpages administratifs et territoriaux dictés surtout par l'aspect politique n'ont abouti qu'à la réduction de son périmètre et son aire d'influence. L'État et ses démembrements n'ayant maîtrisé ni le foncier ni l'urbanisation de la capitale et devant le recul de la puissance publique, les constructions illicites ainsi que les bidonvilles ont proliféré notamment en périphérie et sur les terres agricoles de haut rendement de la Mitidja.

Dès 2004 et surtout à partir de 2010, les pouvoirs publics ont élaboré un plan dit stratégique à l'horizon 2030 et des projets d'envergure ont été soit réalisés, soit lancés, ils s'intègrent dans cette stratégie à l'instar de la nouvelle ville de Sidi Abdellah.

Cette thèse se développe sur trois chapitres :

- Le premier chapitre porte sur la comparaison de la croissance et hiérarchies urbaines dans les pays du Maghreb:
 - ✓ Nous aborderons, dans un volet introductif, les théories de croissance et des hiérarchies urbaines;
 - ✓ Le deuxième volet est consacré à l'urbanisation dans les pays du Maghreb;
 - ✓ Le troisième volet porte sur les caractéristiques des systèmes urbains au Maghreb;
 - ✓ Le quatrième volet porte sur l'application des modèles des hiérarchies urbaines dans les pays du Maghreb;
 - ✓ Enfin, le cinquième et dernier volet de ce chapitre applique les modèles de la croissance urbaine;
- Le deuxième chapitre est intitulé politiques de développement et d'aménagement du territoire en Algérie :
 - ✓ Le premier et le deuxième volet portent sur les politiques de développement et d'aménagement du territoire sur le double plan théorique et pratique en général et en Algérie;
 - ✓ Le troisième volet de ce chapitre est consacré à la mise en place de la stratégie algérienne de développement ;

- ✓ Le quatrième volet porte sur les politiques de développement après la stratégie algérienne de développement ;
- ✓ Dans un cinquième volet, le développement et l'équilibre régional est mis en relief.
- Le troisième chapitre porte sur l'évolution de la ville d'Alger et son rôle dans le développement algérien:
 - ✓ Le premier volet portera sur l'évolution de la ville d'Alger durant la période précoloniale; de la naissance du comptoir phénicien à la fin de la Régence;
 - ✓ Le deuxième volet portera sur la période coloniale 1830-1962, caractérisée à son début par une intrusion violente suivie d'une vision coloniale devant faire d'Alger la future capitale coloniale ;
 - ✓ Le troisième volet porte sur l'évolution de la ville de l'indépendance à nos jours. Durant une première période, le pays n'a aucune politique urbaine, il préconisera par la suite une législation de type socialiste à partir de 1974 et une législation libérale à partir de 1990, Les tentatives de gestion de la ville d'Alger à travers les découpages territoriaux et la mise en place d'institutions dites appropriées n'ont pas été suivies d'effets.

Chapitre I

Croissance et hiérarchies urbaines
dans les pays du Maghreb

1. INTRODUCTION

a. Théories des hiérarchies urbaines : La loi rang-taille des villes

L'observation des tailles des agglomérations dans le monde a permis de mettre en relief certaines régularités statistiques dans leurs distributions hiérarchiques.

Selon Tellier (1993), la taille d'une ville serait une fonction de la taille des autres villes. Sur le plan théorique, cette régularité statistique observée de par les villes du monde a été formalisée dans des lois :

- Loi rang-taille d'Auerbach (1913), Goodrich (1926) et Singer (1936);
- Loi de Zipf (1949) ;
- Loi de l'effet proportionnel de Gibrat (1931) ;
- Loi de métropolisation Moriconi-Ebrard (1998) ;

Ces lois ont fait l'objet de développements théoriques et empiriques (Beckmann, 1958 ; Pred, 1977 ; Pumain, 1982 ; Guérin Pace, 1990). Le modèle le plus populaire appelé rang-taille est attribué à Georges-Kingsley Zipf.

Ce sont les travaux de Auerbach (1913), de Goodrich (1926) et de Singer (1936) qui ont mis en évidence, pour la première fois, l'existence d'une relation rang-taille des villes, suivis par les travaux de Lotka (1941) et de Zipf (1949). Le nom de ce dernier est associé à une loi statistique selon laquelle la distribution des grandes villes en fonction de leur taille suit une loi Pareto, et la relation entre la taille P_i d'une ville i et son rang R_i est sous la forme suivante :

$$\ln R_i = \ln \alpha - \zeta \ln P_i$$

Avec α une constante positive et ζ le coefficient de hiérarchisation :

- Lorsque $\zeta < 1$: le système urbain du pays étudié est caractérisé par la domination des plus grandes villes ;
- Lorsque $\zeta > 1$: l'espace ou le système étudié est caractérisé par une égalité de répartition de la population entre les villes.

Lotka (1941) propose une autre formulation du modèle rang-taille :

$$\ln P_i = \ln \beta - \gamma \ln R_i$$

Où γ est l'inverse du coefficient de hiérarchisation, tandis que β représente un indicateur de la taille de la plus grande ville du système.

Pour Davis qui étudie dans les années 60/70 les hiérarchies urbaines au sein d'un ensemble géographique cohérent, le nombre des villes est inversement proportionnel à leur taille.

Exemple : si la première agglomération compte un (01) millions d'habitants :

- Les deux (02) suivantes $2 * 500\ 000 = 1$ million d'habitants ;
- Les quatre (04) suivantes $4 * 250\ 000 = 1$ millions d'habitants ;

Et ainsi de suite, de cette observation découle une seconde : la population totale de chaque classe de villes est égale à celle de la métropole.

On a souvent analysé la hiérarchie urbaine à travers la loi Rang-Taille.

Michel Dimou et Alexandra Schaffar se sont penchés sur la question des hiérarchies urbaines. Dans les Balkans, ils montrent que la loi de Zipf s'impose dans une région, qui a connu des perturbations, une crise politique et économique avec des conséquences migratoires ayant des répercussions sur leur démographie.

Appliquée aux États-Unis en 2010, elle donne : New York, la ville la plus peuplée avec 8 175 133 habitants, elle est presque deux (02) fois plus peuplée que Los Angeles avec 3 792 621 habitants, trois (03) fois plus que Chicago 2 696 621 habitants, quatre (04) fois plus que Houston 2 100 263 habitants et cinq (05) fois plus que Philadelphie 1 626 000 habitants (Gabaix [1999] ; Fujita, Krugman et Mori [1999] ; Dobkins et Ioannides [2000] ; Guérin-pace [1995] ; Soo [2005]).

Le modèle quadratique

En partant du constat que la loi de Zipf est souvent critiquée, l'étude effectuée par Rosen et Resnick en 1980 suppose une possible déviation dans la linéarité entre le logarithme du rang et le logarithme de la population, et afin d'analyser cette déviation, ils ont ajouté un terme quadratique à l'équation de base comme suit :

$$\text{Ln}R_i = \alpha + \beta \ln P_i + \delta (\ln P_i)^2$$

Si $\delta \neq 0$ alors on s'éloigne de la loi de Zipf, on distingue alors deux possibilités :

- Si $\delta > 0$ la distribution rang taille est convexe, ce qui signifie que le nombre de villes moyennes est inférieur à celui préconisé par la loi de Zipf.
- Si $\delta < 0$ la distribution rang taille est strictement concave, ce qui signifie que le nombre de villes moyennes est plus important que le nombre des petites et grandes villes.

b. Les théories de la croissance urbaine

Dans leur article intitulé : les théories de la croissance urbaine, Michel Dimou et Alexandra Schaffar passent en revue le thème de la croissance économique et la dynamique urbaine, à la lumière de nombreux auteurs connus et cités comme référence dans ce domaine.

Les deux questions clefs que posent les auteurs sont :

- Est-ce que les grandes métropoles croissent plus rapidement que les petites villes sous l'effet de l'externalité positive, ce qui conduirait à très long terme à une concentration urbaine extrême ?
- Est-ce que dans une hypothèse alternative, les coûts fonciers moins élevés et l'absence d'effet de congestion permettent aux petites villes d'avoir des taux supérieurs à ceux des métropoles, ce qui ressemblera à un processus de convergence vers une taille urbaine unique ?

La régularité empirique appelée loi de Zipf (1949), implique que les hiérarchies urbaines d'un pays ou d'une région restent stables dans le temps indépendamment des changements économiques qui s'y opèrent, ce qui remet en cause le rôle des externalités d'agglomération dans le processus de croissance urbaine.

En partant de ce constat empirique, un certain nombre de chercheurs décident alors d'entamer une étude des changements démographiques d'une ville. Nous pouvons classer ces travaux dans deux grandes approches différentes : celle de la croissance urbaine aléatoire et celle de la croissance urbaine déterministe.

Selon les tenants des théories de la croissance aléatoire, la croissance démographique d'une ville ou d'une agglomération est indépendante de sa taille urbaine et les externalités d'agglomération n'influencent pas le choix de location et la migration des ménages :

- La loi de Gibrat (1931) adaptée aux systèmes urbains met en évidence que le taux de croissance urbaine ne dépend pas de la taille des villes.
- Le modèle développé par Simon (1955) tend à montrer que la population croît de façon irrégulière par blocs superposés.

Pour les tenants de la théorie de la croissance urbaine déterministe, le changement urbain est déterminé par la taille des villes, ils admettent l'hétérogénéité urbaine.

Les théoriciens de cette tendance prennent en considération les caractéristiques naturelles et historiques des villes (Cronon (1991), Krugman (1993) et Kim (1999)). La tendance déterministe permet la mise en place des pratiques de l'aménagement du territoire.

Nous basons notre étude empirique sur deux outils économétriques et statistiques :

- Les tests de racine unitaire, qui permettent de tester la stationnarité des tailles des villes et conclure par la suite, soit à une convergence vers une taille optimale ou à la validation de la loi de Gibrat ;
- L'étude de la croissance relative des villes avec la méthode des chaînes de Markov, qui met l'accent sur les changements intra-distributionnels, plutôt que sur la forme de la distribution.

❖ Tests de stationnarité des tailles des villes urbaines

Les tests de racine unitaire représentent un instrument utile pour étudier la stationnarité de la taille des villes et permettent de savoir ainsi s'il y a une convergence vers une taille optimale ou de valider la loi de Gibrat.

Si les séries des tailles des villes ont une racine unitaire, la nature de la croissance urbaine est stochastique, et valide alors la loi de Gibrat. Dans ce cas, les effets des chocs, distribués de façon aléatoire, ont un effet permanent sur les distributions rang-taille. Et si au contraire, les séries n'ont pas de racine unitaire, les effets de ces chocs sont temporaires, donc la nature de la croissance urbaine est déterministe, ce qui conduit sur le long terme à la convergence des villes vers une taille optimale.

Nous utilisons pour vérifier les hypothèses ci-dessus, un modèle en données de panel avec dérive et effets fixes :

$$\Delta \ln S_{it} = \alpha_i + \delta_i t + \beta_i \ln S_{it-1} + \sum_{j=1}^p \rho_{ij} \Delta \ln S_{it-j} + \mu_{it}$$

Avec :

$\ln S_{it}$: le logarithme de la population de la ville i en temps t ;

α_i : les spécificités individuelles de chaque ville ;

β_i : le coefficient autorégressif de premier ordre ;

$\delta_i t$: le terme indicatif du trend ascendant ;

μ_{it} : un choc ponctuel à l'instant t .

Afin de déterminer la nature de la croissance urbaine des pays du Maghreb, nous avons entrepris des tests de racine unitaire sur données de panels de 1^{ère} génération de Levin et Lin (2002) et celui de Im, Pesaran et Shin (2003) et les tests de 2^{ème} génération de Choi (2002) et celui de Pesaran (2007).

Selon Hurlin et Mignon (2005), les tests en panel doivent résoudre deux problèmes : le premier, l'empilement de données individuelles, pouvant rendre l'estimation biaisée des paramètres et le second, la présence d'éventuelles interdépendances individuelles.

Les tests de 1^{ère} génération reposent sur l'indépendance interindividuelle, ce qui signifie que les trajectoires démographiques des villes sont indépendantes, alors qu'il semble logique que dans le domaine de l'urbanisation, de telles corrélations existent, il est possible que des villes appartenant à une même région pourraient être affectés par certains facteurs macroéconomiques communs ou, dans certains cas, les flux migratoires sortants d'une ville pourraient alimenter les flux migratoires entrants, de fait de leur proximité ou de l'existence d'importants réseaux interpersonnels entre leurs habitants. Tandis que ceux de la 2^{ème} génération lèvent cette hypothèse d'indépendance interindividuelle, cela consiste à proposer le test permettant la prise en compte la plus générale des différentes formes possibles de dépendances entre individus.

❖ **La croissance relative des villes dans les pays du Maghreb : Les chaînes de Markov**

Les chaînes de Markov est une méthode utilisée par de nombreux chercheurs dans le domaine de l'urbanisation pour prévoir la taille et la croissance future des villes, sans prendre en considération leur aspect historique. C'est une suite de variables aléatoires, à valeurs dans un ensemble d'états fini, qui vérifie la propriété de Markov, selon laquelle, l'avenir ne dépend du passé que via le présent. Cet outil permet d'étudier ainsi les mouvements internes caractérisant les distributions rang-taille dans le temps, c'est-à-dire la croissance relative d'une ville par rapport aux autres villes urbaines d'un pays, on se focalise ici aux positions de chaque ville dans les distributions.

En s'appuyant sur les définitions citées précédemment, on peut considérer que la population d'une ville représente une chaîne de Markov si, lorsque l'on connaît sa taille S_t à un instant t , on peut prédire ses tailles futures, sans tenir compte de ses tailles précédentes, antérieures à t . Dans ce processus sans mémoire, la probabilité $P_{ij,t}$ pour qu'une ville de taille i , à l'instant t , passe à une taille j , à l'instant suivant $t+1$ est donnée par le modèle suivant :

$$\Pr (S_{t+1} = j | S_0 = i_0, S_1 = i_1 \dots S_t = i_t) = \Pr (S_{t+1} = j | S_t = i_t)$$

L'utilisation des chaînes de Markov nous permet de connaître la dynamique de la distribution rang-taille des villes : La matrice de transition calcule l'importance de la progression des villes dans la distribution alors que la matrice du temps de passage affiche le nombre minimal d'années pour qu'une ville de taille i évolue vers une autre taille j .

Afin d'engager ce travail, il est nécessaire, au préalable, de discrétiser la distribution des tailles des villes algériennes, marocaines et tunisiennes. Une discrétisation arbitraire pourrait poser problème, du fait qu'elle peut conduire à des résultats erronés (Quah, 1996).

Un des principes majeurs de la méthode des chaînes de Markov, préconisé par Quah (1993), Lopez-Bazo et al (1999) ou Le Gallo (2002), est le découpage de la distribution des tailles urbaines en classes homogènes comportant le même nombre d'individus, mais ce découpage dans le système urbain ne permet pas de discerner clairement les effets de taille, parce qu'il réunit les grandes métropoles et les villes de taille moyenne dans une dernière classe indépendante.

Après avoir passé en revue les théories de l'urbanisation, nous passons maintenant à l'objet de notre étude qui concerne les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie). En effet, cette partie du monde a connu, ces dernières années, un développement remarquable de l'urbanisation marquée par un extraordinaire essor des villes.

L'armature urbaine des pays du Maghreb est marquée par un déséquilibre qui semble de prime à bord dû à la contrainte géographique.

L'ensemble des pays du Maghreb sont tournés vers les rivages méditerranéen et atlantique (pour le Maroc), la population est concentrée au Nord utile qui est à la fois zone agricole par excellence, la zone de développement et de concentration des institutions et la zone la plus habitée.

Au Maghreb, les politiques menées pour rééquilibrer les disparités régionales n'ont pas eu le succès escompté et les littoraux concentrent l'essentiel des villes.

Les pays de l'Afrique du Nord connaissent des problèmes communs tels que la forte natalité, un faible taux de croissance du PIB, une émigration vers les pays de l'Europe et un fort exode rural intérieur, un développement de partis ou sectes religieux qui sont en partie à l'origine de guerres intestines et de troubles locaux avec une instabilité qui influe sur le climat général des affaires.

Partant du fait que l'urbanisation est un phénomène universel, son accélération au Maghreb durant les cinquante dernières années marque des évolutions communes aux trois pays, tenant compte à la fois du caractère historique, des caractéristiques géographiques, physiques, mais surtout des politiques économiques et sociales préconisées et suivies.

Le but de notre travail est l'étude des évolutions démographiques des villes urbaines algériennes, marocaines et tunisiennes de plus de 5000 habitants à l'aide des outils et modèles économétriques élaborés dans les travaux sur les hiérarchies et croissance urbaines expliqués précédemment, en s'appuyant sur une base de données qui regroupe la population des villes pour tous les recensements effectués depuis les années 60 pour les trois pays.

2. L'urbanisation au Maghreb : historique et développement du phénomène

2.1. La période coloniale

Jusqu'au 19^{ème} siècle, les pays maghrébins ignoraient le recensement des populations et l'enregistrement de l'état civil, ce qui rendait difficile toute tentative sérieuse de reconstitution des populations. Cette période était caractérisée par l'instabilité politique, la désorganisation économique et administrative et par l'apparition récurrente de conflits, de guerres et de fléaux naturels.

En nous basant sur les estimations, la population totale des trois pays du Maghreb était de 5,6 millions d'habitants en 1800. Les dénombrements des populations ont débuté en 1851 en Algérie, puis généralisés au Maroc et en Tunisie au 20^{ème} siècle ⁽¹⁾.

En 1830 (début de la colonisation française en Algérie), la population du Maghreb était estimée à 7 millions d'habitants ⁽²⁾: 3 millions en Algérie, 3 millions au Maroc et 1 million en Tunisie.

À partir de 1850, les sources statistiques vont s'améliorer : pour l'Algérie depuis 1891, avec un dénombrement quinquennal, pour la Tunisie depuis 1911, tous les 5 ou 10 ans et pour le Maroc depuis 1891. Suite aux dénombrements effectués, les populations estimées sont les suivantes :

Tableau 1 : Populations des 3 pays du Maghreb en millions d'habitants entre 1851 et 1960

Années	Algérie	Maroc	Tunisie
1851	2,45	-	-
1900	4,72	4,8	-
1926	5,98	6,3	2,29
1936	7,15	6,96	2,64
1947	8,38	8,4	3,13
1952	9,73	9,34	3,78
1960	12,9	11,63	4,66

*Les colons et les militaires sont inclus

⁽¹⁾ Tabutin, D., Vilquin, E., Biraben, J-N., L'histoire de la population de l'Afrique du Nord pendant le deuxième millénaire, <https://cdn.uclouvain.be/public/Exports%20reddot/sped/documents/dt15.pdf>

⁽²⁾ Tabutin, D., Vilquin, E., Biraben, J-N., idem.

D'après le tableau :

- Entre 1850 et 1960, la population de l'Algérie a été multipliée par 5.
- Entre 1900 et 1960, la population du Maroc a été multipliée par 2,4.
- Entre 1926 et 1960, la population de la Tunisie a doublé.

2.2. Développement de l'urbanisation après 1960

Selon le service des populations du département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 54% de la population mondiale vit dans les zones urbaines.

L'urbanisation des pays du Maghreb, selon la coopération municipale-gouvernance locale et participative au Maghreb ⁽¹⁾, se généralise avec un taux de croissance annuel moyen de 3% au cours de la dernière décennie (2000), même si l'on observe aussi une décélération du rythme de croissance démographique.

Déjà, en 2005, le programme des nations unies pour le développement humain (ONU-Habitat) ⁽²⁾ indiquait des taux d'urbanisation ⁽³⁾ de 57,1% pour l'Algérie, 55,5% pour le Maroc et 62,8% pour la Tunisie.

Ces mêmes taux, selon les prévisions de 2030 ⁽⁴⁾ seraient respectivement de 72,6% pour l'Algérie, 72,5% pour le Maroc et 74,4% pour la Tunisie.

Selon une étude menée en 1998 par Jean-Claude Jager ⁽⁵⁾ sur l'urbanisation du littoral méditerranéen et concernant l'urbanisation littorale en Méditerranée, deux principaux phénomènes caractérisent l'urbanisation récente des pays riverains de la Méditerranée :

- La colonisation des littoraux au détriment des espaces intérieurs, avec une concentration des populations dans de vastes zones urbaines métropolisées ;
- L'accroissement généralisé des flux migratoires vers les littoraux, les migrations sont d'ordre interne, liées aux facteurs économiques : à l'industrialisation et au développement.

⁽¹⁾ La CoMun : programme d'échange d'expériences et de connaissances entre les villes du Maghreb :

<http://www.co-mun.net/comun/aperçu> et <https://www.giz.de/en/worldwide/27345.html>

⁽²⁾ ONU-Habitat : le programme des nations unies œuvrant pour un meilleur avenir urbain.

⁽³⁾ <http://www.co-mun.net/comun/informations-de-base/urbanisation-au-maghreb>

⁽⁴⁾ <http://www.co-mun.net/comun/informations-de-base/urbanisation-au-maghreb>

⁽⁵⁾ Jager, J.C., urbanisation du littoral méditerranéen, Paris, 1998.

http://www.academia.edu/569653/Urbanisation_du_littoral_m%C3%A9diterran%C3%A9en_Dossier_bibliographique_Abdelmajid_Arif_and_Jean-Claude_Jager

Au Maroc et selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), le taux d'urbanisation a fortement augmenté passant de 29,2% en 1960, à 54,2% en 2000 et à 60% en 2015. Les inégalités urbaines se sont creusées au fil des décennies au profit des régions littorales plus attractives, la bande côtière de 120 km le long de Casablanca à Kenitra absorbe 35% de la population urbaine.

L'étude menée par un groupe de chercheurs (Catin, Kamel et Cuenca, 2005) ⁽¹⁾, a montré que le système urbain marocain est déséquilibré ; outre la dominance de la ville de Casablanca, capitale économique, l'urbanisation est marquée par le déficit des villes intermédiaires. Toujours, selon la même étude, les agglomérations urbaines s'inscrivent dans un maillage de territoires avec l'observation de la logique économique.

Les tendances urbaines trouvent leur explication dans le processus de développement économique et la répartition géographique des activités. Le développement déséquilibré a été aggravé par l'exode rural entraînant l'accroissement de la population urbaine dans la façade maritime au Nord de Casablanca, à Rabat la capitale et les villes satellites jusqu'à Kenitra, mais aussi aux abords du complexe industriel portuaire de Tanger, la zone d'Agadir et les capitales historiques Fès et Marrakech.

Le tableau suivant présente l'évolution de la population urbaine et rurale au Maroc pour les recensements de 1982, 1994, 2004 et 2014 :

Tableau 2 : Evolution de la population urbaine et rurale au Maroc

RGPH	Population urbaine	Population rurale	Population totale	% de la population urbaine
1982	8 982 416	12 088 230	21 070 647	42,63
1994	13 721 549	13 026 110	26 747 660	51,3
2004	16 442 874	13 650 234	30 093 109	54,64
2014	20 250 958	13 670 244	33 921 203	59,7

Source : HCP Maroc

⁽¹⁾ Catin, M., Cuenca, C., Kamal, A.,(2008), l'évolution de la structure et de la primatie urbaines au Maroc, région et développement, <http://region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R27/Catin-Cuenca-Kamal.pdf>

En Algérie, le legs colonial a laissé un héritage, en effet, la colonisation avec ses actions militaires et civiles (cantonnement, séquestration, regroupement, création de villages coloniaux, etc.) a été à l'origine des premières mutations spatiales de la population.

Après l'indépendance en 1962, le retour des populations (une importante communauté était réfugiée au Maroc et en Tunisie, notamment fuyant la guerre) et une migration interne et un exode rural ont été enregistrés des pays voisins et de la campagne vers les villes où les conditions de vie sont meilleures.

Par la suite, le phénomène d'exode va continuer surtout avec la stratégie de développement préconisée et la localisation des équipements et des projets industriels implantés au Nord, accélérant ainsi l'exode et l'urbanisation de la bande Nord du pays.

La population est polarisée sur la bande littorale où se concentre 36% de la population urbaine (ONS Algérie ⁽¹⁾, armature urbaine 2008). Cette zone renferme aussi les terres agricoles les plus fertiles, lieux d'implantation des complexes industriels, les infrastructures et les principales activités.

La seconde zone, celle du Tell et de la Steppe, abrite 53% de la population. Les deux zones du Littoral et du Tell abritent 89% de la population totale du pays sur 12,6% du territoire, environ 300 000 km².

Le phénomène de l'urbanisation a connu une accélération à partir de l'indépendance en 1962, le taux d'urbanisation qui était de 30% en 1966 (RGPH) ⁽²⁾ va atteindre 40% en 1977 (RGPH), 50% en 1987 et 66% en 2008 (RGPH) :

- La région Nord Centre : Alger, Blida, Boumerdes (la couronne algéroise) est fortement urbanisée avec 6 900 000 d'urbains, soit 30% de la population urbaine du pays ;
- La région Nord-Ouest autour de la ville d'Oran abrite 3 000 000 d'urbains, ce qui représente 18% de la population urbaine du pays, la population est concentrée dans 50 agglomérations qui constituent l'armature urbaine du littoral oranais (Oran, Mostaganem et Ain Timouchent) ;

⁽¹⁾ ONS : Office National des Statistiques algérien.

⁽²⁾ RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

- La région Nord Est abrite 2 800 000 d'urbains, soit 16% de la population urbaine du pays et où se concentrent 95 agglomérations structurant l'armature urbaine avec des villes importantes et moyennes (Annaba, Skikda, Jijel, etc.) ; Constantine, ville importante située à l'intérieur du pays.

Le littoral algérien d'Est en Ouest abrite 74% de la population urbaine du pays.

Le tableau 3 résume l'évolution de la population urbaine et rurale pour tous les recensements effectués en Algérie depuis l'indépendance :

Tableau 3 : Evolution de la population urbaine et rurale en Algérie

RGPH	Population urbaine	Population rurale	Population totale	% de la population urbaine
1966	3 778 482	8 243 518	12 022 000	31,4
1977	6 686 785	10 261 215	16 948 000	40
1987	11 444 249	11 594 693	23 038 942	49,7
1998	16 966 937	12 133 916	29 100 863	58,3
2008	22 471 179	12 339 880	34 811 059	65,94

Source : ONS Algérie

Géographiquement, la Tunisie est un petit pays de 162 155 km² avec une longueur appréciable de 1200 km et une largeur de 280 km, baignée par la Méditerranée sur 1850 km du Nord à l'Est. On distingue trois zones :

- Au Nord, les plaines de la Medjerda ;
- Au Centre, les massifs montagneux encadrant des cuvettes, des vallées fertiles et des plaines ;
- Au Sud, la grande dépression du Djérid avec des plaines et des palmeraies, c'est la limite du Sahara.

La Tunisie est le pays le moins peuplé mais le plus urbanisé du Maghreb. Au recensement de 1966 la population urbaine représentait déjà plus de 40% de la population totale, Tunis la capitale comptait en 1956, 33,6% de la population urbaine du pays, ce taux a été conservé lors du recensement de 1966, malgré le départ massif des étrangers après l'indépendance.

L'urbanisation en Tunisie fait apparaître une nette opposition entre la région littorale et l'intérieur du pays.

La bande littorale regroupe 53% de la population totale et 76% de la population urbaine qui se concentre sur une frange de 20 km à partir du rivage de la Méditerranée.

Il s'agit d'un cas à part avec une structure géographique et urbaine très déséquilibrée et sans nul doute, les tendances de l'avenir peuvent faire de la Tunisie un pays littoral exclusif.

En Tunisie, il est observé un chômage chronique dont les taux sont moins élevés dans les grandes agglomérations urbaines et/ou le secteur des services a un poids élevé, il absorbe à lui seul 35% de la main d'œuvre, ce taux culmine à 43% pour Tunis (tourisme...), Ce qui accélère le mouvement migratoire vers Tunis au détriment de l'intérieur et du Sud du pays, sous équipés et sous urbanisés.

L'évolution de la population tunisienne urbaine et rurale est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Evolution de la population urbaine et rurale en Tunisie

RGPH	Population urbaine	Population rurale	Population totale	% de la population urbaine
1966	1 903 440	2 827 955	4 731 395	40.23
1975	2 670 275	2 940 725	5 611 000	47.59
1984	3 733 256	3 309 294	7 042 550	53.01
2004	6 449 107	3 483 293	9 932 400	64.93
2014	7 328 134	3 668 466	10 996 600	66.64

Source : INS Tunisie

3. Caractéristiques des villes urbaines au Maghreb

3.1. Analyse descriptive des données

Nous allons présenter et analyser des tableaux qui récapitulent des informations statistiques sur les villes urbaines de plus de 5000 habitants pour les trois pays du Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

Tableau 5 : Données statistiques des villes urbaines algériennes de plus de 5 000 habitants (1966, 1977, 1987, 1998 et 2008)

RGPH	Nombre de villes	Moyenne	Ecart type	Min	Quartile 1 (Q25)	Médiane (Q50)	Quartile 3 (Q75)	Max
1966	92	40 911,23	105 181	5364	11 226,25	17 985,5	33 527	943 551
1977	175	38 328,39	123 935,2	5044	10 282	14 962	29 974	1 523 000
1987	388	28 103,73	90 756,99	5099	7 521,5	11 607,5	23 990,25	1 571 257
1998	579	30 195,6	98 334,83	5076	8 401	12 398	24 765,5	2 086 212
2008	748	30 037,05	99 057,58	5068	8 193,75	12 527,5	24 086,25	2 364 230

Source : Tableau élaboré par les auteurs

Base de données : Office National des Statistiques (ONS) Algérie

La première remarque à relever est la forte augmentation du nombre des villes algériennes de plus de 5000 habitants en quarante-deux ans ; leur nombre est passé de 92 à 748 soit une progression de 713%, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 5,24% (ce taux de croissance était de 6,01% entre 1966 et 1977, 8,28% entre 1977 et 1987, 3,70 % entre 1987 et 1998 et enfin 2,59% entre 1998 et 2008).

La seconde information de ce tableau concerne la taille moyenne des villes, qui a chuté entre 1966 et 1987 passant de 40 911,23 habitants à 28 103,73 habitants, ce qui signifie que l'Algérie a connu une augmentation remarquable des petites villes durant cette même période ; ensuite, la taille moyenne remonte légèrement entre 1987 et 1998 pour dépasser la moyenne de 30 000 habitants et se stabilisera à cette moyenne pour le dernier recensement de 2008.

L'évolution de la moyenne se confirme par le 3^{ème} quartile (Q75) qui a connu une forte baisse entre 1966 et 1987 passant de 33 527 habitants à 23 990,25 habitants puis remonte vers 24 765,5 en 1998 et 24 086,25 en 2008.

Le tableau suivant présente le même type d'indicateurs mais pour les villes urbaines marocaines lors des différents recensements effectués (1982, 1994, 2004 et 2014) :

Tableau 6 : Données statistiques des villes urbaines marocaines de plus de 5 000 habitants (1982, 1994, 2004 et 2014)

RGPH	Nombre de villes	Moyenne	Ecart type	Min	Quartile 1 (Q25)	Médiane (Q50)	Quartile 3 (Q75)	Max
1982	138	61 236,03	198 247,7	5018	8061,75	15 900	41 209,5	2 139 204
1994	209	62 774,88	213 882,9	5046	8800	14 245	40 339	2 717 125
2004	248	65 140,08	220 596,3	5025	9423,5	15 901	42 146	2 949 805
2014	277	72 204,03	239 241	5182	10103	19 105	50 914	3 335 481

*Source : Tableau élaboré par les auteurs
Base de données : Haut-Commissariat au plan (HCP) Maroc*

Nous remarquons, comme en Algérie, une augmentation du nombre de villes ; leur nombre a doublé en trente-deux (32) ans, avec un taux d'accroissement annuel moyen égal à 2,27% (ce taux est différent d'une décennie à l'autre : 3,51% entre 1982 et 1994, 1,72% entre 1994 et 2004 et enfin 1,11% entre 2004 et 2014).

La différence avec l'Algérie se trouve au niveau de la moyenne des tailles urbaines qui a connu une progression entre 1982 et 2014 (elle est passée de 61 236,03 à 72 204,03), ce qui implique que le Maroc a connu une augmentation du nombre des moyennes et grandes agglomérations par rapport aux petites villes. Le calcul du 3^{ème} quartile (Q75) confirme cette évolution ; cet indicateur montre que le paysage urbain marocain a connu une progression des moyennes et grandes villes.

Le dernier constat du tableau est que la moyenne est largement supérieure au 3^{ème} quartile signifiant la présence de grandes métropoles au Maroc.

Nous terminons la première série d'analyses de notre base de données avec le tableau ci-dessous qui récapitule les statistiques descriptives pour les villes tunisiennes :

Tableau 7 : Données statistiques des villes urbaines tunisiennes de plus de 5 000 habitants (1966,1975, 1984,2004 et 2014)

RGPH	Nombre de villes	Moyenne	Ecart type	Min	Quartile 1 (Q25)	Médiane (Q50)	Quartile 3 (Q75)	Max
1966	82	20 506,17	51 870,58	5061	6709	9 846	16 865	468 997
1975	105	23 998,92	56 783,2	5097	7831	12 336	20 164	550 404
1984	126	28 069,33	57 959,15	5050	9558,75	14 305,5	26 597	596 654
2004	213	29 443,57	56 965	5001	8053	15 073	32 400	728 453
2014	224	34 474,31	77 265,66	5012	8139	16 908	38 322,25	1 056 000

*Source : Tableau élaboré par les auteurs
Base de données: Institut National des Statistiques (INS) Tunisie*

Nous remarquons en Tunisie, l'augmentation du nombre des villes passant de 82 à 224 soit un taux de 173%, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,16%. Ce taux reste relativement stable entre 1966 et 2004 (il était à 2,78% entre 1966 et 1975, 2,04% entre 1975 et 1984 et de 2,80% entre 1984 et 2004), mais ce taux va chuter entre 2004 et 2014 à 0,56% par an.

La moyenne des tailles urbaines a connu une forte progression passant de 20 506,17 à 34 474,31 entre 1966 et 2014, ce qui confirme que le paysage urbain tunisien s'est transformé en faveur des moyennes et grandes villes.

Une dernière remarque s'impose, une moyenne supérieure au 3^{ème} quartile entre 1966 et 1984 impliquant l'existence de grandes métropoles telle que la capitale Tunis. Cette moyenne sera inférieure au 3^{ème} quartile durant les périodes suivantes, donc il y'a eu une augmentation du nombre des moyennes et petites villes pour rééquilibrer le paysage urbain tunisien.

En conclusion, les résultats des tableaux nous donnent un aperçu sur le paysage urbain, l'évolution pour le nombre des villes à travers les différents recensements montrent que l'Algérie a connu la plus forte progression suivie de la Tunisie puis du Maroc, par contre concernant la concentration de la population, le Maroc et la Tunisie devanent l'Algérie.

3.2. Type de la distribution des tailles des villes urbaines

Dans cette partie, nous allons démontrer l'adéquation des tailles des villes du Maghreb avec la loi de Pareto ; pour ce faire, nous utilisons le test d'adéquation à une loi théorique, celui de Kolmogorov-Smirnov (KS-test).

C'est un test d'hypothèse non paramétrique, utilisé pour déterminer si un échantillon suit une loi donnée connue par sa fonction de répartition, ou bien si deux échantillons suivent la même loi, il vise aussi à détecter toute différenciation entre les distributions.

Son principe est de faire une comparaison entre une fonction de répartition d'une loi inconnue F1, dont on ne connaît ni les paramètres, ni le nombre d'observations et celle d'une loi théorique F2, deux hypothèses sont à vérifier :

- L'hypothèse H0 : la fonction de répartition F1 suit celle de F2 ;
- L'hypothèse H1 : la fonction de répartition F1 est différente de F2 ;

La statistique du KS-test repose sur le calcul de l'écart maximum entre les deux fonctions de répartition F1 et F2, cet écart est présenté sous la formule suivante :

$$D = \sup |F1(x)-F2(x)|$$

Afin de conclure sur le rejet ou non de l'hypothèse H0, il suffira d'analyser les valeurs du ks-stat et de la p-value, en effet, les ks-stat de l'échantillon doivent être inférieures aux valeurs critiques au risque 5%, et les p-value doivent être supérieures au seuil de 5%.

Les 3 tableaux ci-dessous résument les résultats du Test d'adéquation de Kolmogorov Smirnov des tailles des villes algériennes, marocaines et tunisiennes avec la loi de Pareto :

Tableau 8 : Résultats du test Kolmogorov Smirnov sur l'adéquation des distributions des tailles des villes algériennes de plus de 5000 habitants avec la loi de Pareto

RGPH	Nombre de villes	Coefficient du ks-test	P-value	KS-stat (D)	Hypothèse retenue
1966	92	1,04	0,978	0,0109	H0
1977	175	1,38	0,989	0,0057	H0
1987	388	1,22	0,995	0,0026	H0
1998	579	1,23	0,996	0,0017	H0
2008	748	1,24	0,997	0,0014	H0

Source : Tableau élaboré par les auteurs, les résultats du test sous le logiciel Stata
Base de données : Office National des Statistiques (ONS) Algérie

Tableau 9 : Résultats du test Kolmogorov Smirnov sur l'adéquation des distributions des tailles des villes marocaines de plus de 5000 habitants avec la loi de Pareto

RGPH	Nombre de villes	Coefficient du ks-test	P-value	KS-stat (D)	Hypothèse retenue
1982	138	0,99	0,986	0,0072	H0
1994	209	2,56	0,99	0,0050	H0
2004	248	1,93	0,989	0,0046	H0
2014	277	0,85	0,972	0,0072	H0

*Source : Tableau élaboré par les auteurs, les résultats du test sous le logiciel stata
Base de données : Haut-Commissariat au plan (HCP) Maroc*

Tableau 10 : Résultats du test Kolmogorov Smirnov sur l'adéquation des distributions des tailles des villes tunisiennes de plus de 5000 habitants avec la loi de Pareto

RGPH	Nombre de villes	Coefficient du ks-test	P-value	KS-stat (D)	Hypothèse retenue
1966	82	1,41	0,976	0,0122	H0
1975	105	1,3	0,981	0,0095	H0
1984	126	1,26	0,984	0,0079	H0
2004	213	1,89	0,969	0,0087	H0
2014	224	1,2	0,991	0,0045	H0

*Source : Tableau élaboré par les auteurs, les résultats du test sous le logiciel stata
Base de données: Institut National des Statistiques (INS) Tunisie*

Pour les trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie) et d'après les tableaux 8, 9 et 10, toutes les valeurs du Ks-test (D) sont inférieures aux valeurs critiques correspondant au seuil de 5%, et les p-valeurs sont supérieures au seuil de risque acceptable (5%), donc nous ne pouvons rejeter l'hypothèse H0 pour tous les pays et pour tous les recensements effectués.

En conclusion, nous pouvons dire que la distribution des tailles des villes algériennes, marocaines et tunisiennes de plus de 5000 habitants suit une loi de Pareto.

4. **Application des modèles des hiérarchies urbaines dans les pays du Maghreb**

4.1. **Le modèle rang-taille**

Les tableaux suivants (11,12 et 13) présentent l'évolution de la relation rang-taille des villes algériennes, marocaines et tunisiennes pour tous les recensements :

Tableau 11 : Modèle Rang-Taille pour l'Algérie (1966, 1977, 1987,1998 et 2008)

Modèle rang-taille	1966	1977	1987	1998	2008
Nombre d'observations	92	175	388	579	748
Constant	13,618*** (0,000)	14,318*** (0,000)	15,508*** (0,000)	16,189*** (0,000)	16,338*** (0,000)
ζ	-1,01*** (0,000)	-1,03*** (0,000)	-1,097*** (0,000)	-1,117*** (0,000)	-1,108*** (0,000)
R ² adj	0,9756	0,9767	0,9855	0,9897	0,9904

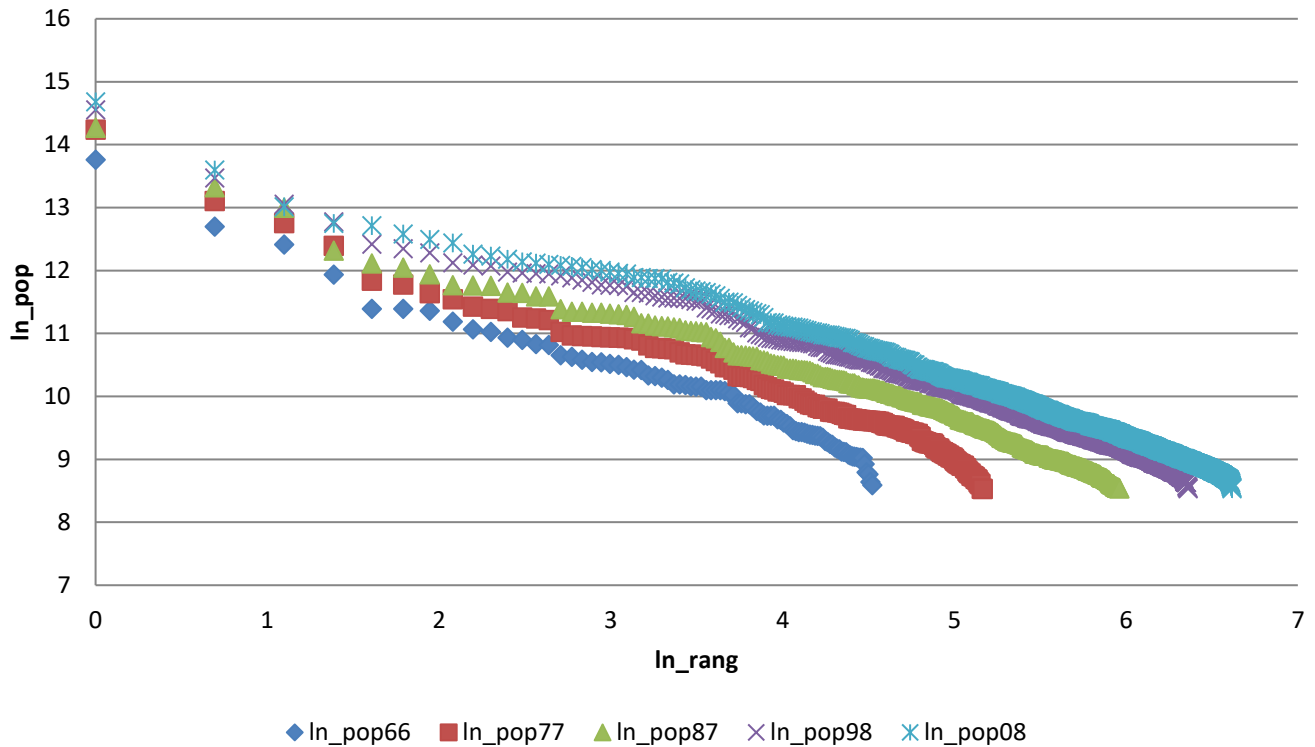
Notes : Les probabilités critiques sont entre parenthèses ;

***, **, * correspondent respectivement à une significativité aux seuils de 1%,5% et 10%.

Source : Tableau élaboré par les auteurs, les résultats du test sous le logiciel Stata

Base de données : Office National des Statistiques (ONS) Algérie

Graphique 1 : Modèle Rang-taille pour les villes algériennes de plus de 5000 habitants (1966, 1977, 1987,1998 et 2008)



Nous remarquons dans le tableau 11 que le coefficient de Pareto (ζ) pour les distributions des tailles urbaines algériennes de plus de 5000 habitants augmente en valeur absolue durant toute la période (1966-1998), ce qui implique que le poids des grandes villes diminue en faveur des moyennes et petites villes. Cet indice va connaître un léger recul entre 1998 et 2008.

Tableau 12 : Modèle Rang-Taille pour le Maroc (1982, 1994, 2004 et 2014)

Modèle rang-taille	1982	1994	2004	2014
Nombre d'observations	138	209	248	277
Constant	11,712*** (0,000)	12,405*** (0,000)	12,653*** (0,000)	12,716*** (0,000)
ζ	-0,78*** (0,000)	-0,807*** (0,000)	-0,811*** (0,000)	-0,797*** (0,000)
R ² adj	0,9832	0,9876	0,9839	0,9733

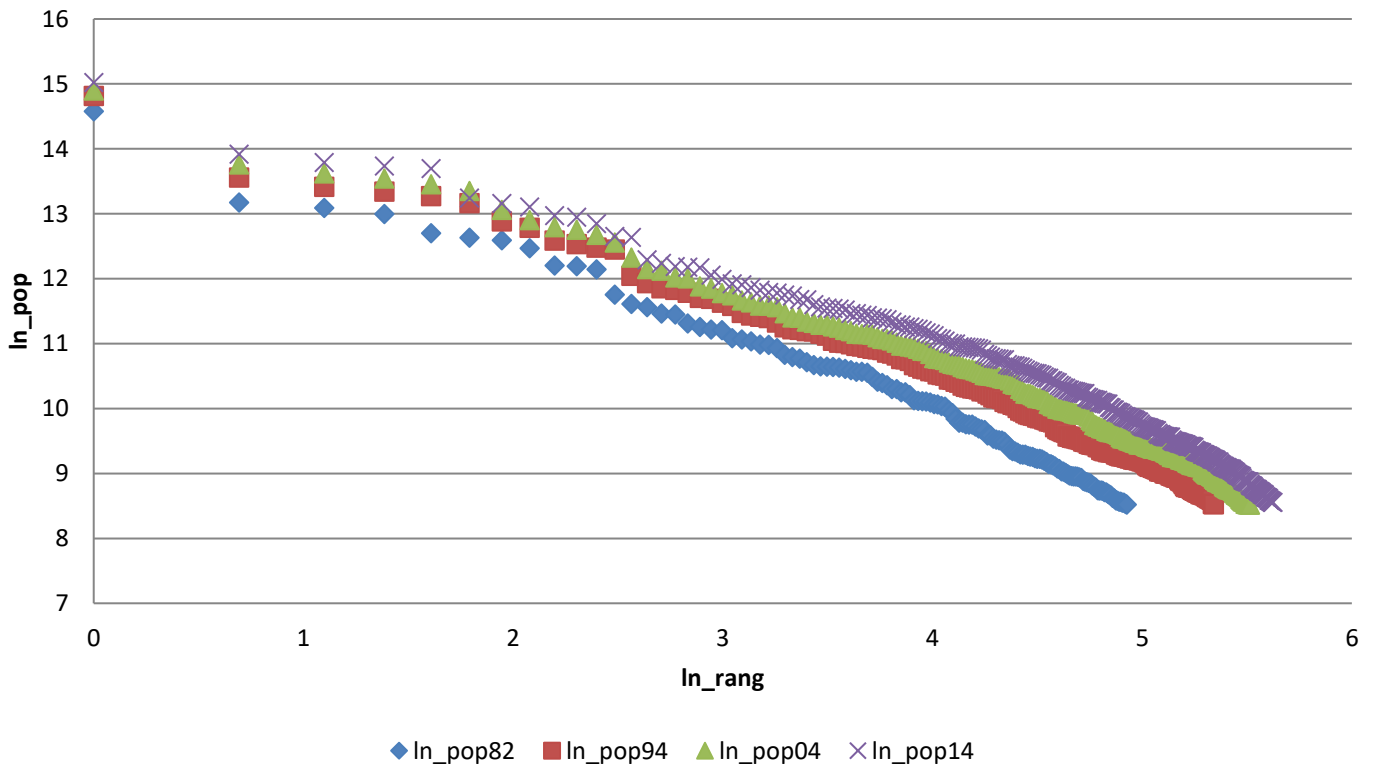
Notes : Les probabilités critiques sont entre parenthèses ;

***, **, * correspondent respectivement à une significativité aux seuils de 1%,5% et 10%.

Source : Tableau élaboré par les auteurs, les résultats du test sous le logiciel stata

Base de données : Haut-Commissariat au Plan (HCP) Maroc

Graphique 2 : Modèle Rang-taille pour les villes marocaines de plus de 5000 habitants (1982, 1994,2004 et 2014)



D'après les résultats dans le tableau 12, le coefficient de Pareto (ζ) pour les distributions des tailles des villes marocaines de plus de 5000 habitants a connu une augmentation en valeur absolue entre 1982 et 2004, ce qui signifie que le poids des grandes villes diminue progressivement par rapport aux moyennes et petites villes durant cette période, mais ce coefficient va connaître un léger recul entre 2004 et 2014. Ce coefficient reste toujours inférieur à 1, ce qui implique la concentration du paysage urbain marocain.

Tableau 13 : Modèle Rang-Taille pour la Tunisie (1966, 1975, 1984, 2004 et 2014)

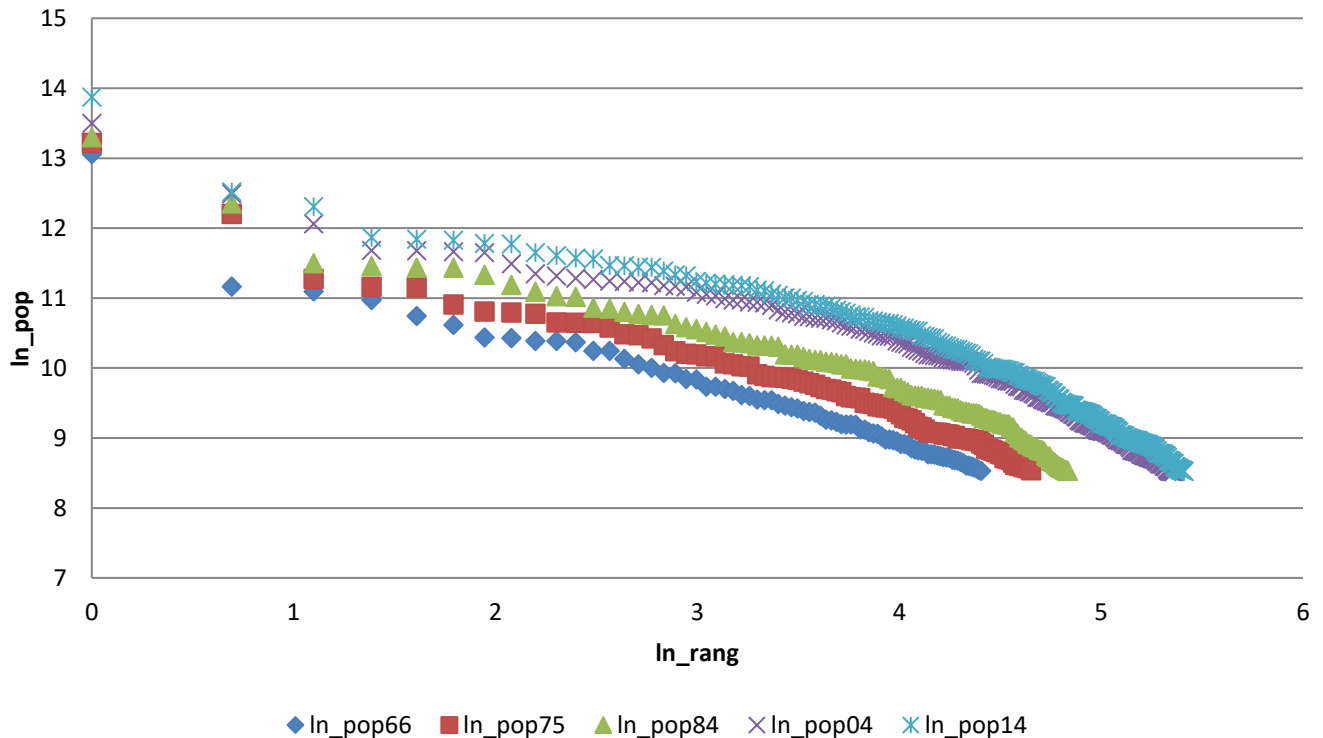
Modèle rang-taille	1966	1975	1984	2004	2014
Nombre d'observations	82	105	126	213	224
Constant	14,372*** (0,000)	14,35*** (0,000)	14,393*** (0,000)	14,246*** (0,000)	13,897*** (0,000)
ζ	-1,162*** (0,000)	-1,117*** (0,000)	-1,082*** (0,000)	-1,011*** (0,000)	-0,961*** (0,000)
R ² adj	0,9743	0,9778	0,9625	0,9361	0,9355

Notes : Les probabilités critiques sont entre parenthèses ;

***, **, * correspondent respectivement à une significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%.

Source : Tableau élaboré par les auteurs, les résultats du test sous le logiciel stata
Base de données: Institut National des Statistiques (INS) Tunisie

Graphique 3 : Modèle Rang-taille pour les villes tunisiennes de plus de 5000 habitants en 1966, 1975, 1984, 2004 et 2014



D'après le tableau 13, le coefficient de Pareto (ζ) pour les distributions des villes tunisiennes de plus de 5000 habitants diminue en valeur absolue de 1,162 à 0,961, donc nous pouvons conclure que la primatie du paysage urbain tunisien augmente systématiquement durant la période étudiée (un passage de la diffusion à la concentration).

4.2. Le modèle quadratique

Les résultats de la régression pour les trois pays du Maghreb sont présentés respectivement dans les tableaux ci-dessous (14, 15 et 16):

Tableau 14 : Modèle quadratique pour l'Algérie (1966, 1977, 1987, 1998 et 2008)

Modèle quadratique	1966	1977	1987	1998	2008
Nombre d'observations	92	175	388	579	748
Constant	11,739*** (0,000)	11,239*** (0,000)	10,328*** (0,000)	10,56*** (0,000)	10,286*** (0,000)
β	-0,651*** (0,005)	-0,435*** (0,004)	-0,072 (0,356)	-0,014 (0,787)	0,078* (0,057)
δ	-0,016 (0,114)	-0,028*** (0,000)	-0,05*** (0,000)	-0,053*** (0,000)	-0,057*** (0,000)
R ² adj	0,976	0,9786	0,99	0,9942	0,9954

Notes : Les probabilités critiques sont entre parenthèses ;

***, **, * correspondent respectivement à une significativité aux seuils de 1%, 5% et 10%.

Source : Tableau élaboré par les auteurs, les résultats du test sous le logiciel Stata
Base de données : Office National des Statistiques (ONS) Algérie

Tous les coefficients δ sont négatifs, de ce fait, toutes les distributions des tailles des villes urbaines algériennes de plus de 5000 habitants sont concaves, donc le poids des villes moyennes est plus fort que celui préconisé par la loi de Zipf.

Tableau 15 : Modèle quadratique pour le Maroc (1982, 1994, 2004 et 2014)

Modèle quadratique	1982	1994	2004	2014
Nombre d'observations	138	209	248	277
Constant	6,315*** (0,000)	7,358*** (0,000)	6,646*** (0,000)	4,543*** (0,000)
β	0,251*** (0,001)	0,151*** (0,002)	0,327*** (0,000)	0,745*** (0,000)
δ	-0,048*** (0,000)	-0,044*** (0,000)	-0,053*** (0,000)	-0,071*** (0,000)
R ² adj	0,9932	0,9957	0,9958	0,9954

Notes : Les probabilités critiques sont entre parenthèses ;

***, **, * correspondent respectivement à une significativité aux seuils de 1%,5% et 10%.

Source : Tableau élaboré par les auteurs, les résultats du test sous le logiciel stata
Base de données : Haut-Commissariat au plan (HCP) Maroc

Nous remarquons, comme l'Algérie, que tous les coefficients sont négatifs, donc toutes les distributions des tailles des villes marocaines de plus de 5000 habitants sont concaves, ce qui signifie que le poids des villes moyennes est plus important que les petites villes et les grandes métropoles.

Tableau 16 : Modèle quadratique pour la Tunisie (196, 1975, 1984, 2004 et 2014)

Modèle quadratique	1966	1975	1984	2004	2014
Nombre d'observations	82	105	126	213	224
Constant	19,621*** (0,000)	13,284*** (0,000)	5,157*** (0,000)	-3,035*** (0,001)	-1,945** (0,024)
β	-2,216*** (0,000)	-0,904*** (0,000)	0,749*** (0,002)	2,441*** (0,000)	2,171** (0,000)
δ	0,052*** (0,000)	-0,01 (0,364)	-0,089*** (0,000)	-0,17*** (0,000)	-0,153*** (0,000)
R ² adj	0,9784	0,9778	0,9749	0,9768	0,9749

Notes : Les probabilités critiques sont entre parenthèses ;

***, **, * correspondent respectivement à une significativité aux seuils de 1%,5% et 10%.

Source : Tableau élaboré par les auteurs, les résultats du test sous le logiciel stata
Base de données: Institut National des Statistiques (INS) Tunisie

En ce qui concerne la Tunisie :

En 1966, le coefficient δ est positif, donc la distribution est convexe durant cette période, c'est-à-dire que le nombre de villes moyennes est inférieur à celui préconisé par la loi de Zipf.

De 1975 à 2014, tous les coefficients δ sont significativement négatifs, donc les distributions des tailles des villes tunisiennes de plus de 5000 habitants de 1975 à 2014 sont

concaves, c'est-à-dire que le poids des villes moyennes est plus important que celui des petites villes et des grandes agglomérations.

5. Application des modèles de la croissance urbaine dans les pays du Maghreb

Le but de cette partie de notre article est l'étude de la croissance urbaine des villes de plus de 5000 habitants dans les pays du Maghreb, nous cherchons à connaître la nature déterministe ou aléatoire des distributions des tailles des villes dans cette région du monde. Ce travail complète les résultats obtenus dans la 4^{ème} partie (le modèle de Zipf).

Avant d'entamer notre étude, nous rappelons que les résultats du modèle rang-taille ont montré une diffusion pour les distributions des tailles des villes algériennes, une concentration pour les villes marocaines et un passage de la diffusion à la concentration pour les villes tunisiennes.

5.1. Résultats des tests de stationnarité

Les résultats des tests de 1^{ère} génération sur les modèles 2 (avec tendance) et 3 (sans tendance) pour les villes du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 17: Résultats des tests de stationnarité en panel de 1^{ère} génération

Pays	Tests de 1 ^{ère} génération	Statistiques	Modèle 2	Modèle 3	
Algérie	Levin et Lin (2002)	LL	-17.5889*** (0.000)	-24.9527*** (0.000)	
		Im, Pesaran et Shin (2003)	Zbar	-5.1859*** (0.000)	-5.8028*** (0.000)
			Wbar	-5.1570*** (0.000)	4.1998 (1.000)
Maroc	Levin et Lin (2002)	LL	-14.5500*** (0.000)	-24.5107*** (0.000)	
		Im, Pesaran et Shin (2003)	Zbar	-2.7176*** (0.0033)	-7.9778*** (0.000)
			Wbar	-2.7366*** (0.0031)	0.4380 (0.6693)
Tunisie	Levin et Lin (2002)	LL	2.0030 (0.9774)	-14.4748*** (0.000)	
		Im, Pesaran et Shin (2003)	Zbar	-3.2030*** (0.000)	-9.0889*** (0.000)
			Wbar	-3.1704*** (0.000)	-1.6144* (0.0532)

Notes : Les p-valeurs des statistiques sont entre parenthèses.

***, **, * correspondent respectivement à une significativité aux seuils de 1%,5% et 10%.

Le test de Levin et Lin (2002) nous conduit au rejet de l'hypothèse nulle de non stationnarité pour les trois pays du Maghreb pour les 2 modèles, notons que l'interprétation de ce test reste critiquée, car il impose l'homogénéité de la racine autorégressive.

Le test d'IPS (2003) rejette aussi l'hypothèse nulle de non stationnarité pour les trois pays lorsqu'on considère le modèle 2, mais le rejet ne pourrait être prononcé pour le modèle 3 même si les deux statistiques du test donnent des résultats contradictoires.

Le tableau 18 montre les résultats des tests de 2^{ème} génération sur les villes des pays du Maghreb :

Tableau 18 : Résultats des tests de stationnarité en panel de 2^{ème} génération

Pays	Tests de 2 ^{ème} génération	Statistiques	modèle 2	modèle 3
Algérie	Choi (2002)	Pm	-7.7668 (1.000)	-7.4080 (1.000)
		Z	9.5700 (1.000)	8.4743 (1.000)
		L*	9.4516 (1.000)	7.9608 (1.000)
	Pesaran (2007)	CIPS	-1.7390 (0.510)	-2.3119 (0.4950)
		CIPS*	-1.7390 (0.510)	-2.3119 (0.4950)
Maroc	Choi (2002)	Pm	-5.8781 (1.000)	-5.4625 (1.000)
		Z	8.2527 (1.000)	4.9759 (1.000)
		L*	8.0620 (1.000)	4.5877 (1.000)
	Pesaran (2007)	CIPS	-0.7872 (0.9900)	-1.9559 (0.9900)
		CIPS*	-0.7872 (0.9900)	-1.9559 (0.9900)
Tunisie	Choi (2002)	Pm	-5.3304 (1.000)	-5.4637 (1.000)
		Z	8.8764 (1.000)	15.1349 (1.000)
		L*	9.2926 (1.000)	19,4409 (1.000)
	Pesaran (2007)	CIPS	-0.5037 (0.9900)	-0,4912 (0.9900)
		CIPS*	-0.5037 (0.9900)	-0,4912 (0.9900)

Notes : les p-valeurs des statistiques sont entre parenthèses.

***, **, * correspondent respectivement à une significativité aux seuils de 1%,5% et 10%.

Les tests de seconde génération de Choi (2002) et de Pesaran (2007) conduisent au non rejet de l'hypothèse H0 de non stationnarité des tailles des villes dans les trois pays du Maghreb et cela pour toute la période étudiée et pour les deux modèles.

Malgré que les résultats sont contradictoires entre les tests de 1^{ère} et 2^{ème} génération, nous privilégions ceux de 2^{ème} génération et notamment celui de Pesaran (2007) plus robuste permettant de prendre en considération les interdépendances entre les villes.

Les résultats des tests de racine unitaire pour les villes des pays du Maghreb nous permettent de conclure que la loi de Gibrat des villes est validée.

5.2. Résultats des modèles de la croissance relative des villes

En appliquant la démarche de découpage de la distribution des tailles urbaines citée précédemment dans la partie théorique, on obtient les résultats de la chaîne markovienne pour les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) dressés sous forme de tableaux.

5.2.1. La croissance relative des villes algériennes

Les résultats des chaînes markoviennes pour les distributions des tailles des villes urbaines algériennes de plus de 5000 habitants entre 1977 et 2008 sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau 19 : Distribution initiale (1977) des villes algériennes de plus de 5000 habitants

Classes	Nombre de Villes	Fréquence (F)	Fréquence cumulée
C1: $S \leq 0,22m$	37	19,6%	19,6%
C2: $0,22m < S \leq 0,35m$	36	20,7%	40,2%
C3: $0,35m < S \leq 0,46m$	37	19,6%	59,8%
C4: $0,46m < S \leq 1,04m$	36	20,7%	80,4%
C5: $S \geq 1,04m$	37	19,6%	100%

Le tableau 19 présente le poids de chaque classe selon le découpage initial (1977) de la distribution des villes algériennes de plus de 5000 habitants. Les quatre (4) premières classes contiennent les villes dont la taille est inférieure à la moyenne (m) et seule la classe C5 représente les villes dont la taille est supérieure à la moyenne. Ce découpage est satisfaisant, car il sépare la distribution d'une manière équilibrée.

On calcule, maintenant, la matrice de transition de cette distribution, en estimant la probabilité, P_{ij} , pour qu'une ville appartenant à la classe C_i passe à la classe C_j :

(Les valeurs entre parenthèses correspondent aux écarts-types calculés)

Tableau 20 : Matrice de transition des villes algériennes 1977-2008

p_{ij}	C1	C2	C3	C4	C5
C1	0,9605 (0,007)	0,0395 (0,007)	0	0	0
C2	0,0081 (0,003)	0,9606 (0,006)	0,0314 (0,005)	0	0
C3	0	0,0197 (0,005)	0,9282 (0,009)	0,0521 (0,008)	0
C4	0	0	0,0068 (0,002)	0,9870 (0,003)	0,0062 (0,002)
C5	0	0	0	0,0024 (0,001)	0,9976 (0,001)

*Les écarts types associés aux probabilités de transition sont entre parenthèses.

D'après le tableau ci-dessus, la diagonale affiche des valeurs très élevées, mais, pas égales à 1, ce qui implique qu'il y a des valeurs significatives hors diagonale. Une remarque importante s'impose ensuite, c'est la stabilité relative des classes C1, C2, C4 et C5 par rapport à la classe C3, donc la mobilité est nettement plus élevée pour cette classe.

Il est important de signaler aussi que les probabilités de changement de classe évoluent au sens inverse de la taille dans la partie ascendante : les petites villes peuvent gagner plus facilement des places par rapport aux grandes métropoles. La probabilité de passage de la classe C1 à C2 (3,95%) et de C2 à C3 (3,14%) est plus élevée que celle de C4 à C5 (0,62%).

Concernant la partie descendante, les probabilités de changement de classe sont plus prononcées pour la partie haute (les petites et moyennes villes), cela implique que les petites et moyennes villes pourraient perdre leur rang plus rapidement que les grandes métropoles.

Nous nous penchons maintenant au calcul du temps moyen du premier passage espéré pour qu'une ville de la classe i , atteigne pour la première fois, la classe j *(les résultats sont dans le tableau 21)* :

Tableau 21 : temps du premier passage pour les villes algériennes

M_{pij}	C1	C2	C3	C4	C5
C1	0	25,33	63,73	97,44	295,03
C2	5739,50	0	38,4	72,11	269,70
C3	7183,48	1443,99	0	33,71	231,30
C4	7709,79	1970,29	526,31	0	197,59
C5	8123,12	2383,62	939,64	413,33	0

Deux observations sont tirées du tableau :

La première concerne la mobilité ascendante : les petites villes prennent moins de temps pour changer de classe (25 ans en moyenne, pour passer de C1 à C2 ; 38 ans pour passer de C2 à C3, 34 ans pour passer de C3 à C4) que les grandes (198 ans pour passer de C4 à C5).

La seconde concerne la mobilité descendante qui est très longue, voire impossible : il faut en moyenne, 413 ans pour qu'une ville de classe C5 revisite la classe C4, et 5739 ans pour qu'une ville de classe C2 revienne en classe C1.

Tableau 22 : Etat stationnaire de la taille des villes algériennes

	C1	C2	C3	C4	C5
Etat initial	0,1957	0,2065	0,1957	0,2065	0,1957
Etat ergodique	0,0044	0,0215	0,0343	0,2632	0,6766

Le tableau 22 compare la distribution initiale de 1977 avec la distribution ergodique, qui émerge à l'état stationnaire, les résultats montrent une croissance plus rapide pour les moyennes et grandes villes.

Dans la distribution ergodique, 67% des villes algériennes se trouvent dans le groupe des grandes villes (classe C5), alors que 26% se trouvent dans la classe C4.

A l'état stationnaire, l'Algérie se retrouverait avec un grand nombre de villes de taille importante.

5.2.2. La croissance relative des villes marocaines

Nous présentons ci-après la même étude pour les distributions des tailles des villes urbaines marocaines de plus de 5000 habitants entre 1982 et 2014, et nous mettons en valeur avec les interprétations des résultats, les divergences avec l'étude algérienne :

Tableau 23 : *Distribution initiale (1982) des villes marocaines de plus de 5000 habitants*

Classes	Nombre de Villes	Fréquence (F)	Fréquence cumulée
C1: $S \leq 0,11m$	27	20,3%	20,3%
C2: $0,11m < S \leq 0,17m$	26	19,5%	39,8%
C3: $0,17m < S \leq 0,38m$	27	20,3%	60,2%
C4: $0,38m < S \leq 0,79m$	26	19,5%	79,7%
C5: $S \geq 0,79m$	27	20,3%	100,0%

Le tableau 23 présente le poids de chaque classe selon le découpage initial (1982) de la distribution des villes marocaines de plus de 5000 habitants. Les résultats de la discrétisation, comme dans le cas algérien, sont satisfaisants et représentatifs de la structure urbaine marocaine, les quatre (4) premières classes contiennent les villes dont la taille est inférieure à la taille moyenne (m), seule la classe C5 représente les villes supérieures à la moyenne.

On estime maintenant, comme dans le cas de l'Algérie, les probabilités P_{ij} pour qu'une ville appartenant à la classe C_i passe à la classe C_j durant la période 1982-2014. La matrice de transition est présentée dans le tableau ci-dessous :

(Les valeurs entre parenthèses correspondent aux écarts-types calculés)

Tableau 24 : Matrice de transition des villes marocaines 1982-2014

p_{ij}	C1	C2	C3	C4	C5
C1	0,9783 (0,006)	0,0217 (0,006)	0	0	0
C2	0,0196 (0,006)	0,9461 (0,009)	0,0343 (0,007)	0	0
C3	0	0,0054 (0,002)	0,9828 (0,004)	0,0118 (0,003)	0
C4	0	0	0,0042 (0,002)	0,9853 (0,004)	0,0105 (0,003)
C5	0	0	0	0,0067 (0,003)	0,9933 (0,003)

*Les écarts types associés aux probabilités de transition sont entre parenthèses.

Comme le cas algérien, la diagonale affiche des valeurs très élevées différentes de 1, avec une stabilité relative des classes C1, C3, C4 et C5 par rapport à la classe C2, donc la mobilité est nettement plus élevée pour cette classe.

Les probabilités de changement de classe évoluent au sens inverse de la taille dans la partie ascendante : les petites villes peuvent gagner plus facilement des places par rapport aux grandes métropoles. La probabilité de passage de la classe C1 à C2 (2,17%), et de C2 à C3 (3,43%) est plus élevée que celle de C4 à C5 (1,05%).

Concernant la partie descendante, les probabilités de changement de classe sont plus prononcées pour la partie haute (les petites et moyennes villes), cela implique que les petites et moyennes villes pourraient perdre leur rang plus rapidement que les grandes métropoles.

Nous passons maintenant au calcul du temps moyen du premier passage espéré pour qu'une ville de la classe i , atteigne pour la première fois, la classe j (les résultats sont dans le tableau 25).

Tableau 25 : Temps du premier passage pour les villes marocaines

M_{pij}	C1	C2	C3	C4	C5
C1	0	46,13	101,64	212,33	351,61
C2	2689,66	0	55,50	166,20	305,48
C3	4197,47	1507,81	0	110,69	249,97
C4	4808,30	2118,64	610,83	0	139,28
C5	4957,63	2267,97	760,17	149,33	0

On remarque en premier lieu que les petites villes prennent moins de temps pour changer de classe (46 ans en moyenne pour passer de C1 à C2 ; 55 ans pour passer de C2 à C3, 110 ans pour passer de C3 à C4) que les grandes (139 ans pour passer de C4 à C5).

Cette matrice montre aussi que la mobilité ascendante du système urbain marocain est inférieure à celle du système algérien : il faut en moyenne 46 ans pour passer de la classe C1 à la classe C2 pour une ville marocaine, alors qu'il faut seulement 25 ans pour une ville algérienne, et au total, il faut, en moyenne, 351 ans pour passer de la classe C1 à la classe C5 pour une ville marocaine, contrairement à 295 ans pour une ville algérienne.

Concernant la mobilité descendante, celle-ci est très longue, voire impossible, comme dans le cas algérien (il faut en moyenne, 149 ans pour qu'une ville de classe C5 visite la classe C4, et 2690 ans pour qu'une classe C2 revienne en classe C1).

Cette mobilité descendante reste néanmoins plus rapide pour les villes marocaines : il faut en moyenne 149 ans pour qu'une ville marocaine appartenant à la classe C5 revienne à la classe C4, alors qu'il faut 413 ans pour une ville algérienne et au total, il faut 4958 ans pour qu'une ville marocaine de la classe C5 visite la classe C1, alors qu'il faut 8123 ans pour une ville algérienne, soit presque le double.

Tableau 26 :Etat stationnaire de la taille des villes marocaines

	C1	C2	C3	C4	C5
Etat initial	0,2030	0,1955	0,2030	0,1955	0,2030
Etat ergodique	0,0169	0,0186	0,1179	0,3292	0,5174

Les résultats montrent à l'état ergodique, une croissance plus rapide pour les moyennes et grandes villes avec 52% des villes appartenant à la classe C5 et 33% à la classe C4.

5.2.3. La croissance relative des villes tunisiennes

Nous terminons notre étude markovienne avec les résultats pour les distributions des tailles des villes urbaines tunisiennes de plus de 5000 habitants entre 1975 et 2014 et en précisant les différences, s'il y a lieu, avec l'étude algérienne et marocaine :

Tableau 27 : Distribution initiale (1975) des villes tunisiennes de plus de 5000 habitants

Classes	Nombre de Villes	Fréquence (F)	Fréquence cumulée
C1: $S \leq 0,29m$	21	20,4%	20,4%
C2: $0,29m < S \leq 0,37m$	20	19,4%	39,8%
C3: $0,37m < S \leq 0,61m$	21	20,4%	60,2%
C4: $0,61m < S \leq 1,08m$	20	19,4%	79,6%
C5: $S \geq 1,08m$	21	20,4%	100,0%

Les résultats de la discrétisation sont satisfaisants, et représentatifs du système urbain tunisien, Les quatre (4) premières classes contiennent les villes dont la taille est inférieure à la moyenne (m) et seule la classe C5 représente les villes supérieures à la moyenne. Comme dans le cas algérien et marocain, on estime les probabilités P_{ij} de passage d'une ville de la classe i à la classe j pour la période allant de 1975 à 2014, la matrice de transition est présentée dans le tableau 28 :

Tableau 28 : Matrice de transition des villes tunisiennes 1975-2014

p_{ij}	C1	C2	C3	C4	C5
C1	0,9765 (0,006)	0,0235 (0,006)	0	0	0
C2	0,0146 (0,005)	0,9515 (0,009)	0,0340 (0,007)	0	0
C3	0	0,0105 (0,003)	0,9747 (0,005)	0,0147 (0,004)	0
C4	0	0	0,0050 (0,002)	0,9870 (0,004)	0,0080 (0,003)
C5	0	0	0	0,0082 (0,003)	0,9918 (0,003)

*Les écarts types associés aux probabilités de transition sont entre parenthèses.

Comme le cas algérien et marocain, la diagonale affiche des valeurs très élevées différentes de 1. Une différence importante s'impose ensuite, c'est la stabilité relative de toutes les classes.

Les probabilités de changement de classe évoluent, de la même manière qu'en Algérie et au Maroc, au sens inverse de la taille dans la partie ascendante : les petites villes peuvent gagner plus facilement des places par rapport aux grandes métropoles. La probabilité de passage de la classe C1 à C2 (2,35%), et de C2 à C3 (3,4%) est plus élevée que celle de C4 à C5 (0,8%).

Les probabilités de changement de classe pour la partie descendante évoluent, sont plus prononcées pour la partie haute (les petites et moyennes villes), cela implique que les petites et moyennes villes pourraient perdre leur rang plus rapidement que les grandes métropoles.

Nous passons maintenant au calcul du temps moyen du premier passage espéré pour qu'une ville de la classe i , atteigne pour la première fois, la classe j (les résultats sont dans le tableau 29) :

Tableau 29 : temps du premier passage pour les villes tunisiennes

M_{pij}	C1	C2	C3	C4	C5
C1	0	42,57	90,24	192,15	381,22
C2	1580,29	0	47,67	149,58	338,65
C3	2228,13	647,84	0	101,91	290,98
C4	2623,02	1042,73	394,89	0	189,07
C5	2744,45	1164,15	516,31	121,43	0

Comme en Algérie et au Maroc, les petites villes prennent moins de temps pour changer de classe (43 ans en moyenne pour passer de C1 à C2 ; 48 ans pour passer de C2 à C3, 101 ans pour passer de C3 à C4) que les grandes (189 ans pour passer de C4 à C5).

La matrice montre que la mobilité ascendante du système urbain tunisien est inférieure à celle du système algérien et supérieure à celle du système marocain : il faut en moyenne 43 ans pour passer de la classe C1 à la classe C2 pour une ville tunisienne, alors qu'il faut 25 ans pour une ville algérienne et 46 ans pour une ville marocaine.

Concernant la mobilité descendante, celle-ci est très longue, voire impossible, comme en Algérie et au Maroc (il faut en moyenne, 122 ans pour qu'une ville de classe C5 visite la classe C4, et 1580 ans pour qu'une classe C2 revienne en classe C1).

Enfin, La mobilité descendante est plus rapide pour les villes tunisiennes par rapport aux villes algériennes et marocaines: il faut en moyenne 122 ans pour qu'une ville tunisienne appartenant à la classe C5 revienne à la classe C4, alors qu'il faut 149 ans pour une ville marocaine et 413 ans pour une ville algérienne et au total, il faut 2744 ans pour qu'une ville tunisienne de la classe C5 visite la classe C1, alors qu'il faut 4958 ans pour une ville marocaine, soit le double, et 8123 ans pour une ville algérienne, soit le triple.

Tableau 30 : Etat stationnaire de la taille des villes tunisiennes

	C1	C2	C3	C4	C5
Etat initial	0,2039	0,1942	0,2039	0,1942	0,2039
Etat ergodique	0,0262	0,0423	0,1366	0,4038	0,3911

Le tableau 30 compare la distribution initiale de 1975 avec la distribution ergodique, qui émerge à l'état stationnaire, les résultats montrent une croissance plus rapide pour les moyennes villes par rapport aux grandes si l'on considère les deux classes C3 et C4 (avec 54%), contrairement au cas marocain et algérien où les grandes villes prennent plus d'ampleur dans le cas ergodique.

Conclusion

Depuis les années 60, les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) ont connu un développement remarquable du phénomène d'urbanisation accompagné par une croissance du nombre des villes, cela est dû principalement à l'exode rural des populations fuyant la campagne pour s'installer dans les villes, à la recherche d'une vie meilleure et à l'accès aux différents services manquants dans les espaces ruraux (universités, hôpitaux, moyens de transport, centres de formation).

Une remarque importante s'impose au niveau de la taille moyenne des villes urbaines. Pour l'Algérie, la moyenne a chuté entre 1966 et 2008, ce qui signifie que les petites et moyennes villes ont pris le dessus sur les grandes agglomérations, par contre pour le Maroc et la Tunisie, cet indicateur a progressé durant la période étudiée, donc le paysage urbain des deux pays s'est transformé en faveur des moyennes et grandes villes.

Pour le Maroc et la Tunisie, nous avons constaté une taille moyenne plus grande que le troisième quartile (toute la période pour le Maroc et de 1966 jusqu'à 1984 pour la Tunisie), ce qui confirme l'existence de très grandes métropoles telles que Tunis et Casablanca.

Concernant les résultats du modèle rang-taille pour les trois pays du Maghreb, aucun des coefficients de hiérarchisations n'est proche de 1 pour valider la loi de Zipf.

Pour l'Algérie, le coefficient de hiérarchisation augmente en valeur absolue, ce qui implique l'augmentation du nombre des moyennes et petites villes par rapport aux grandes métropoles.

Pour le Maroc, le coefficient connaît un progrès mais reste toujours inférieur à 1 ce qui signifie que le poids des grandes villes diminue progressivement par rapport aux moyennes et petites villes.

Pour la Tunisie, au contraire de l'Algérie et le Maroc, le coefficient de hiérarchisation diminue durant toute la période, donc la primatie du paysage urbain tunisien prend de l'ampleur par rapport aux moyennes et petites agglomérations.

Les résultats des tests de stationnarité de 1^{ère} et 2^{ème} génération ont montré une certaine contradiction mais nous avons privilégié les tests de seconde génération et notamment celui de Pesaran 2007 qui conclue sur la validation de la loi de Gibrat pour les trois pays du Maghreb. Les chaines de Markov viennent confirmer les résultats trouvés.

Chapitre II

Politiques de développement et
d'aménagement du territoire en Algérie

Introduction

L'Algérie précoloniale avait des structures communautaires ancestrales archaïques. La colonisation qui s'est étalée de 1830 à 1962 a transformé ces structures, notamment par la déstabilisation de la propriété foncière (changement des droits de propriété par des lois Sénatus-Consulte, monétarisation des impôts, spoliation, séquestration au profit de la minorité européenne); Les autres secteurs de la vie économique et sociale ont été dominés, articulés et adaptés au service de la colonisation.

À son indépendance, l'Algérie hérite de secteurs productifs déstructurés, souvent dualistes, et dépendants d'une assise rentière (découverte et développement des hydrocarbures à partir de 1956) qui lui ouvre, en même temps, des possibilités de lancer une politique de développement, en rupture avec le modèle colonial.

Sur plus d'un demi-siècle, schématiquement nous pouvons diviser les évolutions économiques et sociales de l'Algérie en trois périodes principales :

Une première période s'étale de l'indépendance à la mort du président Boumediene (1962-1978), durant laquelle l'Algérie consolide son régime indépendant, recherche un modèle de développement adapté, opte pour une industrialisation forcée et met en œuvre sa stratégie basée sur les industries industrialisantes à travers la formation de pôles de croissance. Cette politique économique était en phase avec les orientations d'un ensemble de textes doctrinaux qui prônaient les intérêts de la nation et les aspirations du peuple.

Durant cette période, l'État renforce ses institutions, prend les rênes de commandes économiques et opte pour un régime socialiste à travers une planification centralisée et des plans de développement, financés par la réutilisation de la rente des hydrocarbures, tout en ciblant des objectifs d'intégration intersectoriels et d'amélioration du niveau de vie de la population.

Durant cette période, le secteur agricole, malgré la réforme agraire, est resté en retard par rapport à la dynamique industrielle et le secteur privé, dans sa dimension globale et notamment industrielle, est resté isolé, contrôlé et marginalisé.

La seconde période s'étale de 1978 à 1999, et peut se subdiviser par des crises en deux étapes :

✓ L'étape de 1978 à 1989, caractérisée par la remise en cause (même inavouée à son début) de la stratégie algérienne de développement et l'orientation de la manne pétrolière vers la prise en charge prioritaire des secteurs à caractère sociaux et des besoins de la population. L'équipe conduite par le président Chadli n'a plus de projets stratégiques, c'est aussi l'étape des premières réformes du secteur public, suivie d'une crise financière aigue à partir de 1986, qui entraîne le pays dans l'instabilité politique et le début d'une désindustrialisation progressive.

L'État lâche du lest au secteur privé et tente de l'organiser et l'orienter vers les créneaux complémentaires au secteur public qui domine toujours les branches dites stratégiques.

✓ L'étape 1988 à 1999 commence par les émeutes violentes de 1988, suivies par l'adoption d'une nouvelle constitution en 1989 avec l'ouverture politique au multipartisme et la libéralisation des médias. Le pays est devant une impasse politique et économique, le climat d'instabilité persiste, il va entraîner l'Algérie dans une guerre civile. Entre temps et à partir de 1994, l'Algérie révisé sa position, elle accepte les conditions du FMI et de la banque mondiale pour rééchelonner sa dette extérieure; c'est la libéralisation des marchés et la restructuration des entreprises publiques qui sera suivie de la privatisation.

Durant cette longue période de plus de 20 ans, le secteur privé sera toléré, il va occuper progressivement la place et les positions abandonnées par le secteur public.

La troisième période s'étale de 1999 à nos jours; elle débute avec l'arrivée de Bouteflika au pouvoir qui aura pour première mission l'apaisement après une décennie de tueries et de destructions et par la prise en charge des séquelles de la guerre civile de 1992-2000 sur les deniers publics par des transferts sociaux. Sur le plan économique, on trouve des tentatives de relance de l'économie à travers notamment deux programmes : le programme de soutien à la relance économique et le programme complémentaire de soutien à la croissance économique. Durant cette période, les dossiers de privatisation aboutissent, la désindustrialisation s'accélère, les programmes d'investissement de l'État sont prioritairement orientés vers la consolidation de l'infrastructure, vers les secteurs sociaux et éducatifs et vers la mise à niveau et la modernisation de l'administration.

La libéralisation du marché devient une réalité, l'économie informelle prolifère, elle devient incontrôlable, le secteur privé s'affirme, il domine maintenant dans beaucoup de branches.

Dans ce chapitre de politiques de développement et d'aménagement de territoire que nous divisons en 5 sections, nous tentons dans une première section d'identifier les politiques de développement suivies par l'Algérie. La 2^{ème} section survole les différentes politiques d'aménagement du territoire entreprises par le pays.

L'idée en filigrane est d'aboutir aux postulats et raisons ayant motivés le choix algérien des industries industrialisantes, avant d'étudier la mise en œuvre de la stratégie algérienne de développement qui constitue la 3^{ème} section. Dans la 4^{ème} et 5^{ème} section, nous abordons les répercussions du modèle algérien d'industrialisation sur l'amélioration du niveau de vie de la population et sur la prise en charge des déséquilibres régionaux hérités ou leur aggravation.

Au lendemain de son indépendance, l'Algérie avait 4 principales villes situées au Nord du pays : Alger, Oran, Constantine et Annaba; plus d'un demi-siècle plus tard et une politique de développement industriel volontariste qui a été un accélérateur de l'urbanisation, même si le niveau de vie a augmenté, la population est toujours concentrée au Nord du pays avec une littoralisation excessive.

Après 2014, et suite à la chute des prix des hydrocarbures, l'Algérie retombe dans une crise économique; elle dépend toujours de la rente pétrolière, comme durant les premières années postindépendance d'avant le lancement de stratégie de développement. Devant des échéances électorales très proches (les présidentielles étaient prévues en Avril 2019), l'Algérie va recourir au financement non conventionnel en autorisant la banque d'Algérie à prêter directement au Trésor Public pour financer le déficit du budget de l'État, la dette publique interne et le renflouement du fonds national d'investissement.

1. La politique de développement

1.1. La notion de développement en Algérie

En Algérie, des programmes importants et des actions d'envergures sur le double plan économique et social ont été envisagés et concrétisés avec des résultats mitigés, puisque l'économie végète et dépend toujours de la rente que procurent les hydrocarbures depuis un demi-siècle.

Les différentes politiques économiques préconisées, les différents plans élaborés et les actions engagées par l'État, n'ont pas jusqu'à présent entraîné une croissance suffisante pour mettre le pays sur la voie du développement durable et mettre les habitants à l'abri du besoin et des soubresauts possibles de la mondialisation. Les gouvernements qui se sont succédés durant plus d'un demi-siècle ont certes tracé une voie à suivre durant les deux premières décennies postindépendance (années 1960-1970), ont jeté les jalons du développement, mais cette voie a été abandonnée par leurs successeurs en faveur de politiques conjoncturelles dictées surtout par la répercussion de la mondialisation d'une part, et l'absence d'une vision politique et économique claire d'autre part.

Un pays aussi vaste que l'Algérie, qui recèle des potentiels humains, énergétiques et d'énormes ressources, a besoin toujours de référents et son économie doit être placée dans un cadre global, stratégique et cohérent lui permettant à chaque étape de pouvoir corriger les causes inhérentes à l'inefficacité économique.

1.2. Le modèle économique algérien de la période postindépendance

En 1962, l'Algérie accède à son indépendance, elle a alors une économie sous développée, désarticulée et extravertie, puisque l'encadrement de tous les secteurs revient aux européens qui quittent le pays, laissant un vide qui ne peut être facilement comblé.

Durant plus d'un siècle de colonisation, l'économie algérienne est façonnée par le capital français en développant un secteur agricole spéculatif où prédomine la culture de la vigne pour la production de vin que l'Algérie indépendante trouvera maintes difficultés à écouler une décennie plus tard ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ En 1971, Boumediene nationalise les hydrocarbures, une crise algéro française est née et entre autres conséquences, la France refuse d'acheter le vin algérien.

D'Algérie, la métropole française extrait les minerais et exploite le pétrole durant les dernières années de la guerre 1954-1962, selon Benissad (1979) : « les structures de l'économie algérienne coloniale sont le résultat d'un bouleversement violent et profond de la société algérienne... » (p.5). Les décideurs algériens des années 1960 avaient la volonté politique de fonder un État et de mettre en place une économie sur la base de modèles fiables tenant compte du contexte politique idéologique par les moyens disponibles et les ressources mobilisées mais beaucoup d'handicaps paraissent insurmontables :

- Les banques étaient vides (les caisses de l'État) : le PIB est passé de 27 Millions à 19 millions \$ US entre 1960 et 1962 ;
- Une population quasi rurale et analphabète ;
- Une absence cruciale de cadres pour tous les secteurs ;
- Une course pour la prise du pouvoir engagée entre les différents chefs de Wilayas;

Durant les premiers mois, voire les premières années postindépendance, un exode rural sans précédent est observé, auquel s'est ajouté le retour massif des populations qui étaient réfugiées dans les pays voisins suite à la destruction de leurs villages durant la guerre d'Algérie. Les villes du Nord sont le réceptacle de cette marée humaine qui s'agglutine dans les périphéries des centres urbains.

1.3. Le choix du modèle de développement

Les textes doctrinaux⁽¹⁾ algériens considèrent le sous-développement comme la cause du fonctionnement colonial capitaliste et déclarent que l'Algérie lutte contre le sous-développement en bâtissant un État moderne sur la base de l'orientation socialiste. Même si sur le plan idéologique, le socialisme s'impose d'emblée, un dilemme demeure sur la vocation à suivre; Faut-il continuer à privilégier le secteur agricole? ou au contraire faut-il opter pour l'industrie? et dans ce cas, quelles industries, celle de substitution à l'importation, celles des biens intermédiaires, ou bien faire évoluer en même temps les secteurs agricole et industriel dans une symbiose difficile à mettre en place sous la contrainte d'un budget national limité?

⁽¹⁾ Programme de Tripoli (1962), charte d'Alger (1964), charte nationale (1976).

Le gouvernement tente de mettre en place un modèle de développement fondé sur le concept des industries « industrialisantes » (De Bernis, 1966), incitant les pays nouvellement indépendants, comme l'Algérie, qui disposent de ressources en énergies et de recettes conséquentes en devises à investir plutôt dans les industries industrialisantes dont l'ancrage et le développement est supposé entraîner le développement des autres secteurs. Ce modèle d'industrialisation est censé créer de l'emploi et distribuer des revenus et des salaires afin d'améliorer la fonctionnalité du secteur tertiaire et donc le cadre et le niveau de vie de la population.

Le modèle repose sur l'intervention de l'État qui devient promoteur, il doit instaurer une planification et nationaliser les secteurs clefs de l'économie : les minerais, les banques, les hydrocarbures, etc. Certaines industries lourdes peuvent jouer un rôle moteur dans le développement de l'économie. Le développement est autocentré, c'est-à-dire interne mais non autarcique, qui ne dépend pas totalement de l'extérieur; il s'agit d'un développement ouvert sur le monde mais maîtrisé par l'État.

En s'engageant dans ce modèle, les pouvoirs publics de l'époque pensaient alors avoir accompli un exploit en lançant à la fois trois révolutions: La révolution industrielle, la révolution agraire et la révolution culturelle, par analogie à ce qui s'est passé dans certaines démocraties populaires telles que la Chine. Le pouvoir va s'atteler à bâtir un État en s'appuyant sur une armée, une administration, un parti unique (le FLN) et une stratégie de développement basée sur l'industrialisation :

- **1963** : création de la SONATRACH, société de monopole sur les hydrocarbures;
- **1966** : nationalisation des secteurs miniers et bancaires ;
- **1971** : nationalisation des hydrocarbures;

1.4. La mise en œuvre de la SAD

L'industrialisation algérienne est à la fois une stratégie et un objectif politique où les ressources du sous-sol, notamment les hydrocarbures serviront à financer ce projet. Le développement des secteurs de base doit entraîner celui des autres secteurs et consolider l'économie nationale intégrée et autocentrée. Ce processus de développement ne peut être autarcique, la relation de l'économie nationale avec l'extérieur s'articule autour de :

- L'accumulation de capitaux nécessaires sur le marché mondial par la vente des hydrocarbures;
- L'acquisition des biens de production et des inputs nécessaires à la mise en marche de l'économie;
- Les investissements étrangers qui vont suivre doivent en principe faire le reste par des effets d'entraînement et viser entre autres l'objectif d'élever le niveau de vie de la population;
- L'option de l'industrialisation lourde exige le transfert de la technologie des secteurs stratégiques et fournit les inputs aux autres branches et surtout au secteur agricole où l'État a opté pour une révolution agraire censée transformer les rapports de production et stabiliser la paysannerie tout en élargissant le marché algérien.

Parmi ces objectifs annoncés, celui d'industrialiser le pays en deux décennies en noircissant la matrice interindustrielle, ne peut réussir que sur une base solide, maîtrisée et contrôlée par l'État. L'État est à la fois l'initiateur, le promoteur, l'entrepreneur, le garant et le gérant, il exerce le monopole sur tous les secteurs stratégiques et sur le commerce extérieur.

Les principaux objectifs poursuivis par cette stratégie sont :

- Le développement des richesses naturelles (les hydrocarbures et les minerais) pour pouvoir investir surtout dans le secteur des biens de production (industries lourdes : sidérurgie, chimie, cimenterie, mécanique, etc.);
- La création d'un secteur productif étatique puissant constitué par les sociétés nationales pour chaque branche industrielle (Sonatrach, SNS, SNMC, Sonacom, etc.);
- La création d'un secrétariat au plan puis d'un ministère de la planification et de l'aménagement du territoire, technostucture d'État chargée de la planification de l'affectation des investissements dans le secteur productif;

La concrétisation de cette stratégie va nécessiter quatre (04) plans de développement entre 1967 et 1984 avec des résultats probants dans une première étape et sa mise en cause et son abandon par la suite.

2. La politique d'aménagement du territoire en Algérie

2.1. Approche historique

À l'époque coloniale, le pays est organisé pour la collecte de biens à partir des villes portuaires : tout le système d'échange colonial est organisé selon des axes méridiens renforçant le poids des villes portuaires. Les centres urbains importants et dynamiques les ports d'Alger (570 000 habitants), d'Oran (310 000 habitants) et d'Annaba (110 000 habitants) en 1954.

En 1954, l'Algérie est un pays agricole, qui ne compte que 264 000 emplois dans le secteur industriel dont 120 000 dans la construction (bâtiments et travaux publics). Elle est peu urbanisée avec 2 200 000 de citoyens dont 1/3 d'européens (760 000 personnes), sur une population totale de 9 500 000 habitants soit un taux d'urbanisation de 23%.

Seules 4 villes dépassent la barre de 100 000 habitants (Alger, Oran, Constantine et Annaba) et 6 autres le seuil de 50 000 habitants. Sur les dix espaces identifiés comme urbains, cinq sont situées sur le littoral, quatre sur le Tell et une seule ville, Biskra, est située au Sud. En matière d'infrastructures de liaison, il n'existait que deux axes :

- L'axe littoral : Oran-Alger-Annaba;
- L'axe intra tellien de Tlemcen à Souk Ahras via Sidi Bel Abbes, Mascara, Médéa, Sétif Constantine et Guelma.

Durant la guerre, la France a créé des centaines de villages et camps de regroupement précaires où vivaient près de 3 millions d'individus, dont une partie va grossir les villes du Nord à l'indépendance en 1962.

En même temps, l'héritage colonial laisse aussi des infrastructures importantes notamment dans la bande littorale du pays :

- Quatre ports : Alger, Annaba, Bejaia et Oran;
- 33 aérodromes dont 3 d'envergure nationale et internationale;
- 14 barrages d'une capacité de 487 Hm³;
- 3 Hôpitaux régionaux et des unités légères de santé;
- 4 485 km de voie ferrées;

- 8 500 km de routes nationales, 12 700 km de routes départementales, 12 200 de pistes carrossables et 18 900 km de chemins ruraux;

Malgré ces infrastructures, le modèle colonial d'aménagement du territoire, est conçu au service de la métropole et de la minorité européenne qui vit essentiellement dans les villes. Durant cette époque, les inégalités et les disparités régionales précoloniales ont été accentuées et les déséquilibres sectoriels aggravés : les régions littorales et sublittorales (Tell) à peuplement colonial ont bénéficié d'infrastructures nécessaires, tandis que les régions les plus pauvres, les centres de cantonnement (massifs montagneux, hauts plateaux et régions subsahariennes) ont été abandonnées à une économie de subsistance, rurale, nomade ou semi nomade, réservoir de la main d'œuvre saisonnière (interne et externe) pour tous les secteurs.

La guerre de libération a occasionné des déplacements massifs des populations vers les centres urbains. Entre 1958 et 1963, le plan de Constantine a été élaboré et entamé, et malgré ses dimensions politiques et militaires, il a jeté les bases réelles de l'aménagement du territoire. Hélas, ce plan a été annulé en 1961 (voir plus loin dans le Chapitre).

À l'indépendance, le territoire algérien était organisé en 15 Wilayas (départements), 76 arrondissements (Daïra) et 1634 Communes. L'administration des institutions va poser un grand problème du fait que 90% de l'encadrement constitué d'européens a quitté le pays.

En mai 1963, le gouvernement opère un remembrement communal et le nombre des Communes est réduit à 669 pour réduire les charges générales et les frais du personnel. Cependant après ce nouveau découpage administratif, certaines communes sont très vastes et leurs habitants doivent faire des dizaines de kilomètres pour s'y rendre au chef-lieu (pistes). D'autres communes sont mal découpées, une partie d'une commune se trouve mieux reliée au chef-lieu d'une autre commune qu'à son propre chef-lieu. Parfois, c'est le cadre tribal d'autrefois qui est reconstitué...

En 1974, Le découpage fut entièrement revu dans le but d'améliorer l'encadrement, d'effacer les disparités et de faciliter le développement :

- Le nombre de Wilayas est passé de 15 à 31;
- Celui des Daïra de 91 à 181;

- Celui des communes est passé de 669 à 704;

Le nouveau découpage cherche à associer des zones complémentaires à l'intérieur d'une même unité administrative, des zones développées avec des zones marginalisées pour que les populations des zones déshéritées bénéficient des équipements des zones développées. Cependant, certaines entités sont partagées en deux pôles, d'autres restent très vastes.

Un nouveau découpage intervient en 1984 pour corriger les problèmes liés à l'étendue des nouvelles dimensions spatiales des collectivités territoriales, très vastes :

- Le nombre de wilayas est passé de 31 à 48.
- Le nombre de communes de 704 à 1541.

Ce découpage a conduit à une situation intermédiaire entre l'ancien et le nouveau système administratif local. Néanmoins, ces changements majeurs montrent les doutes mais aussi les manques de concertation et les pressions politiques en Algérie à cette époque. Ils ne permettent pas la mise en place de plans cohérents d'aménagement du territoire de long terme.

2.2. Les objectifs de l'aménagement du territoire en Algérie

En Algérie, l'approche de la politique d'aménagement du territoire est faite avec une certaine hésitation, eu égard au sous-développement généralisé et au déséquilibre régional hérité à l'indépendance.

La planification algérienne a été préconisée pour accompagner la stratégie de développement adoptée et l'aménagement du territoire fait partie intégrante du moins dans les textes de la planification régionale et nationale pour faire disparaître les inégalités régionales et sociales héritées à l'indépendance; organiser et structurer l'espace en utilisant les ressources; prendre en charge les problèmes découlant de la concentration de la population sur la bande Nord du pays tout en créant les conditions de vie dans l'arrière du pays.

Sur le plan institutionnel et chronologique, on assiste à la création à différents niveaux d'institutions devant prendre en charge l'aménagement du territoire :

- Dès 1962, création des délégations spéciales avec des commissions d'intervention économiques et sociales;
- En 1966, les communes sont dotées d'assemblées élues au suffrage direct pour encadrer et gérer l'espace communal ;
- En 1969, les wilayas sont dotées d'assemblées élues au suffrage direct pour accompagner le Wali (Préfet) et son exécutif constitué des services qui prolongent les ministres.

Au niveau national, on assiste à la création d'un Secrétariat d'État au Plan (1967-1978) qui deviendra par la suite, le ministère de la planification et de l'aménagement du territoire; à la reconduction de la caisse algérienne de développement et d'aménagement du territoire « CADAT » (1956-1980); et à la création du service de l'animation et de la planification économique auprès du cabinet du Wali qui sera érigé en direction de la planification et de l'aménagement du territoire en 1980.

Il est important de noter que malgré toutes ces structures, cette période est caractérisée par l'absence d'un schéma directeur d'aménagement du territoire. La localisation des projets revenait aux ministères « techniques » et aux sociétés nationales. On pense que la planification sectorielle aboutira à l'aménagement du territoire avec les effets de diffusion

des pôles de croissance. Or, ce choix va rapidement engendrer des inégalités avec l'aggravation des distorsions existantes et l'accroissement de l'exode rural.

Jusqu'en 1978, des actions économiques ont été lancées pour atténuer certaines disparités, tels que les programmes spéciaux destinés aux zones déshéritées, les plans communaux de développement « PCD » et le plan de modernisation urbaine « PMU » destinés aux grandes villes. Ces actions incitent à la décentralisation et rendent (ou abandonnent) aux collectivités locales (communes et Wilayas) la prise en charge des problèmes de développement et d'aménagement régional et local. Or les liens économiques infrarégionaux et la liaison entre les visions nationales et régionales restent défailants.

2.3. Les schémas d'aménagement du territoire : les découpages régionaux actuels

Aujourd'hui, l'Algérie a adopté un nouveau schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et des schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT). Actuellement, le pays compte neuf régions, trois dans le Nord (Nord-Ouest, Nord Centre, Nord Est), trois dans les Hauts plateaux (Hauts plateaux Ouest, Hauts plateaux Centre, Hauts plateaux Est) et trois dans le Sud (Sud Est, Le Hoggar et le Tassili).

Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) apparait comme l'instrument privilégié d'aménagement du territoire, il est censé assurer la cohérence et la coordination interrégionale, aider à la prise de décision pour la localisation d'équipements structurants et l'implantation d'activités au niveau régional et intégrer les atouts et les insuffisances locales qui précédemment étaient occultées par la planification centralisée. En outre, le SRAT est à la fois un instrument d'arbitrage et de concertation pour l'utilisation de l'espace entre les régions et les Wilayas dans l'objectif d'optimiser les investissements consentis dans cet espace.

Deux régions méritent davantage d'attention, celle des Hauts Plateaux et celle du Grand Sud : dans la première stratégie algérienne de développement (SAD) des industries industrialisantes, la vaste région des Hauts Plateaux devait recevoir la deuxième phase des investissements industriels sur la base du redéploiement des investissements implantés au Nord. Ce redéploiement a été annulé; or il devait en principe répondre aux déséquilibres provoqués ou engendrés par les pôles de croissance d'Annaba (sidérurgie), de Skikda et d'Oran (pétrochimie), d'Alger et de Constantine (mécanique).

Dans les Hauts Plateaux, une seconde chaîne industrielle aurait dû être implantée par l'utilisation des inputs dégagés par les pôles du Nord avec des laminoirs qui utiliseraient les produits de la sidérurgie d'Annaba (inputs) et des usines d'engrais qui utiliseraient les produits pétrochimiques de Skikda et d'Arzew (inputs).

Le Grand Sud, de son côté, peu peuplé représente plus de 4/5 du territoire du pays, il renferme les principaux gisements d'hydrocarbures, c'est le véritable poumon économique du pays, même si les programmes de développement local qui lui ont été consacrés n'ont eu qu'un impact limité.

Certains programmes volontaristes nés sur ces territoires, sur la base d'initiatives individuelles, ont été accompagnés et renforcés par l'État à l'instar d'une mise en valeur des terres de cultures maraichères sous serres à grandes échelles, de la céréaliculture en irrigué par pivot et de la plantation de palmerais qui ont donné des résultats probants et il s'avère que maintenant c'est l'agriculture du Sud qui nourrit les habitants du Nord. Cependant, ces programmes, même s'ils ont connu un engouement et une réussite ont été menés sans une connaissance précise des ressources souterraines en eau et sans évaluer les besoins en énergie nécessaires afin de respecter les équilibres et l'écologie, en vue de la préservation de cet espace au demeurant vierge en dehors des zones des Oasis, jusqu'à une époque assez récente (les débuts de la mise en valeur en irrigué au Sud remonte vers 1980).

3. La mise en place de la stratégie de développement en Algérie

Les pouvoirs en place après l'indépendance en 1962 étaient préoccupés par la mise en place d'un appareil administratif efficace, et à la recherche d'un modèle de développement adapté à la réalité du pays. Comme ceci a été souligné précédemment, ils optèrent pour un processus d'industrialisation sur la base d'un secteur étatique puissant et où l'industrie lourde joue un rôle moteur permettant de garantir à terme une économie intégrée tout en améliorant le niveau de vie des populations.

Pour les décideurs, parler d'une économie nationale signifie d'abord exploiter les richesses du pays aux bénéfices du peuple, à l'effet d'opérer un changement dans les structures économiques et sociales.

L'industrialisation, considérée comme la clé de l'intégration grâce notamment à la symbiose qu'elle était censée entretenir avec le secteur agricole, qui constituera la complémentarité nécessaire pour un développement autocentré.

3.1. État des lieux de l'économie à l'indépendance

En 1962, les terres qui étaient aux mains des colons ont été prises en charge et exploitées par les ouvriers agricoles et les riverains, en imposant un état de fait d'autogestion et en prenant de vitesse le gouvernement central fraîchement constitué. L'ordonnance 62-20 relative à la protection et la gestion des biens vacants et le décret de Mars 1963 ont régularisé cette situation. À l'origine, les terres dévolues à l'auto gestion totalisaient une superficie de 2,3 millions Ha réparties sur 1994 domaines avec une conduite de cultures souvent spéculatives.

Ensuite, l'ordonnance 66-182, relative à la dévolution à l'État la propriété des biens vacants de 2,3 millions d'Hectares, organise la gestion des terres d'une manière collective. Ce mode de gestion bureaucraté, censé réorganiser l'exploitation des domaines agricoles nationalisés sous le contrôle des organes de l'État s'est rapidement essoufflé.

En 1971, l'État algérien lance la révolution agraire avec le slogan « la terre à celui qui la travaille », et commence à nationaliser les terres abandonnées et extraire des superficies sur les grandes fermes du secteur privé pour former le Fond National de la Révolution Agraire (FNRA). La révolution agraire avait pour principaux objectifs de distribuer des terres aux métayers et ouvriers agricoles à l'effet de transformer à termes les rapports de production dans le monde rural.

L'ordonnance 71 portant sur la révolution agraire a été suivie par un arsenal juridique et réglementaire, entre autres, la création de la Commission Nationale de la Révolution Agraire (CNRA), suivie d'une campagne de sensibilisation, d'un recensement des terres ciblées et le lancement parallèle des projets des 1000 villages agricoles et l'installation de coopératives agricoles sur une superficie de 886 900 Ha.

Les différents bilans établis par le Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire « MARA » portent un regard critique sur la performance toute relative des secteurs qui végètent dans la bureaucratie et le dysfonctionnement, tandis que la productivité agricole n'a

pas suivi les efforts consentis et les attentes en termes de volumes de productions ont été décevants.

À partir des années 1980, c'est l'avènement des mesures de restructuration, de libéralisation du système collectif et l'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur des terres (loi 83-18 relative à l'Accession à la Propriété Foncière Agricole « APFA ») et ensuite la loi de 1987 par laquelle l'État a visé l'exploitation optimale des terres en les libéralisant sous formes de droits de jouissance perpétuelle. Les pouvoirs publics vont promulguer une loi cadre, la loi de 1990, sur la nouvelle orientation foncière.

Le secteur agricole représentait 80% des exportations du pays en 1954⁽¹⁾, soit 140,3 milliards de Francs et où les vins représentaient 38% des exportations. Par la suite, les exportations ont connu une évolution dopée par le pétrole qui va remplacer les produits agricoles. La part du vin qui représentait 38% en 1954 dans les exportations va se réduire à 20% en 1963 et celle du pétrole va atteindre 60% durant la même année.

3.2. Avant la stratégie algérienne de développement (SAD): le plan de Constantine

Le plan de Constantine a été élaboré durant les dernières années de la guerre d'Algérie, à partir de 1958 (1959-1963)⁽²⁾, avec l'arrivée du Général De Gaulle au pouvoir. Les objectifs assignés à ce plan sont le développement économique et social. L'objectif inavoué visait l'affaiblissement du Front de Libération National (FLN). Ce plan s'inspire des travaux des commissions antérieures (commissions MASPETIOL⁽³⁾) sur les relations financières entre l'Algérie et la métropole (1955) et les perspectives décennales du développement économique de l'Algérie. Ce plan qui s'inspire également de la planification mise en place en France après la seconde guerre mondiale est indicatif, il ne s'agit pas d'un programme global d'industrialisation du pays, sa consistance est néanmoins importante :

⁽¹⁾ Lequy, Roger., l'agriculture algérienne 1954-1962, Persée les collections, 1990, p. 41-99

⁽²⁾ Le plan de Constantine annoncé par le Général DE GAULE le 03 septembre 1958 à partir de la ville de Constantine, ce plan s'appuie sur des études et une prospective.

⁽³⁾ Conseiller d'Etat qui fut chargé de présider les travaux d'un groupe d'études, le raccord qu'il prépara fut remis au gouvernement en Juin 1955 évaluant financièrement les projets et la part de la métropole et de l'Algérie quant au financement futur du plan de Constantine. Centre de documentation historique sur l'Algérie « CDHA », archives d'Algérie mémoire vive, plan de Constantine, René Mayer, N°46.

- La construction de 200 000 logements permettant d'héberger un million de personnes ;
- La distribution de 250 000 Hectares de terres agricoles et le développement de l'irrigation;
- La création de 400 000 emplois industriels;
- La scolarisation des enfants en âge d'être scolarisés à l'horizon 1966.

Le programme industriel du plan de Constantine comprend plusieurs équipements et infrastructures tels qu'un oléoduc vers Bejaia, des gazoducs de Hassi-Rmel vers Alger, Oran et Annaba, de deux centrales hydroélectriques de Djendjen et thermique d'Alger, d'un complexe sidérurgique à Annaba, d'unités pétrochimiques de petites dimensions à Arzew avec une raffinerie de pétrole à Alger. Les décideurs de l'époque savaient néanmoins d'avance que ces unités, si réalisées, ne pouvaient concurrencer les activités métropolitaines.

3.3. La stratégie de développement après la mise en place de la SAD : 1967 à aujourd'hui

Avant de détailler les contenus des différents plans pour cette période, ouvrons d'abord une parenthèse sur un programme initié pour les zones déshéritées et intitulé « plans spéciaux des régions déshéritées » (1967-1978)

Tableau 31 : Ventilation des programmes spéciaux (1967-1978)

Régions	Montant (en millions de DA)	Date de lancement
Telegh-Sidi Bel Abbes	145	1971
Aflou	174	1971
Tissemsilt	327	1972
Oued-Rhiou	242	1972
Annaba	1 800	1973
Constantine	2 000	1973
Médéa	1 000	1969
Tizi-Ouzou	800	1968
Sétif	1 000	1968
Tlemcen	901	1970
Chleff	1 100	1970
Saida	800	1970
Batna	700	1970
Ouargla	300	1970
Sud	1 000	1970

Source : Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (MPAT), Alger, Algérie

Ces programmes ont été alloués à des régions déshéritées, pour tenter de rattraper les inégalités. Les taux de réalisation oscillent entre 40% et 100%, eu égard à la faiblesse des moyens de l'époque et à l'absence de maturité pour certains projets. Des montants plus élevés (19 milliards de DA) ont été consentis au profit des plans communaux de développement et des programmes de modernisation urbaine à partir de 1974 (PCD et PMU)⁽¹⁾.

3.4. La période des plans

C'est à partir de 1966-1967 que l'Algérie opte effectivement pour un modèle de développement visant une croissance autocentrée, le détail des dépenses d'investissements pour chaque plan est présenté dans les deux tableaux ci-dessous :

Tableau 32: Dépenses d'investissement (en milliards de DA courants)

Industries	1967-1969	1970-1973	1974-1977
Industries Hydrocarbures	2,3	4,6	19,5
Industries de production de biens de production ou industries de base	1,4	5,5	18,5
Industries de production de biens de consommation	1	2,3	9,6
Agriculture/Hydraulique	1,9	4,1	16,6
Infrastructures	1,1	3,1	15,5
Investissements sociaux : Éducation, santé, formation, santé, logement	2,6	7	29,4
Total	10,3	26,6	109,1

Source : Temmar, A., (2015), l'économie de l'Algérie 1970-2014 Tome I, Les stratégies de développement économique, office des publications universitaires, Alger, Algérie, p. 41

⁽¹⁾ PCD : Plan Communaux de Développement
PMU : Plan de Modernisation des villes destiné aux villes

Tableau 33: Dépenses d'investissement - Structure par industrie (en %)

Industries	Plan Triennal 1967-1969	Plan Quadriennal I 1970-1973	Plan Quadriennal II 1974-1977	1967-1977
Industries Hydrocarbures et Mines	53	43	43	44
Industries de production de biens de production ou industries de base	27	38,5	36,5	36
Industries de production de biens de consommation	20	18,5	19,5	20
Total	100	100	100	100

Source : Temmar, A., Op Cit, p. 43

D'après les tableaux :

- Le plan triennal 1967-1969 oriente le programme d'investissements vers la création d'un secteur industriel ;
- Le 1^{er} plan quadriennal 1970-1973 traduit l'importance accordée à l'industrie de base suivie par les industries d'hydrocarbures qui ont été nationalisées en 1972;
- Le 2^{ème} plan quadriennal 1974-1977 conduit à un investissement industriel massif grâce à la hausse des prix des hydrocarbures; ce plan va confirmer la stratégie algérienne de développement (SAD).

Tableau 34 : Répartition des investissements publics réalisés entre 1963 et 1977 (en Milliards de DA)

Secteurs	1963-1966		1967-1969		1970-1973		1974-1977	
	10 ⁹ DA	%	10 ⁹ DA	%	10 ⁹ DA	%	10 ⁹ DA	%
A. Agriculture	0,65	16,5	1,9	20,7	4,35	12	8,9	7,3
B. Hydrocarbures et Industries	0,81	20,6	4,9	53,4	20,8	57,3	74,1	61,1
C. Autres secteurs	2,47	62,9	2,37	25,8	11,15	30,7	38,2	31,6
Total	3,93	100	9,17	100	36,3	100	121,2	100
B/A	1,24		2,6		4,8		8,3	
Hydrocarbures/B			0,51		0,47		0,48	

Source : Rezig, A., (2006), Algérie Brésil Corée du Sud, trois expériences de développement, Office des publications universitaires, Alger, Algérie, p. 90

Les chiffres du tableau montrent que :

- Entre 1967 et 1973, 53% des investissements publics ont été alloués au développement industriel et seulement 15% au secteur agricole;

- Le secteur industriel s'est accaparé de 58% des investissements entre 1967 et 1977; en valeur absolue, le chiffre passe de 4,9 milliards de DA à 75 milliards de DA.

Tableau 35 : Investissements industriels 1976-1981 (en millions de DA)

Industries	1967	1970	1974	1978	1981
Industries industrialisantes	4 213	17 893	65 261	108 500	27 101
Dont :					
*Hydrocarbures	855	9 776	35 154	38 700	11 134
Total	4 750	20 803	74 154	116 735	38 000

Source : Rezig, A., Op Cit, p. 91

Les industries de base reçoivent toujours la majeure partie des investissements :

Tableau 36 : Plan d'investissement 1980-1984 (en milliards de DA)

Domaines	Montant
Industrie	154,5
Dont : Hydrocarbures	63
Agriculture	47,1
Transports	13
Infrastructures économiques	37,9
Habitat	60
Éducation-formation	42,2
Infrastructures sociales	16,3
Équipements collectifs	9,6
Entreprises de réalisation	20
Total	400,6

Source : Brule, Jean Claude., Fontaine, Jacques., (1986), l'Algérie : Volontarisme Étatique et Aménagement du territoire, Office des Publications Universitaires, Alger, Algérie, p. 144

3.5. La concentration des industries : les pôles de croissance

Durant les trois plans de 1966 à 1977, les objectifs tracés étaient clairement identifiés : asseoir une assise économique par la mise en place de véritables pôles industriels; instaurer une planification centralisée avec le monopole de l'État qui devient le principal employeur et entrepreneur; la nationalisation des secteurs clés de l'économie (secteurs miniers, les banques et les hydrocarbures).

Il est admis que durant cette période, le niveau de vie de la population s'est amélioré, la croissance suit le chômage diminue. L'Algérie opte pour des pôles de croissance en

investissant sur la sidérurgie (complexe d'Annaba), la Pétrochimie (complexes de Skikda et d'Arzew), la mécanique (pôles implantés à Constantine et à Alger).

L'implantation des pôles majeurs à l'Est (Annaba et Skikda) et à l'Ouest du pays (Arzew) ont pour principaux objectifs de rééquilibrer la configuration géographique et industrielle du pays et désengorger la concentration des activités algéroises, fruit de l'histoire coloniale.

En parallèle à ces pôles, les différents plans ont prévu des unités industrielles légères pour satisfaire les besoins de la population en textiles, électroménagers, produits alimentaires, pharmaceutiques, prêt à porter, savons, papier... Ainsi les industries industrialisantes se développent sur les pôles d'Alger, Oran, Skikda, Constantine et Annaba, chacun créant son arrière-pays comme condition nécessaire à sa reproduction (Yabbes, 1979). Or Yabbes (1979) montre que les effets induits de ces pôles ont été plutôt destructurants pour les arrières pays, conduisant à leur délaissement, à la destruction des terres agricoles, à la dévalorisation du travail agricole et exode rural.

3.6. Les suites de l'industrialisation forcée en Algérie

Sur un plan concret, l'État Algérien va procéder à l'équipement et à l'aménagement des pôles littoraux à partir de la fin des années 60.

Les efforts consentis dans le secteur des industries de substitution donnent les premiers résultats dans les domaines des textiles avec l'entrée en production de cinq complexes : Draa Ben Kheda (Tizi Ouzou), Oued Tlelat, El karma (Oran), Batna et Constantine. Le renforcement de l'industrie de la région algéroise avec le développement de la zone industrielle de Rouïba passe de 600 à 7000 emplois, avec la mise en chantier du complexe de Sidi Moussa (Alger) orientée vers l'industrie métallique du bois, du bâtiment, de l'entretien du matériel. L'ensemble du Tell est touché et certaines unités sont localisées dans les Hauts Plateaux. Des pôles régionaux commencent à apparaître, cependant la dominante industrielle reste concentrée à l'Est (Annaba, Skikda et Constantine) et l'Ouest (Oran) beaucoup plus qu'au centre du pays.

Tableau 37: Nombre d'emplois prévus par activités et localisation

Localisation	Date	Activités	Nombre d'emplois prévus
Constantine	1973	Moteurs-tracteurs	4 000
Constantine	1976	Machines-outils	700
Ain Smara	1977	Pelles, grues	2 700
Sétif	1974	Piles et accumulateurs	500
Ain kebira	1978	Boulonnerie, visserie	1 100
Ain M'lila	1978	Aciers spéciaux	2 000
Ain M'lila	1978	Complexes préfabriqués légers	1 514
El Eulma	1979	Transformation de produits	1 000
M'Sila	1980	Électrolyse d'aluminium	2 000
Guelma	1974	Cycles et motocycles	1 500
Guelma	1973	Céramique, faïence	880
Hadjar Sound	1974	Cimenterie	578
Souk Ahras	1973	Complexe papeterie	450
Tizi-Ouzou	1977	Électro-ménager	675
Sidi Bel Abbes	1979	SONELEC	1 645
Sidi Bel Abbes	1978	Machines agricoles	1 500
Oued Rhiou	1978	Boulonnerie, visserie	1 200
Tlemcen	1978	Téléphone	2 205
Tiaret	1976	Complexe lainier	1 500
Tiaret	1975	Carrosserie industrielle	1 322
Zahana	1976	Cimenterie	515
Saida	1979	Cimenterie	400
Saida	1976	Cartonnerie	993
Mostaganem	1974	Pâte à papier	774
Mostaganem	1976	Raffinerie sucre	560
Berrouaghia	1975	Vannes et fonderies	2 000
Berrouaghia	1975	Pompes	1 249
Cheraga	1977	Boulonnerie, visserie	300
Meftah	1975	Cimenterie	670
Sidi moussa	1975	Ensemble Sidi Moussa	7 000

Source : Brule, Jean Claude., Fontaine, Jacques., Op Cit, p. 147

L'industrialisation amorcée en 1974 s'accélère à partir de 1976. La période 1978-1984 est marquée surtout par la mise en service d'installation d'Arzew avec la mise en service du complexe de liquéfactions de Gaz n2 (10 millions m³/an), de la raffinerie d'une capacité de production 15 millions de tonnes à Skikda et la mise à feu du deuxième fourneau à Annaba.

Les orientations consistent en l'achèvement des grands projets en cours, tout en multipliant les petites et moyennes unités dans les villes petites et moyennes, la diffusion de

l'industrie s'accélère par : La petite et moyenne industrie lancée par les Wilayas et le développement du secteur privé.

Durant cette période, le PIB passe de 13,8 milliard de DA en 1967 à 86,3 milliards de DA en 1978, tandis que le nombre des emplois passe de 1 748 000 à 2 830 000 avec une augmentation de 1 082 000 postes nouveaux durant la période.

Après le décès du président Boumediene (1978), la nouvelle équipe conduite par le nouveau président Chadli a une volonté de sortir de l'emprise du climat politique du règne de Boumediene (1965-1978) mais prône une démarche qui se base sur le changement dans la continuité.

Le mot changement dénote clairement que le bilan de la fameuse période 1967-1978 n'est pas aussi reluisant que ne le claironne les promoteurs de la SAD ou de l'industrialisation forcée. Le bilan va mettre en exergue les carences de cette période et table surtout sur les écarts entre les objectifs et les résultats atteints en termes de développement tels que la faiblesse de la production, le faible taux d'utilisation des capacités industrielles installées; le faible niveau d'intégration, le chômage croissant, la stagnation de la production agricole et la forte dépendance de l'exportation des hydrocarbures. En outre, la faiblesse dans la maîtrise des processus d'utilisation de la technologie et l'incohérence entre la formation et les technologies des usines installées clés en main ainsi que le développement hypertrophié des activités de service.

A côté des défaillances économiques, les difficultés sociales, telles que la crise permanente de l'habitat, la couverture insuffisante dans les secteurs de la santé; la baisse des secteurs éducatifs et de formation et l'augmentation du chômage augmentent le sentiment d'une opportunité de développement manqué dans les décennies précédentes. L'expérience accumulée n'a pas aboutie pour former de nouvelles équipes capables de gérer des usines installées clés en main et des projets industriels importants.

Le projet de la loi portant le plan quadriennal 1981-1984 revient sur les faiblesses du développement pour mettre en exergue la faiblesse de l'utilisation des capacités installées, la rigidité des approvisionnements, la création de l'inflation, la formation de rentes

spéculatives, les déséquilibres financiers, le recours toujours important abusif à l'extérieur et l'absence d'un plan global d'aménagement du territoire.

Le rapport du MPAT est débattu au niveau du gouvernement et des organes politiques de l'ex-parti unique, le FLN, pour changer de cap. L'équipe du président Chadli est plutôt tentée par le libéralisme et une certaine unanimité commence à se dessiner, accusant ouvertement l'inefficacité de l'économie de la période de Boumediene.

Ce bilan semble avoir été dressé pour annoncer et justifier une nouvelle orientation et le début d'une autre étape qui annonce de nouvelles réformes. Il démystifie l'expérience dite grandiose des industries industrialisantes en la chiffrant et en critiquant ses aspects techniques et l'absence de maîtrise de la technologie plutôt que ses aspects politiques, organisationnels et institutionnels, sujets encore trop sensibles.

Le ministre du MPAT énonce la nouvelle problématique du développement, qui doit porter l'effort sur la gestion et la planification décentralisée. L'industrialisation n'est pas abandonnée, elle fait l'objet de réorientation et de restructuration. L'accent est mis sur le développement des petites et moyennes industries au niveau des communes et des Wilayas, qui constituent autour de grands pôles de développement créés, un tissu industriel couvrant tout le pays. Les nouvelles orientations sont claires et la nouvelle politique de développement post-80 énonce de nouvelles priorités sectorielles sur la base d'une nouvelle structure des investissements par une répartition équilibrée des ressources financières et où l'industrie ne sera pas favorisée comme par le passé.

Tableau 38: Valeurs des investissements des deux périodes 1967-1978 et 1980-1989

Périodes	Valeur des investissements en milliards de DA	En % de (1)	En % de (2)
1967-1978	240,6	-	20,2
1980-1984	400,6	42	33,6
1985-1989	550	58	46,2
Sous total 1980-1989 (1)	950,6	100	79,8
Total 1967-1989 (2)	1191,2		100

Source : Plan national de développement 1980-1984 et 1985-1989 et bilan MPAT

En volume d'investissements, le montant de la seconde période 1980-1989 est quatre fois plus important que celui de la première période, mais sa répartition par secteur montre un changement notable de la poursuite des modèles de développement.

Tableau 39 : Structures des investissements des deux périodes 1967-1978 et 1980-1989

Secteurs	Plan 1967-1978		Plan 1980-1989	
	En milliards DA	%	En milliards DA	%
Industries	121,46	50,5	328,7	34,6
Dont Hydrocarbures	60,74	25,2	107,8	11,3
Agriculture, pêches et forêts	18,43	7,7	62,1	6,5
Hydraulique	8,62	3,6	64	6,7
Transport	9,97	4,15	28	2,9
Infrastructures économiques	7,38	3,06	83,4	8,8
Habitat	24,34	10,1	136	14,3
Éducation et formation	22,21	9,23	87,2	9,2
Infrastructures sociales et santé	14,34	5,9	44,75	4,7
équipements collectifs			53,6	5,6
entreprises de réalisation	5,93	2,46	39	4,1
Stock et distribution	4,73	2	15,85	1,7
Postes et télécommunications	-	-	8	0,8
Autres	3,19	1,3	-	-
Total	244,6	100	950,6	100

Source : Tableau réalisé par l'auteur sur la base des données des différents plans

Comme on le constate dans le tableau précédent, le souci de l'État est de donner une importance aux secteurs sociaux et aux secteurs ayant une relation avec les besoins des populations, la part de l'industrie demeure toujours importante et dominante, même si elle évolue en termes absolu, elle est relativisée en termes de pourcentage entre la 1^{ère} période 1965-1978 (50,5%) et la seconde période 1980-1989 où elle ne représente que 34,6%.

4. De la crise à la reprise puis à la crise à nouveau

4.1. Les années de crise en Algérie

Cette nouvelle politique a été compromise par la chute du prix du pétrole intervenu à partir de 1986 (de 27,7\$ le baril en 1985 à 14,8 \$ en 1986). Suite à cette chute, les indicateurs deviennent alarmants :

- L'évolution de la PIB baisse de -0,9 % en 1986 contre près de 12% entre 1980-1985;
- Les exportations des biens et services baissent de 43,6 % en 1986 contre +3,9 % en 1985;
- Les importations des biens et services baissent de 14,5 % en 1986 contre +3,8 % en 1985
- La balance des opérations courantes est déficitaire (-15,3) millions DA en 1986 contre 4,3 millions DA en 1985 ;
- L'encours de la dette est de 22,79 milliards \$US contre 18,37 milliards \$ en 1985 ;
- Le rapport dette sur exportations est de 249,3% en 1986 contre 130,6 en 1985 ;
- Le rapport service de la dette sur exportation de biens et services est de 56,78 en 1986 contre 35,8 en 1985 ;

L'Algérie opte pour quelques mesures d'urgences telles que la limitation des importations pour certains produits; ce qui pénalise les entreprises et la population, la promulgation d'une loi relative à l'autonomie des entreprises; 60,5 milliards de DA ont été mobilisées, dont 34,2 milliards de DA pour la reconstitution des fonds propres des entreprises et 26,3 milliards de DA pour financer leur fond de roulement.

En octobre 1988, les émeutes éclatent suite à l'austérité imposée depuis 1986, une nouvelle ère semble se profiler à l'horizon, le président dans un discours à la nation annonce l'ouverture démocratique avec une nouvelle constitution qui sera soumise à un référendum annonçant le multipartisme, la liberté de la presse et l'accélération de l'ouverture économique.

La restructuration a des résultats positifs car le PIB hors hydrocarbures passe de 142 milliards de DA à 220,3 milliards de DA entre 1983-1987, soit en augmentation annuelle moyenne de 11.6%; le taux d'utilisation des capacités de production passe de 40 à 50% en 1983 à 70% et 80% entre 1983-1987.

En 1988, 06 lois sont promulguées pour libéraliser l'économie, accompagnées de la création du Commissariat à l'organisation des entreprises publiques (COREP). Selon les nouvelles dispositions règlementaires, l'entreprise économique devient une EPE : personne morale de droit privé et régie par les règles de la commercialité, elle devient une société par actions.

Or, après la chute du prix du pétrole en 1986, l'Algérie vit un marasme économique. Un premier accord avec le FMI en 1989 pour un tirage de 480 millions de DTS avec des recommandations autour de la politique monétaire, le glissement des cours du Dinars, la libéralisation des prix et l'élimination du déficit budgétaire. Un second accord intervient en 1991, pour un prêt de 300 millions de DTS conditionné par la libéralisation de l'économie.

Pendant les années 1991,1992 et 1993, les indicateurs économiques de l'Algérie sont alarmants : Les ratios de solvabilité de l'Algérie sont de 60%. Entre 1989 et 1992, 4 gouvernements se sont succédés, Merbah, Hamrouche, Ghazali et Belaid Abdeslam. Durant la même période, et sur le plan politique, un parti islamiste de tendance populiste apparait sur la scène algérienne, le Front Islamique du Salut (FIS). En 1990, il rafle la majorité aux élections locales (communales et wilayas).

En 1991, il prend l'avantage aux élections législatives au premier tour et était censé prendre la majorité à l'assemblée nationale au deuxième tour prévu au 16 Janvier 1992. Entre temps, le président Chadli dissout l'APN début janvier et démissionne le 11 du mois. L'armée intervient, le second tour des élections législatives est annulé, le haut conseil de sécurité (prévu par la constitution et constitué du premier ministre, des ministres de souveraineté, défense, intérieur, justice, affaires étrangères et des patrons de l'armée et des services de sécurité) se réunit et forme un Haut Conseil d'État (HCE) qui est proclamé le fondateur du front de libération nationale avec à sa tête Mohamed Boudiaf qui est assassiné 06 mois plus tard. C'est aussi le début du cycle de la violence qui va durer une dizaine d'années.

Le troisième accord avec le FMI en 1994, sera suivi d'un quatrième accord en 1995 sur trois ans qui comporte des opérations de rééchelonnement de la dette de 9,8 milliards de dollars pour le premier accord et 07 milliards de dollars pour le second sous conditions de

libérer les prix, de dévaluer le Dinar, de résorber le déficit budgétaire et de privatiser l'économie.

Entre 1992 et 1999, une guerre civile oppose les services de sécurité épaulés par les gardes communaux et les groupes de légitimes défense (sorte de milices civiles armées par l'État) contre les islamistes insurgés. Le bilan est lourd, officiellement on parle de 200 000 morts, des destructions d'infrastructures, de sièges d'institutions et de biens publics et privés évalués à 20 milliards de dollars.

Durant cette période, plusieurs lois sont promulguées : la loi de la Rahma (Clémence) est promulguée en 1995 par le président Zeroual à l'adresse des repentis; la loi sur la Concorde Civile adoptée en septembre 1999 sous l'ère de Bouteflika ; la loi relative à la charte pour la paix et la réconciliation nationale adoptée en Septembre 2005; Ces lois vont avoir des effets positifs, avec le retour dans leurs foyers des insurgés, la libération des détenus, et surtout la prise en charge des familles des victimes de la guerre civile qui bénéficieront de capital décès et de pensions pour les ayant droits : la paix revient progressivement à travers le territoire national.

4.2. La reprise

L'Algérie panse ses plaies, la population est devenue moins exigeante, traumatisée par les sept années de guerre et de peur, cette période va connaître des programmes de développement articulés autour d'un programme de soutien à la relance économique 2001-2004 de 500 milliards de DA (7,2 milliards de dollars), des programmes sectoriels tels que le fond national de développement rural et agricole (FNDRA) pour l'agriculture, associés à des fonds pour réduire les déséquilibres régionaux par le développement des régions des Hauts Plateaux (fonds des Hauts Plateaux) et le fond du Sud. Ces programmes sont orientés pour la réalisation des infrastructures à même de relancer l'économie, la modernisation des services publics, le soutien aux secteurs productifs et l'amélioration des conditions de vie des populations. Des actions d'envergure ont été prévues : un réseau routier important de 112 000 Km dont 2 200 Km d'autoroutes et 4 500 Km de voies ferrés.

La décennie 2000-2010 est marquée par un arsenal juridique libérant les activités commerciales et économiques. C'est ainsi que des lois furent promulguées pour supprimer les monopoles :

- Les lois sur les suppressions du monopole dans le secteur de la télécommunication et l'organisation de l'investissement dans le secteur, l'ordonnance sur les règles d'import/export;
- Des dispositifs d'aide à la création d'entreprises, de PME et d'autres activités ;
- La création de la CNAC : Caisse nationale de l'assurance chômage qui aide les chômeurs pour une réinsertion par la création d'une activité.

La mise en place de ce dispositif de facilitation des actes de création d'une activité ou d'investir a eu un engouement à ses débuts mais la pléthore de pépinières et d'entreprises créées notamment par les jeunes connaît, depuis la crise financière de 2015, une stagnation et les petites unités déjà créées sont en souffrance.

4.3. Place du secteur industriel privé dans l'économie algérienne

À l'indépendance, l'Algérie a hérité d'un secteur industriel très modeste, l'ex puissance coloniale n'avait pas une politique industrielle, en dehors du secteur pétrolier (secteur prometteur développé à partir de 1956 durant la guerre d'Algérie), la production industrielle était confinée dans les minoteries, l'agro-alimentaire, l'habillement et quelques ateliers de maintenance.

Durant les 20 premières années postindépendance, le secteur privé a été marginalisé, l'Algérie a entretenu l'ambivalence et l'ambiguïté, les textes promulgués faisaient apparaître l'idée de le contrôler et de le maintenir à un niveau marginal. À partir de la fin des années 1980, cette situation va changer et le secteur privé prend de plus en plus de l'ampleur à la place du secteur public démantelé.

Néanmoins en 2004, on compte 1280 entreprises publiques d'État (EPE) dont 820 petites et moyennes entreprises, produisant une valeur ajoutée de 275 milliards DA mais accumulant des dettes de 269 milliards de DA. 652 EPE ne pouvaient pas rembourser leurs dettes et 480 étaient éligibles à la faillite; or leur mise à niveau coûterait à l'État 250 milliards de DA.

Tableau 40 : Valeur ajoutée hors hydrocarbures par secteur juridique en milliards de DA

Années	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%
Public	617,4	53,5	857,1	54,7	1111,9	54,3	1201,5	54,3	1020,2	46,4	1240,7	48,2
Privé	538,1	46,5	711,6	45,3	935,7	45,7	1010,2	45,7	1176,9	56,6	1335,2	51,8
Total	1155,5	100	1568,7	100	2047,6	100	2211,7	100	2197,1	103	2575,9	100

Source : rapport du ministère de la PME/PMI N°2, 2002, Algérie

Les EPE n'emploient plus que 393 000 à durée indéterminée et trouvent des difficultés pour assurer les salaires. L'État est intervenu par 9 milliards de DA pour payer les ouvriers entre 2002/2004, certaines branches sont menacées (l'agroalimentaire, les manufactures, et l'électronique Cette situation a contraint le pouvoir public à accélérer la privatisation de quelques 942 EPE d'une valeur de marché de 800 milliards DA.

Le principe de la privatisation a été lancé en 1995 (ordonnance 95-22), mais l'opération ne connaît une réelle exécution qu'à partir de 2004. Selon le bilan 2012 du ministère de l'industrie, sur 602 décisions de privatisation du CPE, 454 ont été privatisées sous diverses formes : 351 pour les privés nationaux et 103 pour les étrangers. 346 acquisitions relèvent de 4 secteurs (Agroalimentaire, BTPH. Services « transport et distribution) soit 76 % du total, les acquéreurs nationaux ont acquis 286 entreprises de ces branches soit 63% du total et 83% des branches.

Tableau 41: Bilan de la privatisation en unité

Types	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Privatisation totale	5	7	50	62	68	18	210
Privatisation partielle > 50%	1	2	11	12	7	1	34
Privatisation partielle < 50%	0	3	1	1	6	1	12
Reprises par salariés (RES)	1	23	29	9	0	7	76
Partenariats (joint-ventures)	4	10	4	2	9	3	32
Cessation d'actifs à des repreneurs privés	2	13	18	30	20	7	90
Total privatisations partenariats	19	58	113	116	110	37	454
Transfert/cession aux institutions publiques	12	21	29	27	37	46	172

Source : Temmar, A.

Tableau 42: Répartition des EPE privatisées par secteur

Secteurs	Nombre d'opérations			%		
	Acquéreur national	Acquéreur étranger	Total Secteur	Acquéreur national	Acquéreur étranger	Total Secteur
Agroalimentaire	71	6	77	92	8	100
BTPH	82	23	105	78	22	100
Industries de transformation	30	17	47	64	36	100
Services	33	31	64	51	49	100
Chimie pharmacie	34	11	45	76	24	100
Énergie et mines	1	15	16	6	94	100
Distribution	100	0	100	100	0	100
Total	351	103	454			
%	77	23				

Source : Temmar, A.

4.4. Le plan quinquennal 2010-2014

À ce plan est alloué un budget de 286 milliards de dollars équivalent à 21 214 milliards de DA répartis sur les secteurs suivants :

Tableau 43: Ventilation du plan par secteurs

Secteurs	Montant en milliards DA	%
Habitat	3 700	17,4
Travaux Publics	3 132	14,8
Transport	2 816	13,3
Ressource en eau	2 000	9,4
Service Public	1 790	8,4
Développement économique	1 566	7,4
Sport	1 130	5,3
Sous-total 1	16 134	76,1
Éducation	852	4
Santé	619	2,9
Environnement	500	2,4
Énergie	350	1,6
Secteur de la justice	319	1,5
Secteur des finances	295	1,4
Formation professionnelle	178	0,8
Culture	140	0,7
Affaires religieuses	120	0,6
PME-PMI	100	0,5
Secteur du commerce	39	0,2
Moudjahidine	19	0,09
Pêche	16	0,08
Sous-total	19 681	92,8
Total	21 214	100

Source : Boudjema, R.

L'orientation de ce plan est de prendre en charge les besoins sociaux : Le secteur du développement économique reçoit 7,4% et le secteur PME/PMI 0,5%. Sept secteurs totalisent à eux seuls 76% du budget : le secteur de l'habitat pour la réalisation d'un programme de 02 millions de logements tout segments confondus (locatifs, participatifs, ruraux et résorption de l'habitat précaire) est le secteur prioritaire. Il est suivi par le secteur du transport pour la réalisation de 17 lignes ferroviaires, la création de 27 nouvelles entreprises de transport urbains, le lancement de 35 gares routières, la modernisation et l'extension d'aérodromes.

4.5. Évolution du processus de désindustrialisation (1986-2011)

La part de l'industrie hors hydrocarbures décroît durant cette période jusqu'en 2008 puis se stabilise à son niveau bas de 5,4 %; par contre la part des hydrocarbures augmente continuellement jusqu'en 2008 où elle atteint 50 % du PIB avant de se stabiliser autour de 40%, les parts des secteurs agricoles et BTP sont plus au moins stables.

Les principales réalisations de la période 1999-2010 sont articulées autour de la prise en charge de l'emploi souvent temporaire. Les dispositifs que nous venons d'énumérer et le programme orienté vers les secteurs sociaux semblent avoir de l'effet sur la réduction momentanée du chômage.

Tableau 44: Part des différents secteurs dans le PIB en Algérie (1986-2011) en %

Années	Agriculture	Industries	Hydrocarbures	BTP	Autres	PIB
1986	10,4	17,4	15,5	16,3	40,4	100
1987	12,1	16,4	17,4	14,3	39,8	100
1988	13,3	16,3	18,1	14,1	38,2	100
1989	14,4	13,5	20,8	14	37,3	100
1990	13,2	14,1	26,4	12	34,3	100
1991	11,6	13,2	31,3	10,4	33,5	100
1992	13,9	13,8	27,2	11,1	34	100
1993	13	13	24,6	12	37,4	100
1994	11,4	12,7	27,1	11,9	36,9	100
1998	11,5	10,6	27,9	10,8	39,2	100
1999	11,1	8,6	27,4	9,6	43,3	100
2000	8,4	7,2	39,4	7,8	37,2	100
2001	10	7,4	34,1	8,5	40	100
2002	9,3	7,3	32,8	9,1	41,5	100
2003	10,9	7,5	39,7	8,5	33,4	100
2004	10,4	7	41,8	8,2	32,6	100
2005	8,3	6	48,3	7,2	30,2	100
2006	8,3	5	49,3	7,2	30,2	100
2007	8,2	5,2	47,8	8,5	30,3	100
2008	7,1	5,1	50,3	8,7	28,8	100
2009	10,5	6,5	35,2	11,3	36,5	100
2010	9,7	5,9	40	11,4	33	100
2011	9,6	5,4	43,2	10,4	31,4	100

Source : Tableau établi par l'auteur à partir des données de l'ONS Algérie

Pour conclure ce survol sur la période de 1978 à nos jours, qui est caractérisée par la transition vers l'économie de marché, elle a débuté par la restructuration des entreprises publiques suivie par une phase d'assainissement financier puis par la phase d'autonomie et de privatisation, elle s'étale sur 3 étapes :

L'étape 1978-1988 : c'est la période de remise en cause inavoué du projet de la stratégie algérienne de développement, l'orientation de la prise en charge des besoins essentiels des populations avec l'avènement des réformes suivies par une crise financière igue à partir de 1986 qui entraîne l'instabilité politique et la désindustrialisation progressive.

La seconde étape 1988-1999 : elle connaîtra à son début une ouverture vers le multipartisme suite aux émeutes de 1988, une instabilité politique grave suivie d'une guerre civile et au niveau économique, l'amorce de reconstruction des entreprises publiques qui enchainera sur les politiques de privatisation.

La dernière étape qui débutera avec l'arrivée de Bouteflika au pouvoir en 1999; elle est d'abord caractérisée par les transferts sociaux pour la prise en charge des séquelles de la guerre civile 1992-2000, des tentatives de relance de l'économie à travers deux programmes : le programme de soutien à la relance économique et le programme complémentaire de soutien à la relance économique; la désindustrialisation continue de se faire au profit des secteurs sociaux et de l'infrastructure économique.

À partir de 2015, l'Algérie rentre dans une autre crise financière, beaucoup de projets déjà annoncés seront gelés ou annulés. En 2019, l'Algérie rentre à nouveau dans une crise politique profonde, une économie toujours dépendante de la rente pétrolière, et se lance dans un programme de financement non conventionnel (la planche à billets) au lieu de s'adresser au FMI.

5. Développement et équilibre régional en Algérie

L'équilibre régional fait partie des objectifs de la stratégie de développement et de la politique d'aménagement du territoire en Algérie. Les mutations importantes qu'a connu le pays grâce aux programmes de développement entrepris par l'État, à travers surtout sa politique d'industrialisation et d'aménagement du territoire (découpages successifs de territoires, programmes multiformes de développement) durant un demi-siècle, ont certes permis d'atteindre des objectifs souvent quantitatifs que qualitatifs, mais les efforts entrepris et les moyens colossaux consentis n'ont pas été au diapason des espérances et restent en deca des attentes et même des principaux objectifs ciblés.

La politique de développement durant une longue période n'a été ni linéaire, ni uniforme, volontariste et hardie durant la première étape, réformiste durant la seconde étape, elle remet en cause ses principes fondamentaux dans une troisième étape, sous l'effet de la mondialisation et de la conjoncture défavorable du marché mondial.

5.1. Inégale répartition des populations : une approche historique

Le premier dualisme d'ordre géographique s'est aggravé durant la période coloniale où certaines régions du pays, notamment les couronnes côtières, orientales, algéroises et oranaises étaient habitées par des communautés d'origine européennes, lieux d'implantation des institutions de la colonisation. Autour de cette bande côtière et tellienne, la colonisation a développé une infrastructure économique et sociale et sur ce chaînon économique, d'autres activités se sont développées (petites industries, artisanat, services, commerces...) permettant aux habitants de bénéficier de services appréciables et d'emplois avec des revenus supérieurs à ceux des autres régions du pays.

Les régions les plus favorisées étaient dans l'influence des villes d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba, les autres régions à faibles services et à bas revenus étaient situées autour de la Kabylie, des Aurès, du Titteri, de l'Ouarsenis, du Sud oranais et du Sahara. Le dualisme agraire est également dû à l'héritage colonial, en effet, à l'indépendance, l'Algérie a hérité de deux secteurs agricoles :

- ✓ Un secteur moderne, constitué de fermes des colons avec des superficies appréciables, installées sur les meilleures terres des plaines, utilisant les méthodes modernes de culture avec une mécanisation adéquate, produisant des rendements

importants, la production tournée vers l'exportation, ce qui procure des revenus importants aux propriétaires;

- ✓ Un secteur agricole archaïque aux mains des autochtones, de type vivrier installé ou refoulé sur les terres morcelées de faibles rendements utilisant des méthodes de production ancestrales, les cultures sont orientées surtout vers la subsistance familiale, le surplus s'il existe, est échangé ou écoulé pour l'achat d'équipements et produits nécessaires à la vie de la famille.

Il s'agissait souvent d'une agriculture qui associe les céréales, pâturages et élevages dans les plaines et les hautes plaines et l'arboriculture, le maraichage et le petit élevage en zones montagneuses. Les revenus sont souvent bas, et les agriculteurs eux-mêmes sont contraints de vendre leur force de travail comme salariés ou métayers au niveau des fermes coloniales ou comme KHEMAS (Métayer)⁽¹⁾ chez les « féodaux » nationaux.

Les séquelles de la guerre d'Algérie ont profondément marqué le pays et sa population, elles ont bouleversé l'organisation économique ancestrale et spatiale, à tel point qu'on estime en 1962, qu'un algérien sur trois (03) aura été déplacé par la guerre⁽²⁾. A l'indépendance, les autorités algériennes estiment que 40% de la population algérienne vit dans une grande misère, 990 000 chômeurs et sous employés dans les villes et 1 500 000 chômeurs et sous employés dans le milieu rural, 75% des enfants de plus 6 ans sont illettrés :

Les quatre villes polarisent les principales activités, en effet, le contraste entre les villes du Nord et le reste du pays, à titre illustratif, les populations des villes du Nord ont été multipliées par 10 en un siècle, pendant que la population du reste du pays n'a été multiplié que par 3. En 1966, quatre villes avaient une population supérieure à 100 000 habitants :

- Alger : 943 551 habitants;
- Oran : 327 807 habitants;

⁽¹⁾ KHEMAS (Métayer) : est un mot d'origine arabe qui signifie celui qui prend le un cinquième (1/5); certains paysans entretiennent les terres de gros propriétaires algériens qui fournissent la terre, les moyens de laboure et les semences, le paysan reçoit 1/5 de la récolte.

⁽²⁾ Brule, J.C., Fontaine, J., (1985), l'Algérie : volontarisme étatique et aménagement du territoire, Office des publications universitaires, Alger, Algérie, p. 154

...Fermeture des frontières avec la Tunisie et le Maroc et surtout, création d'immenses zones interdites où aucune population ne devrait se rendre : les habitants de ces zones étaient parqués dans des camps de regroupements surveillés par l'armée française, en tout, près de 2 500 000 personnes connaîtront ces camps et 1 000 000 d'autres quitteront leurs villages pour s'installer dans les villes ou les bourgs...

- Constantine : 245 621 habitants;
- Annaba : 162 383 habitants.

En 2008 (RGPH, ONS Algérie), 42 ans plus tard, les mêmes villes sont devenues des métropoles et demeurent toujours les plus peuplées du pays :

- Alger : 2 364 230;
- Oran : 803 329;
- Constantine : 448 028;
- Annaba : 342 703.

La partie Nord du pays qui dispose des meilleurs atouts, a bénéficié de plus d'investissements, s'est mieux développée, s'est urbanisée, elle s'opposait au reste du pays avant 1962, elle attire toujours les investissements et la population.

La population algérienne a atteint 34,08 millions d'habitants en 2008 (RGPH), elle est estimée à 42 millions en 2019, son évolution a été remarquable, avec un taux de natalité tiers-mondiste de 4,2% pendant plus de 20 ans (de 8,615 millions en 1954; elle passe à 11,77 millions en 1966; 16,9 millions en 1977; 23,06 millions en 1987 et 29,11 millions d'habitants en 1998).

Le taux d'accroissement qui était très important jusqu'au début des années 1980 va connaître par la suite une tendance de ralentissement : 3,1% pour la décennie 1977/1987, 2,1% pour la décennie 1987/1998 et 1,6% pour la décennie 1998/2008.

La population algérienne demeure toujours polarisée. L'Algérie se subdivise en trois ensembles naturels :

- La zone Nord du pays d'une largeur de 50 km à 100 km d'Est en Ouest avec une superficie de 45 000 km² soit moins de 2% du territoire, sur cette bande littorale vivent 36% de la population. C'est la zone la plus active, avec les terres les plus fertiles, les infrastructures les plus adéquates, les services les plus performants, auxquels s'est ajouté l'implantation industrielle, en outre, elle est ouverte sur la rive Nord de la Méditerranée (l'occident).
- La seconde zone du Tell située entre les chaînes montagneuses, l'Atlas tellien au Nord et l'Atlas saharien au Sud, d'une superficie de 255 000 km², ce qui représente 10,7% du

territoire et où vivent 53% de la population. Cette zone des hautes plaines et plateaux était jadis le domaine séculier de l'association des cultures céréalières associées à l'élevage notamment ovin, elle devrait, selon la stratégie de développement et le schéma initial d'aménagement du territoire, recevoir, dans une 2^{ème} phase la chaîne suivante d'industries censées utiliser les inputs des pôles de croissance : Laminoirs, usines d'engrais..., elle a également bénéficié de projets industriels plus ou moins importants selon les sous régions.

- La 3^{ème} zone, le Sud, une étendue saharienne de 2 millions de km² soit 87% du territoire, faiblement peuplée, 10,9% de la population du pays, elle renferme les principaux gisements d'hydrocarbures, c'est le poumon économique de l'Algérie.

Dans cette zone, et plus particulièrement autour des Oasis (Ouargla, Biskra, El Oued, Menea, Adrar...) et depuis le début des années 1980, une agriculture privée moderne (cultures sous serres surtout) se développe à grande échelle, elle prend de l'essor à tel point que maintenant c'est le Sud qui nourrit le Nord en produits agricoles sur toutes les saisons, en plus des devises qu'il procure par les hydrocarbures.

De ce qui précède, il faut bien le noter, le contraste est très fort : 89% de la population vit sur 12,6% du territoire et à peine 11% de la population vit sur 87,4% du Sahara.

5.2. Les tendances d'urbanisation

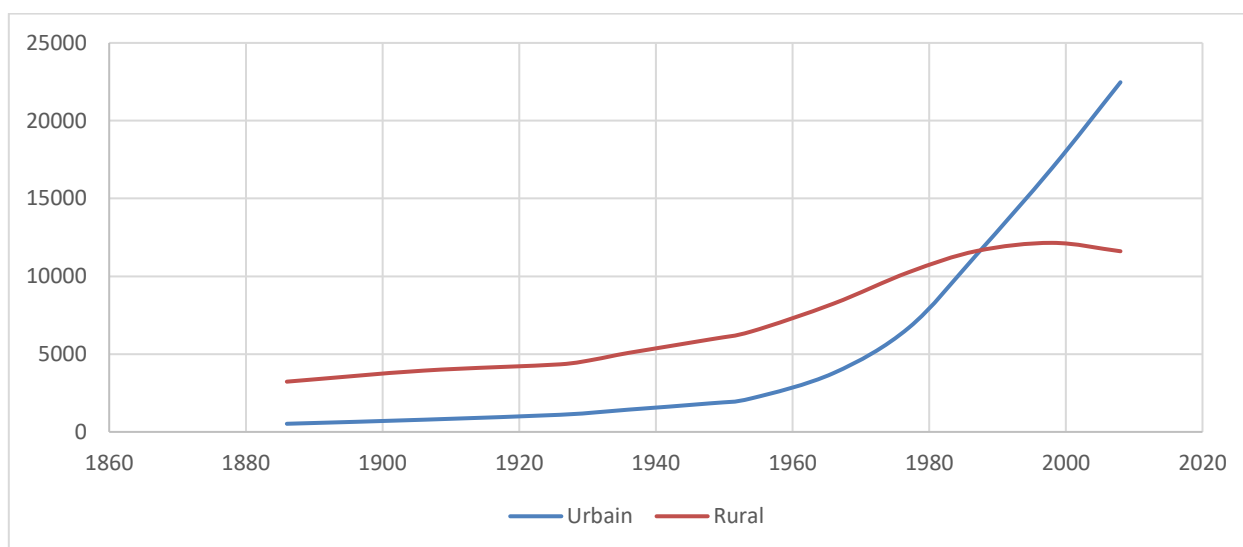
La tendance de regroupement de la population commence à s'accélérer durant les années 1950 (1954, début de la guerre). En effet, durant la guerre et sous les doubles effets de la misère et du transfert des populations des zones montagneuses et rurales vers les plaines et les camps aménagés, on a observé les premiers regroupements :

Tableau 45 : Évolution de la population urbaine et rurale en Algérie (1886-2008)

Périodes	Population en milliers de personnes			Taux d'urbanisation
	Urbain	Rural	Total	
1886	523	3 229	3 752	13,95
1906	783	3 938	4 721	16,59
1926	1 100	4 344	5 444	20,21
1931	1 248	4 654	5 902	21,14
1936	1 432	5 078	6 510	21,99
1948	1 838	5 949	7 787	23,61
1954	2 158	6 457	8 615	25,05
1966	3 778	8 244	12 022	31,43
1977	6 687	10 261	16 948	39,45
1987	11 420	11 631	23 051	49,54
1998	16 964	12 149	29 113	58,27
2008	22 471	11 609	34 080	65,94

Source : Office National des Statistiques (ONS) Algérie, (2011), Armature urbaine : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008, Alger, Algérie, p. 83

Graphique 4 : Evolution de la population urbaine et rurale en Algérie 1886-2008 (en milliers d'habitants)



Entre 1886 et 1954, soit une longue période de 68 ans, la population urbaine est passée de 523 000 habitants à 2 158 000 habitants avec des taux d'urbanisation respectifs de 13,9% et 25%, c'était une urbanisation très lente d'une population nomade et rurale qui vivait des moyens rudimentaires qu'offre l'agriculture et l'élevage traditionnels.

Le phénomène migratoire entamé en 1954 s'est accéléré à partir de 1962, année d'accession du pays à l'indépendance, départ de quelques 900 000 européens entre 1961 et 1962 et rushes des autochtones sur les biens vacants. C'est une population rurale qui vit souvent avec des moyens surtout de l'agriculture vivrière, tout en travaillant comme ouvriers saisonniers dans les plaines avoisinantes au niveau des fermes des colons. Ce phénomène va prendre encore de l'ampleur avec le retour des algériens qui étaient réfugiés dans les pays voisins.

En 1966, le taux d'urbanisation a atteint 31,4%, il a fait un saut de 6,4% en 12 ans, alors qu'il n'a évolué que de 4,9% en 28 ans entre 1926 et 1954.

La stratégie algérienne de développement basée sur l'industrialisation par pôles de croissance implantés dans la bande Nord du pays allait aggraver le phénomène :

- Trois pôles à l'Est : Annaba, Skikda et Constantine;
- Un pôle au Centre : Alger;
- Un pôle à l'Ouest : Oran;

En un tiers de siècle, entre 1966 et 1998, l'Algérie est passée d'une société rurale à une société à majorité urbaine, le taux est passé respectivement de 31% à 58,3%.

Entre 1987-1998, la population rurale gagne seulement 518 000 personnes pendant que la population urbaine augmente de 5 544 000 personnes soit 10 fois plus.

Observons l'évolution du nombre des villes et agglomérations de 1966 à 2008 :

Tableau 46 : Évolution du nombre d'agglomération en Algérie selon la taille (1966-2008)

Taille des agglomérations (habitants)	Nombre d'agglomérations au RGPH					Structure (leur part)				
	1966	1977	1987	1998	2008	1966	1977	1987	1998	2008
Moins de 5 000	1 616	1 985	2 962	3 218	3 562	90,4	88,9	85,4	79,3	78,1
5 000 à 10 000	84	113	260	409	465	4,7	5,1	7,5	10,1	10,2
10 000 à 20 000	46	73	100	216	257	2,6	3,3	2,9	5,3	5,6
20 000 à 50 000	27	38	93	133	178	1,5	1,7	2,7	3,3	3,9
50 000 à 100 000	10	16	37	51	61	0,6	0,7	1,1	1,3	1,3
Plus de 100 000	4	8	18	30	40	0,2	0,4	0,5	0,7	0,9
Totaux	1787	2233	3470	4057	4563	100	100	100	100	100
Variation nette du nombre d'agglomérations	-	446	1237	587	506					

Source : Office National des Statistiques (ONS) Algérie, (2011), Armature urbaine 2008

Le nombre des villes de plus de 100 000 habitants a été multiplié par 10 entre 1966 et 2008 et celles de 50 000 à 100 000 habitants a été multiplié par 6.

Tableau 47: Évolution de la population algérienne selon la taille (en milliers d'habitants)

Tailles des agglomérations (habitants)	Population en milliers de personnes						Taux d'accroissements annuels moyens de la population agglomérée	
	RGPH 1987		RGPH 1998		RGPH 2008		1998/1987	2008/1987
	Population	%	Population	%	Population	%		
Moins de 5 000	4 714	28,9	5 412	22,8	5 744	19,7	1,23	0,61
5 000 à 10 000	1 799	11	2 814	11,9	3 291	11,3	4,04	1,6
10 000 à 20 000	1 397	8,6	2 931	12,4	3 574	12,2	6,78	2,03
20 000 à 50 000	2 742	16,8	4 098	17,3	5 583	19,1	3,62	3,18
50 000 à 100 000	2 524	15,5	3 456	14,6	4 201	14,4	2,82	2
100 000 et plus	3 112	19,1	4 987	21	6 824	23,4	4,27	3,23
Totaux	16 287	100	23 698	100	29 216	100	3,38	2,15

Source : Office National des Statistiques (ONS) Algérie, (2011), Armature urbaine 2008

Les pourcentages des populations des agglomérations de moins de 5 000 habitants diminuent constamment, une évolution remarquable par contre au niveau des tailles des villes de 20 000 à 50 000 et surtout les grandes villes de plus de 100 000 habitants, dont les taux passent de 19.1% en 1987 à 21% en 1998 et 23,4% en 2008.

Tableau 48 : Répartition des agglomérations urbaines selon la taille en 2008

Espace d'aménagement du territoire	Taille des agglomérations							Total	
	Moins de 5 000	5 000 à 10 000	10 000 à 20 000	20 000 à 50 000	50 000 à 100 000	100 000 à 300 000	plus de 300 000		
Nord	Centre	2	85	67	44	10	5	2	215
	EST	0	45	48	23	6	4	2	128
	OUEST	1	55	41	23	8	5	1	134
Total Nord		3	185	156	90	24	14	5	477
Hauts plateaux		-	78	62	36	17	13	-	206
Sud		-	20	20	16	6	6	-	68
Total		3	283	238	142	47	33	5	751

Source : Office National des Statistiques (ONS) Algérie, 2011, Armature urbaine 2008

Seul l'espace d'aménagement du territoire du Nord dispose de métropoles : 5 villes de plus de 300 000 habitants : Alger et Blida au centre, Constantine et Annaba à l'Est et Oran à l'Ouest. Sur une période d'un demi-siècle, les 4 grandes villes « coloniales » restent les plus peuplées, il y a une continuité dans la hiérarchisation des villes.

Tableau 49: Évolution des indices de primatie des 4 principales villes d'Algérie

Rang	Villes	Population 1966	Population 1977	Population 1987	Population 1998	Population 2008
1	Alger	943 551	1 353 826	1 507 241	1 569 897	2 364 230
2	Oran	327 807	495 462	628 558	705 335	803 329
3	Constantine	245 621	345 566	440 842	465 021	448 028
4	Annaba	162 383	249 353	305 526	352 523	342 703
Sous total		1 679 362	2 444 207	3 030 343	3 092 999	3 958 290
Population totale		12 022 000	16 948 000	23 038 942	29 100 863	34 080 030
Population urbaine		3 778 000	6 686 785	11 444 249	16 966 937	22 471 179
% des 4 villes sur la population totale		13,97 %	14,42 %	13,15 %	10,63 %	11,61 %
% des 4 villes sur la population urbaine		44,45 %	36,55 %	26,48 %	18,23 %	17,61 %
Part d'Alger dans l'urbain		25 %	20,30%	13,20 %	9,30 %	10,50%
Part d'Alger dans la population totale		7,90 %	8 %	6,60 %	5,40 %	6,90%
Indice de Jefferson		2,88	2,73	2,4	2,22	2,94
Indice de Stewart		1,28	1,24	1,09	1,03	1,48

Source : Office National des Statistiques (ONS) Algérie, 2011, Armature urbaine 2008

Les 4 grandes villes du pays qui représentaient 44,45 % en 1966 ne représentent plus que 17,61 % de la population urbaine du pays en 2008; Alger qui représentait 25% de la population urbaine en 1966, ne représente plus que 10,5% en 2008.

Nous observons que le poids des 4 grandes villes et celui d'Alger diminue par rapport à la population urbaine du pays, ce qui explique un accroissement urbain à travers tout le pays avec une polarisation de la population (la primatie diminue).

Ce tableau indique qu'Alger est une ville primatale par rapport à la 2^{ème} ville Oran, elle est aussi primatale par rapport aux 3 villes qui occupent le 2^{ème}, le 3^{ème} et le 4^{ème} rang. L'indice de Jefferson⁽¹⁾ a tendance à diminuer d'un recensement à l'autre : 2,88 ; 2,73 ; 2,4 ; 2,22 et il remonte à 2,94 en 2008⁽²⁾. L'indice de Stewart⁽³⁾, il a également tendance à diminuer d'un recensement à l'autre : 1,28 ; 1,24 ; 1,09 ; 1,03 puis il remonte en 2008 à 1,48.

La baisse des indicateurs de primatie de la ville d'Alger entre 1966 et 1998 montre que la rythme d'augmentation de la population d'Alger est inférieur aux trois autres villes durant la période.

Conclusion

Sur le plan idéologique et théorique, l'Algérie a dès le lendemain de l'indépendance choisi la voie socialiste et un modèle de développement spécifique se voulant en rupture du mode de production dominant, le capitalisme métropolitain, que représentait la France coloniale.

L'Algérie qui présentait alors une société peu évoluée, avec une économie extravertie et désarticulée, orientée surtout vers les besoins de la métropole, les secteurs et les ensembles géographiques étaient dualistes, le réseau urbain était concentré au Nord utile du pays autour des principaux ports et centres de colonisation existants dans les meilleures plaines les plus fertiles.

Les dirigeants algériens, en optant en connaissance de cause pour le projet de société basé sur la stratégie algérienne de développement, des industries industrialisantes, ont cru que l'Algérie allait vraiment passer du sous-développement au stade industriel en deux décennies par la construction d'une base économique puissante qui entrainera un développement intégré.

⁽¹⁾ Indice de Jefferson : $V1/V2$ (Exemple : P. Alger/P. Oran)

⁽²⁾ La population d'Alger remonte en 2008, la ville s'est élargie et a englobé d'autres agglomérations voisines

⁽³⁾ Indice de Stewart : $(PV1 / (PV2+PV3+PV4))$, exemple : (P. Alger/(P. Oran + P. Constantine + P. Annaba))

Plus d'un demi-siècle plus tard, l'Algérie ne fait partie ni des pays développés, ni même des pays dits émergents et ce malgré les atouts et les moyens dont elle dispose, elle est toujours dépendante de l'extérieur et connaît des crises conjoncturelles chaque fois que les prix du pétrole baissent.

Entre 1967 et 2011, l'Algérie a investi 665,78 milliards \$US⁽¹⁾, l'effort d'industrialisation a atteint son niveau le plus fort entre 1970 et 1980, il a marqué la société et l'espace avec une amélioration évidente du niveau de vie de la population :

Tableau 50 : Population active et chômage

Année	Actifs		Occupés		Chômeurs	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1966	2 565 000	21%	1 726 000	67,3	839 000	32,7
1977	3 050 000	19%	2 337 000	76,6	713 000	23,4

Source : Brule, Jean Claude., Fontaine, Jacques., Op Cit, p. 13

La création d'emploi a été importante (611 000 emplois), la diminution du taux de chômage est remarquable.

Tableau 51: Structure de la population active par secteur

Année	Population occupée	Secteur primaire		Industrie		BTP		Services	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1966	1 748 000	874 000	50%	123 000	7	71 000	4,1	680 000	38,9
1978	2 839 000	970 000	34%	375 000	13,1	393 000	14,1	1 115 000	39
1983	3 567 000	960 000	26,9	475 000	13,3	609 000	17,1	1 523 000	42,7

Source : Brule, Jean Claude., Fontaine, Jacques., Op Cit, p. 13

La création d'emplois est en réelle progression, l'effectif des emplois industriels a été multiplié par trois entre 1966 et 1978, celui des BTP par 5,6 et celui des services par 16,4 ; il y a un effet visible d'entraînement durant cette période dans le domaine de l'emploi.

⁽¹⁾ Benyakoub, Ahmed., (2012), *Insaniyat : revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, Algérie 50 ans après l'indépendance, permanences et changements, N°57/58, p. 91-113

Entre 1964 et 2010, le PIB par habitant a connu un taux de croissance annuel moyen de 1,4%⁽¹⁾, ce taux comparé à la période coloniale peut paraître élevé, en effet, entre 1913 et 1962, ce taux a été de 0,44%.

Cependant, ce taux paraît faible s'il est comparé à ceux des pays voisins, le Maroc et la Tunisie.

Tableau 52: Taux d'accroissement entre 1964 et 2011

Pays	Taux d'accroissement de la population	PIB/habitant	PIB global	Volume d'investissement durant la période (en milliards \$)
Algérie	3,09	1,93	5,95	665,78
Maroc	2,49	2,83	7,13	351,39
Tunisie	2,36	2,36	8,94	166,83

Source : Tableau élaboré par l'auteur sur la base des données de la revue *Insaniyat*, N°58/59, 2012, p. 81-113

Comme le montre ce tableau, l'Algérie a investi plus que le Maroc et la Tunisie réunies et pourtant ces deux pays enregistrent de meilleurs résultats.

Pour revenir aux trois périodes que nous avons définies dans notre introduction à ce chapitre, la première qui s'étale de 1967 à 1978 a connu des résultats macro-économiques appréciables : La production intérieure brute nominale (PIB) est passée de 13,8 milliards DA en 1967 à 86,3 milliards DA en 1978, durant toute cette période; elle s'élève à 467,4 milliards DA et au prix constant de 1978 à 736,1 milliards DA. Durant la même période, la part de l'agriculture régresse, elle passe de 13% à 8%. La dette extérieure a atteint 54 milliards DA en 1978, ce qui représente 62,2 % de la PIB. Le nombre d'emplois passe de 1 748 000 emplois à 2 830 000 emplois en 1978 soit 1 082 000 emplois nouvellement créés, pendant que le nombre d'emplois agricoles recule. En 1967, l'emploi agricole représentait 50% et il ne représentait plus que 30% en 1978.

⁽¹⁾ Benyakoub, Ahmed., Op Cit, p. 113

Le questionnement sur la première période porte sur l'incohérence entre les efforts d'investissements et les résultats obtenus, l'option du début de la SAD qui semble être remise en cause et Mr Dahmani d'écrire, ce bilan : « projette une ombre dans le ciel jusque-là serein de l'Algérie tiers-mondiste fière de son modèle d'industrialisation donné comme exemple à suivre par tous les pays sous-développés »⁽¹⁾.

Le bilan du ministère du plan reproche à la période volontariste d'industrialisation 1967-1978 des insuffisances sur le double plan interne et externe :

- Sur le plan interne, la formule des usines clés en main n'a pas permis aux équipes algériennes de maîtriser la technologie, les taux de fonctionnement des capacités installées sont faibles (50%);
- Sur le plan externe, l'Algérie dépend toujours de l'extérieur pour son financement, son approvisionnement et la technologie.

Ce bilan allait constituer un point de rupture inavoué avec la première période en traçant les lignes de séparation entre l'époque de Boumediene qui s'arrête en 1978 et celle de Chadli qui commence en 1979.

Au début 1980, ce n'est pas encore l'heure de remettre en cause directement le projet d'industrialisation, ni le système politique basé sur l'unicité du pouvoir, ni la planification centralisée, ni enfin la gestion étatique des entreprises, les critiques mettent en avant les semi-échecs de l'industrialisation avec la polarisation et la concentration des ressources au niveau de certaines régions au détriment d'autres et au niveau de l'industrie et surtout la branche des hydrocarbures, les capacités installées étaient faiblement utilisées. Il est reproché aussi à cette période la faiblesse des productions agricoles et l'aggravation des déséquilibres intersectoriels et régionaux.

⁽¹⁾ Dahmani, Ahmed.,(1999), L'Algérie à l'épreuve: économie politique des réformes 1980-1997, Edition Casbah, Alger, Algérie, p. 30

❖ **Le bilan de la seconde période 1979-1999**

La nouvelle équipe constituée par Chadli, commence son règne par des mots d'ordre et des slogans populistes « pour une vie meilleure », c'est ainsi que les futurs plans seront orientés vers les secteurs sociaux et l'amélioration du fonctionnement de l'appareil de production installé, l'industrie lourde n'est plus prioritaire, des efforts importants seront consentis à l'industrie manufacturière.

Le montant des investissements pour l'étape 1980/1989 s'élève à 950,6 milliards DA contre 24,6 milliards pour la période 1967/1978. Durant le premier plan quinquennal 1980/1984, 400,6 milliards DA et 550 milliards DA pour le second plan quinquennal 1985/1989, les montants sont importants mais c'est la structure des investissements qui change.

L'industrie qui représentait 50,5% durant la période 1967/1978 ne représente plus que 34,6% et il est de même pour la part des hydrocarbures qui passe respectivement de 25,2% à 11,3% même si les montants respectifs sont importants par rapport à la première période.

Certains secteurs reçoivent des efforts remarquables : L'habitat qui passe durant cette période de 10,1% à 14,3%, le volume des investissements de la première période est de 24,34 milliards DA est multiplié par 5,8 fois, soit 136 milliards DA;

En matière d'emplois, une bonne partie des usines lancées durant les années 1970 rentrent en production et les emplois créés sont importants : 1 079 700 emplois nouveaux entre 1980/1989. Entre 1980 et 1989, en volume, l'investissement productif a évolué de 172,87 milliards de DA (période 1967/1978) à 564,6 milliards DA entre 1980-1989, cependant sa structure dans l'investissement global a régressé passant de 72% à 59,4%, les secteurs non productifs ont évolué (habitat, équipement collectif, éducation, formation...)

Face à une situation financière précaire, l'Algérie au lieu de solliciter le FMI opte pour des mesures économiques et financières dites d'urgence :

- Elle table d'abord sur la réduction du volume d'importation (-21,4%) en 1987, ce qui bloque partiellement la machine économique dépendante de l'extérieur en matière d'équipements et de matières premières, les besoins essentiels de la population ne sont plus couverts, ce qui engendre un marasme populaire;

- Elle recourt à l'endettement en 1987, la dette extérieure atteint 24,75 milliards \$ en 1986;
- L'État algérien tente de trouver une issue salutaire par l'entremise de l'autonomie des entreprises et les fonds de participation.

En octobre 1988, des émeutes éclatent à travers le pays mettant en cause l'austérité imposée par l'État, la répression est violente. Le président Chadli apprend la leçon, il décide une réforme constitutionnelle une année après, c'est l'ouverture au multipartisme sur un climat politique délétère, un foisonnement de partis est né, la tendance islamiste qui était embusquée, sournoise et latente s'impose aux prochaines échéances électorales locales et régionales de 1990.

Il faut dire que l'articulation du pouvoir autour du parti unique « le FLN » durant plus d'un quart de siècle, pendant que la société a subi une profonde transformation, par notamment une industrialisation menée au pas de charge, une urbanisation accélérée, la généralisation de la scolarisation, une crise financière aigue, jeunesse bouillonnante et qui n'arrive pas à s'intégrer ni au parti unique (État) ni au syndicat unique (UGTA), ni aux organisations satellitaires qui gravitent autour du pouvoir.

Le peuple et surtout sa jeunesse frustrée exclue de la vie politique et économique trouve un repère, le socle idéologique représenté par l'islam, elle en fait un cadre de référence, elle opte pour la solution de facilité, l'État islamique que revendique les tenants du front islamique du Salut (FIS).

En 1991 auront lieu les élections législatives durant lesquelles le FIS prend la majorité relative au premier tour et est en ballottage favorable au 2^{ème} tour dans un nombre important de circonscriptions, il devrait avoir la majorité absolue du parlement et pouvoir instaurer un gouvernement islamiste. Le 2^{ème} tour est annulé, l'armée intervient et interrompt le processus électoral.

En janvier 1992, le président Chadli, bousculé par la hiérarchie militaire dissout l'assemblée nationale et démissionne créant un vide constitutionnel (selon les dispositions de la constitution d'alors, c'est le président de l'APN qui remplace le président de la république en cas de vacance du pouvoir de celui-ci); une solution palliative est rapidement trouvée, et un Haut Comité d'État est créé à sa tête le fondateur du FLN lui-même, en la personne de

Mohamed Boudiaf, qui sera assassiné 05 mois plus tard après avoir dissous le parti islamiste « le FIS ».

Un gouvernement dit de guerre est mis en place, suivi en août 1993 d'un second gouvernement présidé par Belaid Abdeslam, le père de l'industrialisation du côté algérien (De Bernis était le concepteur, le maître d'œuvre et Belaid Abdeslam étant le maître d'ouvrage en sa qualité d'ex ministre des industries sous Boumediene 1967-1978), celui-ci prône le retour vers l'économie administrée, ces mesures s'avèreront par la suite inopportunes : le déficit budgétaire est financé par la planche à billets et un contrôle strict sur le commerce extérieur par un comité interministériel ad hoc (toute importation de plus de 100 000 \$ est soumise à une autorisation de ce comité).

Les réformes sont remises en cause, la loi sur la monnaie et le crédit est révisée, la banque centrale revient sous la tutelle administrative du gouvernement, le projet de privatisation des entreprises dites stratégiques est abandonné, pour les autres entreprises, le secteur privé ne peut détenir plus que 49 % du capital.

En 1994, l'Algérie est en cessation de paiement, elle va rééchelonner sa dette en négociant un programme d'ajustement structurel (PAS) avec le FMI et la banque mondiale (1994-1998), en situation de faiblesse sur le double plan politique (guerre civile) et financier, l'Algérie accepte les mesures standards édictées. (La dette à moyen et long terme a atteint 25,024 milliards de \$ et celle à court terme 0,7 milliards \$, ce sont surtout les services de la dette qui sont lourds à supporter, représentant 86% des exportations).

L'accord avec le FMI est fait sur la base de la stabilisation des équilibres macro-économiques par la libéralisation de la politique monétaire, par la réduction des dépenses publiques, par la dévaluation du Dinar et par l'ouverture de l'économie algérienne sur l'économie mondiale.

Les effets du PAS ont permis de rétablir les équilibres budgétaires et de la balance de paiement mais la liquidation de 827 entreprises locales sur les 1 300 existantes et la restructuration et/ou la privatisation d'entreprises nationales ont aggravé le chômage que les différents dispositifs instaurés (emplois de jeunes, pré emploi, ANSEJ, CNAC...), n'ont pas permis d'absorber les chômeurs et les nouveaux arrivés sur le marché du travail.

❖ **La période 1999 à nos jours**

Arrivé au pouvoir en Avril 1999, Bouteflika fait de ses 20 ans de règne un bilan positif, il déclare en octobre 2018 (prélude à son 5^{ème} mandat); avoir réussi à ramener la paix et la réconciliation nationale, avoir réformé les pouvoirs judiciaires et législatifs, avoir consolidé l'Armée en la professionnalisant, avoir consolidé l'économie nationale et enfin d'avoir su gérer les finances et dépasser toutes les crises.

En réalité, durant 20 ans, Bouteflika a fait du surplace, il a consommé 21 gouvernements avec sept (07) premiers ministres ou chefs du gouvernement, sur le plan économique, Bouteflika déclare qu'il va construire une économie ouverte, diversifiée et compétitive, 20 ans après, elle est dépendante à 96% de la rente des hydrocarbures et la balance commerciale est déficitaire.

En réalité, l'Algérie de 1999 connaissait une crise de grande ampleur à la fois économique et sociale, sous l'effet de la guerre civile et la libéralisation sans assise et sans préparation des segments de l'économie, ce qui a engendré de profondes perturbations; Les populations montagnardes et rurales se sont installées dans les villes et villages sécurisés, nous observons le même phénomène d'il y a 30 à 40 ans (guerre d'Algérie 1954/1962) qui se répète, la population déplacée est estimée à 1,5 millions ⁽¹⁾dépeuplant le monde rural et agricole.

À partir de 2014 et sous le choc pétrolier, l'Algérie retombe dans la crise, cette fois ci, la solution de facilité en la planche à billets a été préférée à l'orthodoxie budgétaire. L'Algérie n'est pas encore sortie du tunnel politique et économique dans lequel ses dirigeants l'ont entraînée.

Le choc pétrolier est devenu un phénomène cyclique en Algérie, une fois encore, l'économie est ébranlée, le niveau de vie a baissé non pas uniquement à cause de la baisse de la rente pétrolière mais aussi et surtout en l'absence d'une politique économique claire qu'il fallait mettre en place le plus rapidement possible.

⁽¹⁾ Temmar, A., Op Cit, p. 179

L'auteur ajoute : « d'un côté, le terrorisme aveugle touchant les populations d'une manière indiscriminée a entraîné une désorganisation des structures sociales sur l'ensemble du territoire, la carte de la violence correspond à celle de l'exode des civils. Environ 1,5 millions d'algériens ont été contraints de fuir leurs villages entre 1993 et 1997, ...en 1999, 170 000 personnes avaient réintégré leurs villages, 1,3 millions de personnes se sont implantées à la périphérie des grandes villes ... qui devenaient des poudrières... »

Nous sommes en 2019, l'Algérie n'arrive pas encore à faire asseoir des institutions solides et fiables, en dehors de l'armée, tout l'édifice s'écroule au moindre choc et personne ne peut prédire ce que sera demain dans ce vaste pays aux richesses énormes mais qui tergiverse pour trouver sa voie et sa place dans l'économie mondiale.

D'une façon générale, le développement a été diffusé à travers l'ensemble du pays, quoique les déséquilibres existants ont été entretenus durant ce dernier demi-siècle, les régions littorales et le Nord du pays restent toujours privilégiées et disposent d'une avance considérable sur le reste du pays.

Le mouvement citoyen déclenché spontanément depuis le 22 février pour barrer la route à un cinquième mandat de Bouteflika est de l'avis de tous les observateurs salutaires, il a libéré le citoyen, le journaliste, le magistrat et toutes les forces vives y ont adhésés, se peut-il qu'il soit porteur d'un espoir immense, car en Algérie, un État de droit, une bonne gouvernance, l'égalité des devoirs et de droits pour tous reste une chimère et la transition vers la démocratie et l'économie de marché est devenue un éternel recommencement.

Chapitre III

Évolution de la ville d'Alger et son rôle
dans le développement algérien

Introduction : Survol sur les théories des villes, l'urbanisation et l'urbanisme

Les études des villes relèvent de domaines pluridisciplinaires et intéressent un nombre important de spécialistes à l'instar des historiens, des géographes, des sociologues, des économistes, les politologues et bien entendu les architectes, les urbanistes et les paysagistes.

Par analogie aux modèles théoriques de développement économique, l'urbanisation des pays en développement ne peut historiquement prétendre suivre les modèles de développement urbain des pays industrialisés (Silvany, 1971). Pour les pays d'Europe, l'urbanisation s'est faite en parallèle d'un développement économique caractérisé par l'accroissement de la production agricole et le développement industriel. Dans les pays en développement, l'urbanisation s'est déroulée dans un autre contexte, sous l'influence souvent occidentale durant les périodes coloniales pour les pays colonisés et/ou dominés et sous les effets conjugués d'exode rural et agricole d'un côté et l'absence d'activités pouvant offrir des emplois en ville, due à la faiblesse de l'industrie de l'autre.

La sururbanisation est le fait de nombreux phénomènes, d'abord d'ordre géographique avec parfois la concentration de richesses dans des zones précises, ou d'ordre historiques, l'influence d'une civilisation ou de la colonisation qui a développé, pour des raisons évidentes d'exploitation à moindre frais, des richesses dans des régions favorables au détriment d'autres zones moins utiles.

De ce fait, les notions de fait urbain, d'urbanisation et d'urbanisme peuvent être définies avec les nuances suivantes :

La notion de fait urbain est un état des lieux à un moment donné dans un espace déterminé, c'est donc un diagnostic, un fait statique;

La notion d'urbanisation indique beaucoup plus un processus, une évolution dans l'espace et dans le temps, c'est une notion dynamique;

Beaucoup de chercheurs se sont intéressés à l'étude de la ville d'Alger, mais pour des raisons historiques et parfois politiques, les travaux menés ont averti les politiques et autres décideurs locaux sur les dysfonctionnements, sur l'absence de stratégie, sur la nécessité de mettre un terme à l'urbanisation spontanée et de concevoir absolument un urbanisme planifié en vue de maîtriser l'évolution urbaine de la capitale, de protéger le patrimoine existant et

notamment agricole. L'instabilité politique, l'inexistence et/ou la faiblesse d'un cadre approprié et le non-respect de l'arsenal juridique et réglementaire constituent des causes de dysfonctionnement.

Historiquement, Alger est née au 4^{ème} siècle A.J.C, les phéniciens y ont construit un comptoir, à partir du 1^{er} siècle, les romains construisirent une forteresse. Il faut attendre le 10^{ème} siècle pour la fondation d'El Djazair Beni Mezghenna par la dynastie musulmane des Zérides.

Alger reste modeste, elle n'a pas été érigée en capitale d'un quelconque royaume, mais elle a toujours été convoitée par les peuples riverains du Nord de la Méditerranée. Au début du 16^{ème} siècle, l'Espagne allait occuper les principaux ports du pays dont l'île dite le Penon au port d'Alger, c'est alors qu'un fait nouveau allait intervenir, l'intervention de l'empire Ottoman qui allait stopper les prétentions ibériques et devenir maître de la ville durant plus de trois siècles.

Avant l'époque turque, Alger n'était pas une ville importante, elle devient la capitale avec sa propre logique d'évolution, ce qui constitue le premier point de rupture. Les autres points de rupture de l'évolution de la ville d'Alger interviendront successivement et parfois de façons violentes au début de la colonisation française en 1830, puis durant les années 1950 (début de la guerre d'Algérie en 1954).

Les points de rupture vont devenir cycliques et corrélativement liés au développement du pays, aux crises vécues et aux phases de développement préconisées :

- À l'indépendance en 1962, un exode important a été observé à Alger, départ des européens et occupation des biens vacants par les algériens;
- De 1962 à 1980, volontarisme d'État et lancement des projets d'industrialisation du pays;
- À partir de 1990 à 2000, la violence terroriste va accélérer le phénomène migratoire ;

Deux périodes sont importantes dans l'évolution du processus d'urbanisation de la ville d'Alger :

- La période coloniale 1830-1962, qui commence par une intrusion violente et dont le processus d'urbanisation et d'évolution ne peut être saisi qu'à travers la désarticulation

des structures précoloniales et le développement de la ville d'Alger, en fonction des intérêts de la métropole et de la minorité européenne.

- La période post indépendance à partir de 1962, Alger a été réinstallée dans ses fonctions de capitale nationale, elle va connaître d'importantes mutations fonctionnelles : installation des fonctions politiques et administratives, sièges des chancelleries, sièges des grandes entreprises et banques avec une forte croissance démographique.

Dès 1962, la population d'Alger est retombée à 500 000 habitants après le départ massif des européens, en 1966, Alger totalise 940 000 habitants, elle s'est repeuplée en seulement 4 ans⁽¹⁾.

Devant cette attractivité particulière d'Alger, les autorités vont réagir en créant le comité d'organisation et d'aménagement d'Alger « COMEDOR »⁽²⁾ en 1968, rattaché à la présidence.

⁽¹⁾ Alger : capitale du 21^{ème} siècle, document du gouvernorat d'Alger 1997.

⁽²⁾ COMEDOR : Comité Permanent d'Étude, d'Organisation et d'Aménagement d'Alger.

1. Alger durant la période précoloniale

1.1. La naissance d'Alger

L'émergence d'Alger remonte aux phéniciens qui ont construit un comptoir (4^{ème} siècle A.J.C)⁽¹⁾, qui occupait une position stratégique avec une protection naturelle du rivage contre les vents dominants par le massif de Bouzereah et avec des sources d'eau sur la terre ferme. Autour de ce comptoir et à partir du 1^{er} siècle de notre ère, les romains érigèrent une forteresse adossée à la colline face à la mer Méditerranée avec un système de défense⁽²⁾, le comptoir devient un camp militaire, mais moins important que celui de Cherchell situé à 130 Km sur la côte à l'Ouest d'Alger, capitale de la province. En l'an 25 et sous le règne d'Auguste, Icosim devint Icosium, rattachée à la Maurétanie Césarienne sous la tutelle du Juba II, Roi vassal de Rome ⁽³⁾.

Alger, sous l'appellation El Djazair Beni Mezghenna (El Djazair : les îles) a été fondée au 10^{ème} siècle sous le règne d'une dynastie musulmane d'origine berbère (les Zérides) par Bologhine fils de Menad (945-971)⁽⁴⁾, il fonda cette ville sur les ruines d'Icosium en même temps que deux autres villes : Médéa à 80 km au Sud et Meliana à une centaine de km à l'Ouest.

Durant cette période, Alger n'était pas une ville importante, la médina (La Casbah) était de taille réduite, la vie était articulée autour des édifices religieux (Mosquées, Zaouïas, Medersas...) et organisée autour des marchés et souks pour les activités économiques et commerciales. Les activités agricoles se déroulaient à l'extérieur de la médina.

⁽¹⁾ Icheboudene, Larbi.,1997, Alger : histoire et capitale de destin national, Casbah Edition, Alger, Algérie, p.23 « Pour l'auteur, ce comptoir est un emporium, un de ces comptoirs dont les phéniciens jalonnaient leurs routes maritimes, cette thèse est plus tard confirmée par la découverte d'un trésor monétaire en 1940, dans le quartier dit de la Marine et éclaire d'un jour nouveau l'histoire d'Alger qui portait alors le nom d'ICOSIM, une telle confirmation veut dire qu'Alger peut s'enorgueillir d'un prestigieux passé et fixer son âge à plus de 2000 ans ».

⁽²⁾ De Haedo, Don Diego., dans son livre intitulé : « topographie et histoire générale d'Alger » par L'Abbe De Fromenta, imprimé à Valladolid en 1612 et traduit de l'espagnol par Dr Monnereau et Adrien Berbrugger en 1870.

Selon beaucoup de sources consultées, le livre d'Haedo a pris une importance particulière depuis le début de la colonisation française en 1830 pour tous ceux qui entreprennent des études, notamment sur Alger.

⁽³⁾ Icheboudene, Larbi., Op Cit, p.23

⁽⁴⁾ Icheboudene, Larbi., Op Cit, p.24

Le noyau urbain protégé par une muraille avec quatre portes qui donnent sur le dehors (extérieur) :

Porte du Jardin (Bab El Djnan) au Nord;

Porte Azzoun (Bab Azzoun) au Sud;

Porte de l'Île (Bab El Djazira) à l'Est;

Porte de la mer (Bab El Bhar) à l'Est;

Porte de la rivière (Bab El Oued) à l'Ouest;

L'activité économique se concentrait autour du port, les échanges se faisaient notamment avec les pays africains et l'Andalousie (Espagne), les principaux produits échangés relèvent de l'agriculture.

La description de la ville par Hassan Muhammed-Al-Wazzan⁽¹⁾ qui a séjourné à Alger (1510 et 1517) est modeste, il parle de 4 000 feux, probablement de 4 000 maisons, les marchés étaient organisés. L'existence d'édifices religieux, d'un commerce et d'activités montrent une ville organisée et active, mais elle avait été supplantée par d'autres villes qui avaient des destins de niveau national, voire régional.

Les traits caractéristiques de la ville musulmane sont la concentration et la hiérarchisation : Les quartiers présentent des ensembles avec des voies hiérarchisées, les équipements dont les voies convergent vers une placette centrale, lieu de rencontre et d'échange. Les principaux équipements sont les Mosquées, Zaouïa et Medersas, les Hammams accompagnent ces équipements. Les palais, les relais et autres lieux sont implantés au niveau de la centralité de la ville, les Souks sur un ensemble de placettes et les magasins se trouvent le long des rues.

Au 15^{ème} siècle, la population d'Alger, était estimée de 20 000 à 30 000 personnes⁽²⁾, Alger du 15^{ème} siècle avait déjà une activité maritime, les citoyens vivaient d'une manière

⁽¹⁾ Hassan Al Wazzan cité par Sakina Missoum, 2003, Alger à l'époque ottomane, SAR Edition, La Calade, route d'Avignon, France, p.32

« 'El GEZEIR' est très grande et fait dans les 4000 feux. Ses murailles sont splendides et extrêmement fortes, construites en grosses pierres; elle possède de belles maisons et des marchés bien organisés et ordonnés dans lesquels chaque profession a son emplacement particulier...on y trouve bon nombre d'hôtels... on voit autour d'Alger de nombreux jardins et des terrains plantés d'arbres ».

⁽²⁾ Icheboudene, Larbi., Op Cit, p.27

prospère avec une bourgeoisie déjà gouvernante, mais Alger n'avait pas eu une opportunité d'être le siège d'un gouvernement.

Dès le début du 16^{ème} siècle, les espagnols vont occuper les principaux ports algériens dont le Penon (la principale île du port d'Alger) qu'il fortifièrent avec des canons pointés sur la ville d'Alger. Des lors, les marins d'Alger, furent obligés de se rabattre sur la plage située au Nord pour le mouillage de leurs bateaux.

Le Penon aux mains des espagnols gênait les activités marines, les habitants mandatèrent Salim-Al-Toumi, chef du conseil des notables d'Alger de solliciter l'aide des frères turcs Aroudj et Kheireddine Barberousse, corsaires et marins expérimentés ; les turcs saisissent cette opportunité et en 1529 avec l'aide de la porte sublime (l'empire Ottomane), les espagnols furent chassés et les turcs vont occuper Alger durant plus de 3 siècles.

1.2. L'évolution de la ville d'Alger

1.2.1. L'époque ottomane

Les frères Barberousse entrent à Alger en conquérants libérateurs, ils vont s'y installer à long terme et confier les postes de responsabilité militaires et administratifs aux seuls turcs et à leurs alliés du moment; tout en puisant dans la caisse de l'État algérien à leur guise.

Aroudj, le frère aîné, après avoir écarté ses adversaires et notamment après l'assassinat du Sultan d'Alger « Salim El Toumi » (élu par les notables d'Alger) est proclamé Sultan d'Alger. Les forces d'Aroudj, mal armées ne pouvaient venir à bout de la forteresse espagnole du Penon ; elles font appel à Salim, le Sultan de l'empire Ottoman qui accepte la demande, les espagnols quittent le Penon en 1529.

Rapidement, une nouvelle organisation est née, les nouveaux maîtres des lieux choisissent leurs vassaux parmi leurs soldats et même parmi les « Renégats » chrétiens, recrutés hors du pays, écartant ainsi des autochtones de la conduite des affaires⁽¹⁾. Les turcs vont faire d'Alger une forteresse et une puissance maritime qui va contribuer à son tour à rehausser la grandeur de l'empire Ottoman. À titre illustratif de la force de la marine d'Alger, les historiens évaluent à 70 000 personnes le nombre de musulmans andalousiens ramenés d'Espagne au

⁽¹⁾ Missoum, Sakina., Op Cit, p.34

cours de 7 voyages. Les andalousiens ont été transportés à Alger par 36 bateaux, beaucoup resteront à Alger, auquel ils apporteront leur savoir être et savoir-faire.

Le gouvernement de la ville d'Alger, à l'époque, relevait d'une structure centralisée avec un système qui va évoluer en trois étapes :

La 1^{ère} étape, incarnée par les Beylerbeys, titre attribué initialement à Kheireddine, les Beylerbeys sont désignés par le Sultan Ottoman, ce sont de véritables rois d'Alger ; les Beylerbeys se sont enrichis par la gains de la course, ils érigèrent un État en Algérie et prélèveront surtout les impôts.

La 2^{ème} étape qui verra les Beylerbeys remplacés par les Aghas de la milice, commence au milieu du 17^{ème} siècle quand la richesse d'Alger a atteint son apogée ; Alger devient une ville riche, sa force navale est importante, elle est redoutée par les riverains de la Méditerranée. C'est l'âge d'or de la course et de la piraterie, la Régence d'Alger, devient autonome, elle se libère de la porte sublime, sa population atteint 100 000 à 150 000 personnes).

La période des Aghas va être brève, c'est l'avènement des Deys élus qui perpétuera les pouvoirs de la Régence d'Alger, qui devient indépendante et qui s'organise autour de Dar Soltane, incarné et dirigé par le Dey à Alger, le reste du pays est divisé en trois provinces : Constantine, Titteri (Medea) et Oranie (Mascara puis Oran).

L'État d'Alger est né et est organisé sur une base militaire, il va durer plus d'un siècle et demi (159 ans). Dans ce cadre, Icheboudene (1979) souligne la force du pouvoir central du Dey et les pouvoirs limités des gouverneurs des régions et des Watans (subdivisions de Beyliks) et des Caïdats (subdivisions des Watans).

Les gouverneurs locaux ne devraient pas s'occuper des affaires internes des tribus pour éviter les troubles. La ville d'Alger a subi de légères modifications par la réalisation du molle du port, son renforcement, la consolidation de la muraille, la réalisation d'une citadelle, elle dispose désormais de canons pour sa protection et de navires pour fructifier la course. Pour les besoins des nouveaux maîtres des lieux, des palais, des casernes, et des constructions administratives ont été érigés pour répondre aux besoins de la caste qui réside à Alger. Ville musulmane par excellence, les actes quotidiens sont dictés et/ou puisés de la religion comme le Djihad (guerre sainte). Sur le plan administratif, elle avait son ministre des finances ou du

trésor (Khaznadji) et le responsable de police de la ville (Cheikh El Bled)⁽¹⁾ chargé de la surveillance de l'industrie et des constructions urbaines et du maintien de l'ordre, mission relevant aussi des tribunaux et des Cadis (juges).

1.2.2. Évolution de la population d'Alger

Selon Dylton, il est difficile d'estimer les populations dans les villes des pays de l'islam médiéval, étant donné l'inexistence de statistiques sur les populations urbaines. Les hypothèses de l'estimation sont parfois basées sur l'analyse des espaces physiques de la ville.

Il faut attendre la deuxième moitié du 16^{ème} siècle pour trouver une première estimation faite par Hassan Ibn Mohammed Al- Wazzan Al-Zayat, selon lequel la ville d'Alger disposait de 4 000 feux⁽²⁾. Selon Cresti, la population d'Alger s'accroît jusqu'au début du 17^{ème} siècle, puis elle décroît à partir de la moitié du 18^{ème} siècle.

Durant le 18^{ème} siècle, la ville compte jusqu'à 100 000 habitants. Le nombre d'esclaves est estimé à 40 000 et celui de la population juive à 15 000 entre 1725 et 1738. La ville d'Alger connaît une certaine prospérité durant le quart de siècle ayant précédé l'invasion coloniale française. Les équipements les plus importants recensés à cette époque : un hôpital, les bâtiments publics, le développement de la vie religieuse. D'autres signes urbains sont visibles, les Hammams et bains publics ; De Haidos signale 50 ou 60 bains qui servent également de dortoirs la nuit pour les étrangers à la ville.

L'économie reposait sur trois principales sources, d'abord, l'échange des produits des activités agricoles, Alger constituait le lieu d'échange par excellence ; ensuite, les prélèvements des impôts et taxes sur tout le royaume destiné au Dey pour l'entretien de l'armée, de l'administration et autres frais ; enfin, la course et les actions de piratage. La croissance de la ville devenue capitale, est due à la croissance rapide de la population et

⁽¹⁾ Icheboudene, Larbi., Op Cit, p.42

« Alger était administrée sous l'autorité du Khaznadji (trésorier, Ministre des finances) et par des préposés aux fonctions techniques ou sectorielles selon les nécessités du fonctionnement de l'organisme urbain, il y avait à Alger un Cheikh El Bled, désigné par le pouvoir central, qui était chargé des tâches de police, de la surveillance des corporations industrielles et...les réparations des maisons et autres attributions urbaines... ».

⁽²⁾ Chez Jean Leon L'Africain, la description de l'Afrique dont la rédaction fut terminée en 1526 parut pour la première fois à Venise en 1550 dans le recueil des « Navigation Et Voyage De Ramusion Sur Alger XXVI et XXIX »

l'arrivée massive de refoulés d'Andalousie⁽¹⁾, au moins à trois dates connues, 1492, 1566 et 1609 et aussi de l'installation d'une armée ottomane qui comptait 6 000 janissaires envoyés d'Istanbul.

La population est un brassage turc, européen, autochtone et revenant d'Andalousie. Le système ottoman et son influence sur Alger, a été indéniable, il se caractérise par deux traits distincts : au niveau central à Alger, tout est basé sur le prélèvement de l'impôt et la consolidation de la course, l'État national central d'Alger n'a pas une politique nationale pour les autochtones. Au niveau local, il se caractérise par une forte décentralisation, les gouverneurs et Caïds locaux deviennent des potentats avec les pleins pouvoirs.

Sur le plan économique, le Gouverneur et les Caïds délèguent leurs pouvoirs aux notables locaux qui abusent de leurs nouveaux pouvoirs, ce qui contribue à entraîner le monde rural dans une grande pauvreté. Le système de propriété est resté précaire, la propriété foncière est restée indivise et le travail de la terre était basé sur le fermage et sous affermage, qui change de maîtres au gré du changement des gouverneurs.

Tous les chefs qui se sont succédés à Alger (Beylerbeys, Aghas, Dey) sont issus du corps des janissaires et aucun n'était d'origine autochtone, ils peuvent être originaires d'Albanie, de Bosnie, de Venise, de Caucase, de Crète mais jamais d'Algérie.

Conclusion de la période précoloniale

La venue des turcs à Alger a été décisive, car cette petite ville musulmane a été libérée des prétentions espagnoles et érigée en capitale de la Régence. Cette capitale va constituer un bastion avancé de la puissance militaire ottomane en Méditerranée occidentale face surtout aux empires espagnole et français.

L'ancienne bourgade d'Alger va connaître une autre dimension durant cette époque grâce à la création d'un port sur un site favorable avec des caractéristiques qui font de ce port l'un des principaux en Méditerranée. La ville d'Alger avait sa propre industrie et son artisanat, les chantiers navals constituaient une entreprise importante. Les produits agricoles, et surtout les

⁽¹⁾ Chergui, Samia, les morisques et les efforts de construction d'Alger au 17 et 18^{ème} siècle, cahier de la Méditerranée, N°79, 2009.

céréales, étaient exportés par les turcs eux-mêmes ou leurs représentants, qui étaient les seuls à entretenir des rapports avec les pays étrangers.

Sous la Régence, les turcs avaient instauré une sorte de régime « pré Apartheid » avec une hiérarchisation de la société : au sommet se hissaient les turcs et janissaires puis les Koulouglis (issus de mariages mixtes, janissaires-femmes autochtones), ensuite viennent les chrétiens puis les juifs et enfin en bas de l'échelle les autochtones de souche, c'est dire que les turcs avaient peur que les berbéro-arabes ne prennent le pouvoir. En général, les algériens de souche étaient exclus de toute responsabilité et ne prenaient aucune décision, les querelles tribales étaient laissées à l'arbitrage des représentants locaux, de ce fait, la société a peu évolué.

La ville d'Alger comptait surtout sur la rente que procure la course, de ce fait, elle tournait son dos à l'intérieur du pays, c'est une politique sciemment entretenue par la Régence.

Alger, devenant puissante par sa marine et nocive par l'activité de la course, constituait de ce fait la cible à détruire pour les puissances européennes et un territoire à occuper ; la ville va subir une vingtaine d'attaques : anglaises, françaises, espagnoles, danoises, et même américaines.

Les européens ont progressé sur le plan maritime par rapport à Alger, ce qui explique le déclin de la course qui entraîne le déclin de la ville d'Alger.

2. L'évolution de la ville d'Alger durant la période coloniale (1830-1962)

Même si sa population a atteint ou dépassé 100 000 habitants au 17^{ème} siècle, la ville d'Alger était encore réduite sur le plan spatial, à la veille de l'occupation française. La période turque, qui s'est étalée sur plus de trois siècles, a fait d'Alger la capitale d'un royaume, dont les dirigeants installés confortablement dans de luxueux palais, vivaient en déphasage par rapport à l'évolution du monde qui les entoure et par rapport à la société qui les fait vivre et par rapport au vécu quotidien de la population qu'ils étaient censés gouverner dans la prospérité et la quiétude.

La Régence fonctionnait et vivait par deux ressources principales : une ressource interne basée sur la fiscalité foncière, agricole, artisanale et commerciale, prélevée par un Makhzen local fidélisé et qui ne se souciait guère du devenir de cette paysannerie, ni encore moins du développement de ce monde rural qui lui assure pourtant sa survie. La ressource externe principale provient de la rente de la course et devient de plus en plus précaire au début du 19^{ème} siècle, et ce, suite au blocus imposé par les pays riverains incommodés par les agissements néfastes et continuels des corsaires.

Il faut dire que la domination d'Alger sur la mer Méditerranée était incontestable, obligeant même certaines marines étrangères à payer un tribut, en plus des rançons, en échange de leur protection.

Alger a subsisté dans un état de guerre permanent, parfois latent, mais continu avec les puissances maritimes de la chrétienté et pour contrer ses ennemis, elle disposait en permanence, de 20 à 21 vaisseaux de guerre⁽¹⁾. Elle a toujours suscité, depuis des siècles, la convoitise et la réaction des puissances maritimes, surtout celles de la rive Nord de la Méditerranée.

Le prétexte avancé par Charles X, Roi de France pour justifier l'occupation de l'Algérie fut le coup de l'éventail du Dey d'Alger, que la France a qualifié d'incident diplomatique pour leurrer l'opinion publique mondiale mais surtout française. Cet incident a initié cent

⁽¹⁾ Montbourg, Leila Ould kadi., Alger : une cité turque au temps de l'esclavage, presses universitaires de la Méditerranée, chapitre V : la course, CNRS Edition, 1998.

« En 1724, la force maritime d'Alger se composait de 21 bateaux, dont le plus fort était armé de 52 canons...les bâtiments formaient des croisières sur les routes commerciales...les vaisseaux pénétraient jusqu'à terre neuve...et jusqu'à TEXEL... ».

trente-deux ans de domination française en articulant la société archaïque, précapitaliste au service de la métropole et de la minorité européenne d'Algérie.

L'expédition française avait été négociée avec les puissances européennes (notamment anglaise) et attire l'attention de tous les marins du monde du fait des dégâts que provoquait la piraterie et les perturbations du commerce méditerranéen.

Pourtant, les vraies raisons de la conquête d'Alger et par la suite de la colonisation de l'Algérie sont à rechercher ailleurs, et notamment dans l'essence même du capitalisme, mode de production qui commence à devenir dominant en Europe, en France. La 2^{ème} étape du capitalisme, incarnée surtout par la révolution industrielle conduit à l'apparition de nouvelles méthodes de production qui se diffusent à travers l'Europe et l'Amérique du Nord. Dans ce cadre, la production industrielle a de plus en plus besoin de nouvelles matières premières à bon marché, de main d'œuvre et de nouveaux débouchés pour écouler les produits industriels. Les États européens sont devenus concurrents, ils se sont partagés les ressources des pays peu développés, arriérés et archaïques des continents d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique dont fait partie Alger et l'Algérie.

Pendant trois siècles, Alger a été gouvernée, d'une façon archaïque, par la minorité turque et les minorités fidélisés (Makhzen) qui ne recherchaient que le développement de la marine et n'avaient d'autres objectifs que de faire fructifier encore plus la rente de la course. Cette politique a affaibli l'État d'Alger et l'expédition française est devenue très facile en Juillet 1830. La distance qui sépare Sidi Fredj, le lieu de débarquement des français, de la capitale Alger n'est que de 25 Km. Sur ce trajet, la résistance, à l'avancée de l'armée française, a été faible et la population a été généralement indifférente, sinon apeurée suite à la déroute des janissaires. Les troupes dépêchées du Constantinois, de la Kabylie et du Titteri étaient elles aussi faiblement armées et désorganisées.

2.1. Le choc colonial

L'occupation militaire d'Alger à partir de 1830 va se faire par des actions violentes. Les actions violentes sont estimées à l'époque à 150 millions Francs et 700 à 800 millions Francs Or⁽¹⁾. Pour Noguères (1985) ⁽²⁾, Bourmont, le chef de l'expédition était d'abord préoccupé

⁽¹⁾ Hamdani, B., la vérité sur l'expédition d'Alger, Edition Paris Ballard, France, 1985, p.254

⁽²⁾ Noguères, H., l'expédition d'Alger, Paris, France, juillet 1962, p.4

par le trésor de la Régence dont une partie sera remise à la caisse de l'État français, soit 48 millions de Francs, mais en réalité le butin était beaucoup plus important⁽¹⁾. Dès les premiers jours de l'occupation, l'effondrement des activités est total (artisanat et commerce dans la ville), Les pillages continuent dans la médina, les populations vont tenter de fuir pour préserver leurs vies et celles de leurs familles.

Sur le plan démographique, une grande partie de la population va quitter la ville abandonnant maisons et biens. Les causes du dépeuplement sont multiples; les décès et disparus provoqués par l'affrontement, la peur et la panique provoqués par l'explosion gigantesque le 4 Juillet au Fort l'Empereur (lieu de stockage de la poudre), l'entrée des troupes en ville, le climat de peur, l'expulsion décidée par l'armée à l'endroit des turcs, de leurs familles et de la bourgeoisie locale soupçonnée de collusion avec les turcs. Les familles plus ou moins aisées qui avaient la possibilité d'immigrer dans les pays voisins (Maroc et Tunisie) ou du moins dans les villages voisins, ont profité de la confusion pour fuir dès les premiers jours de l'occupation⁽²⁾.

En sus des maisons abandonnées par leurs occupants, et pour faire de la place à son armée, Bourmont va prendre d'autres mesures de type militaire : le désarmement des habitants, l'expulsion pure et simple des janissaires et leurs familles. Les propriétés laissées par les expulsés, les fuyards et celles réquisitionnées seront désormais dévolues aux nouveaux maîtres des lieux et versées au domaine public comme biens vacants.

Bourmont va également procéder à d'autres réquisitions et des expropriations pour occuper Alger avec ses troupes ; des mosquées sont détournées de leurs vocations ; les résidences du Dey et autres dignitaires sont devenues des sièges pour le quartier général de l'armée et des casernes pour les troupes.

Dès 1833-1834, le nouveau pouvoir en France va déléguer une commission en Algérie pour procéder à une enquête systématique, une sorte d'état des lieux ⁽³⁾. Sur la base de ces rapports, la France coloniale décide de rester en Algérie et de transformer la ville d'Alger, d'une petite bourgade musulmane en une grande ville moderne, de type européen, qui va

⁽¹⁾ Hamdani, B., Op Cit, p.254

⁽²⁾ Hamdani, B., Op Cit, p.188

⁽³⁾ Le 7 juillet 1833, sur la proposition du Maréchal Soult, Président du Conseil, Louis Philippe, Roi de France, nomme une commission sous la présidence du Général Compte Bonet.

jouer, à l'avenir, le rôle qui lui sera dévolu, c'est-à-dire, la nouvelle porte de la France Outre-Mer et en Afrique⁽¹⁾. Pour y arriver, elle va dominer et modeler Alger pendant 132 ans.

Les populations d'Alger, jusqu'alors entassées à l'intérieur d'une enceinte fortifiée de la vieille médina et/ou les maisons et les locaux étaient exclusivement aux mains des musulmans, des turcs et des juifs; En 1842, dix ans plus tard, la propriété immobilière est devenue en grande partie la propriété du nouveau pouvoir et des européens⁽²⁾.

Alger, vidée d'une partie de ses habitants dès son occupation se retrouve avec une population réduite, estimée à 30 000 habitants, entassée à l'intérieur d'une enceinte fortifiée est désormais vide. Après quelques années d'hésitations, la France opte pour une colonisation de peuplement, elle va rester à Alger, le pouvoir central français est conforté dans la colonisation totale et globale du pays. Cette option politique va pousser les militaires en place à Alger à concevoir et précipiter l'exécution de la vision du génie militaire, consistant dans une première phase à revoir l'ancien tissu urbain (la médina) et l'adapter rapidement pour le rendre fonctionnel, eu égard à l'urgence coloniale et militaire, consistant à élargir les voies principales et créer, en même temps, une place centrale nécessaire pour les manœuvres militaires.

2.2. La vision future d'Alger et les premières transformations

La vision de la France pour Alger est d'en faire une ville française hors de l'hexagone. Elle doit ressembler à Marseille, sa jumelle d'en face, dont elle est séparée par le lac méditerranéen. Par son port, Alger doit incarner la ville phocéenne avec laquelle elle doit avoir des rapports commerciaux et d'échanges : elle doit de ce fait posséder un port moderne. Si elle doit incarner le rôle d'une capitale d'une grande nation européenne en Afrique, elle doit avoir des repères, voire des modèles dans les grandes villes européennes.

⁽¹⁾ Jordi, Jean Jacques., Alger 1830-1930 ou une certaine idée de la construction de la France, in revue percée parcourir les collections , Méditerranée, 1998, p.29-34 ;

« ...Paris a voulu de la conquête, transformer Alger en une ville européenne, en une ville française, en une ville phare, l'intervention du politique est ici déterminante, en ce sens que les gouvernements vont doter la ville blanche de tous les attributs d'une capitale française hors de la métropole... ».

⁽²⁾ Guinard, Didier., propriété et société en Algérie contemporaine, quelles approches? Edition Institut d'études sur les mondes Arabes et musulmans, Aix-en-Provence,2017 ;

« En 1842, la propriété immobilière dans la ville d'Alger et sa banlieue était en grande partie possédée par l'Etat et les européens, alors qu'en 1830, nous l'avons trouvée presque exclusivement aux mains des musulmans ».

Elle doit également épouser le modèle culturel français, pour cela, elle doit posséder des institutions dignes de Paris, c'est à dire une grande université, un théâtre, une grande bibliothèque... D'une façon simple, Alger, pour devenir une grande ville méditerranéenne, une capitale française hors de l'Hexagone, doit puiser ses idées de la symbolique et de la réalité de Marseille, de Paris et de Rome. C'est une ville en devenir, c'est une capitale en construction qui doit arriver à terme de rehausser les bienfaits de la colonisation en Algérie, en Afrique et partout ailleurs à travers le monde.

2.2.1. Les premières transformations dans la médina

La vieille ville aux rues étroites et aux maisons collées les unes aux autres ne se prêtait pas à la circulation, la première action à entreprendre consiste à tracer des voies carrossables pour les chariots à 02 et 04 roues et créer une place centrale pour les manœuvres militaires. Dans ce cadre, le Génie militaire va agir en terrain conquis, fort de son expérience ailleurs, notamment en France, il va utiliser la ville d'Alger comme un laboratoire à ciel ouvert : Rapidement, les premières modifications sont concrétisées par des démolitions et des percées dans les remparts pour élargir et rendre ainsi les espaces de la ville fonctionnels selon le mode de vie des nouveaux maîtres des lieux.

La ville d'Alger doit subir un certain nombre de transformations pour devenir une ville garnison, l'empreinte de la civilisation occidentale française doit être visible. Le modèle urbain est marqué par la pratique du génie militaire français⁽¹⁾. Pour mettre en pratique le dessin du génie militaire sur le terrain, un certain nombre d'édifices sont à démolir (maisons, locaux commerciaux et même des édifices religieux) pour concrétiser les premières voies carrossables à partir des portes de Bab El Oued, de Bab Azzoun et Bab El Bhar, l'objectif essentiel est d'accéder mécaniquement au port.

Une fois les accès au port réalisés, les principales voies élargies, la placette centrale de manœuvre militaire dégagée, la dernière étape est entamée, elle consiste à réaliser de nouvelles constructions du côté de la mer. Ce plan a pour principaux objectifs de fixer les largeurs des rues, des espaces publics, les réserves foncières pour l'édification des institutions publiques et en même temps de délimiter les servitudes militaires.

⁽¹⁾ Malverti, Xavier, Picard Aleth., les villes coloniales fondées en Algérie entre 1830 et 1880, rapport de recherche, Ecole nationale d'architecture de Grenoble, 1988, « <https://hal.archives-ouvertes.fr/> »

2.2.2. L'arrivée des civils européens

Les civils européens vont arriver par vagues successives, le pouvoir en place doit les prendre en charge et les orienter (les nouveaux arrivants sont français, espagnols, italiens, anglo-maltais...). La population européenne va passer de seulement 602 civils en 1830, à 21 000 personnes en 1840, à 30 000 en 1850 après avoir été de 42 000 en 1845⁽¹⁾.

Le tissu urbain de l'ancienne ville va s'allonger vers le Nord avec la naissance du Faubourg de Bab El Oued et vers le Sud par le Faubourg de Bab Azzoun, un troisième Faubourg va naître autour de Mustapha avec un élargissement entièrement tourné vers la mer.

Les décideurs de l'époque vont réussir à créer un espace de transition pour délimiter l'ancienne ville (La Casbah) de la nouvelle ville en construction, habitée par les européens. La place du gouvernement (l'actuelle place des Martyrs) va constituer le point de jonction et en même temps de rupture entre les deux villes juxtaposées. En parallèle, une opération de signalisation et d'identification est matérialisée au niveau de l'ancienne ville; les rues sont identifiées et numérotées pour permettre, surtout aux militaires de se localiser.

Dès 1840, Alger commence à prendre une autre forme, une nouvelle identité; les rues sont identifiées, les placettes élargies, de nouveaux noyaux urbains tournés vers la mer sont nés et commencent à donner une autre forme à la ville. Au niveau de Bab El Oued et de Bab Azzoun, des arcades sont réalisées pour soutenir des immeubles à deux étages avec un style européen, avec des fenêtres qui donnent un aspect moderne aux entrées Nord et Sud de la ville.

Or, l'observateur averti qui va traverser la ville ou visiter Alger, va rapidement se rendre compte que cette ville est composée de deux parties juxtaposées⁽²⁾.

⁽¹⁾ Jordi, Jean Jacques., Op Cit, p.29-34

⁽²⁾ Boyer, P., L'évolution de l'Algérie médiane de 1830 à 1956 (Paris 1960), une mine de renseignements précis, cite Pillorget René, **In** les deux voyages de Napoléon III en Algérie (1860-1865) **In** magazine Histoire des deux empires

« Alger est alors la ville de 40 000 à 50 000 habitants dont la caractère cosmopolite frappe beaucoup les journalistes...à côté de la ville musulmane, une ville européenne se trouve en cours d'édification, elle comporte une préfecture, une cathédrale, un théâtre, un lycée, une école de Médecine et de Pharmacie et même une usine à Gaz »

2.2.3. Les actions d'envergure

Les militaires, par l'entremise du Génie ont réclamé un plan d'alignement rigoureux pour poursuivre les actions de modernisation des rues et placettes, Le projet de ce plan vise à unifier l'ancienne ville à la nouvelle ville par une seule façade dans l'optique de désillusionner le visiteur qui arrive par la mer ; le visiteur ne verra, en réalité, que la façade qui incarne l'œuvre coloniale, tandis que La Casbah va disparaître de la vision d'approche et les démolitions vont se poursuivre. En parallèle, des équipements importants sont installés : le lycée, le palais de justice, la bibliothèque, l'hôtel de ville...

En 1860, Napoléon III en visite à Alger va donner de nouvelles orientations au développement de la ville, par la même occasion, il met fin aux démolitions, destructions et restructurations en cours au niveau de la vieille ville ; il va poser la première pierre du grand projet qui va transformer la ville, à savoir le boulevard du Front de mer, long de 2 km ; ce projet va du même coup rétablir les deux segments de la ville d'Alger.

Alger est déclarée désormais française, de ce fait, elle est appelée à se métamorphoser, la colonisation est relancée, la population Intramuros d'Alger passe de 42 000 habitants en 1872 (31 500 européens et 10 500 autochtones) à 90 000 habitants en 1891 (60 500 européens et 21 500 autochtones).

Les objectifs de la 3^{ème} république s'articulent autour de la transformation de la population d'Alger et notamment européenne par sa naturalisation et au-delà d'Alger, de toute l'Algérie. Les pouvoirs publics d'Alger vont instaurer de nouvelles règles ségrégatives pour l'installation à Alger ou pour l'obtention d'une concession, il faut remplir une condition essentielle : être français ou être en instance de naturalisation. La naturalisation elle-même est sélective, les autochtones sont exclus des lois et mesures de naturalisation, elle entre en vigueur en 1870 pour les juifs et à partir de cette date, les européens autres que français sont invités à se naturaliser puis obligés à le faire à partir de 1889 (loi pour la naturalisation automatique).

En 1871, le quartier Mustapha (ex-Faubourg) et sa périphérie devient une commune, en 1874, le boulevard du Front de mer est achevé, il va structurer la ville basse (la ville européenne) et va ouvrir de nouveaux espaces. Alger- Mustapha qui comptait 12 000 européens en 1871, 22 000 en 1891, va avoir 40 000 en 1906.

À partir de 1904, les deux segments de la ville européenne, le centre et Mustapha se rejoignent, les fortifications de l'ancienne ville sont démolies et transformées en voies, c'est un véritable boulevard perpendiculaire à la mer, il est large avec ses placettes et ses jardins. Autour des axes structurants, le boulevard du front de mer et le boulevard perpendiculaire, des promoteurs privés lancent la construction d'immeubles, le centre-ville va se déplacer vers le Sud, il s'organise autour de la préfecture et de la poste.

L'évolution de la ville d'Alger a connu, de ce fait, entre 1830 et 1930 trois phases principales :

- La 1^{ère} phase s'étale de 1830 à 1850, elle va remettre en cause l'organisation de l'ancienne ville originelle, inadaptée au mode de vie des nouveaux maîtres des lieux. Durant cette phase, les interventions sur le tissu urbain ciblaient l'adaptation de la Médina par l'élargissement des voies permettant l'accès à la logistique, surtout militaire et la création de la place d'armes à la jonction des principaux axes.
- La 2^{ème} phase s'étale de 1850 à 1880, connue à Alger pour la réalisation de grands projets et structures d'accueil, ainsi que la préfecture, la cathédrale, le théâtre... Dans le domaine de l'infrastructure de base, la réalisation du grand boulevard du front de mer avec ses équipements majeurs liés à la pratique sportive et à la vie citadine.
- La 3^{ème} phase s'étale de 1880 à 1930, la ville va connaître un grand essor, elle va s'élargir. La poussée démographique est importante et un certain essor économique est perceptible suite à la réalisation des voies ferrées et les liaisons avec les autres villes du pays. C'est durant cette période que la colonisation va décider de la création des villages coloniaux au niveau de la Mitidja et du Sahel, pour renforcer l'économie agricole et la pêche au niveau des villages maritimes.

Au niveau urbain, durant la troisième période, l'intensification est poursuivie, c'est la fusion de la ville avec les Faubourgs. La ville se modernise par son réseau de transports (tramways), les lieux de loisirs et de détente se multiplient. La réalisation de la Grande Poste (devenue symbolique car le lieu des rencontres citoyennes chaque Vendredi depuis le 22 février 2019).

La ville s'étoffe, elle a besoin d'améliorer son transport, deux gares ferroviaires sont nées, des lignes de Tramway sont lancées en 1876.

L'évolution de la population va s'accélérer, en 1896, la population d'Alger est de 115 000 habitants (85 000 européens et 30 000 autochtones) et 226 000 en 1926 (170 000 européens et 56 000 autochtones)⁽¹⁾. En 1936, la ville s'étend sur 12 km et accueille 367 000 habitants, elle devient la 4^{ème} ville française⁽²⁾.

Les autorités françaises d'Alger rêvent toujours de faire d'Alger une grande ville française, ils la dotent d'équipements appropriés : théâtre, écoles supérieures, universités, écoles normales, d'un institut Pasteur, d'un musée national des Beaux-Arts et d'une bibliothèque nationale...certaines associations européennes d'Alger commencent déjà à réfléchir sur la protection du patrimoine laissé par la Régence...

2.3. Les dynamiques modernes d'urbanisation

2.3.1. L'évolution de la ville d'Alger de 1930 à 1962

Le centenaire de l'occupation d'Alger est célébré avec faste, tout en évoquant qu'Alger est devenue la ville la plus française Outre-mer, surtout par la proportion de la population européenne qui vit dans cette ville.

Dès 1926, les européens et les musulmans se partagent la ville d'Alger par quartier ou par arrondissement. La période de 1900 à 1930-1940 est caractérisée par une évolution démographique rapide. La ville va connaître son extension le long des routes et des voies ferrées :

- Vers l'Est, le long de la l'ancienne route dite de Constantine, doublée d'une voie ferrée, pour le développement des quartiers d'Hussein Dey et El Harrach;
- Vers le Sud naissent les quartiers de Bir Mourad Rais et Kouba, le long de la route de Laghouat;

Les quartiers où sont majoritaires les européens et les musulmans sont différenciés :

⁽¹⁾ Jordi, Jean Jacques., Op Cit, p.29-34

⁽²⁾ Jordi, Jean Jacques., Op Cit, p.29-34

- Les européens habitent plutôt dans les quartiers de la nouvelle ville située notamment face à la mer : Bab El Oued, Alger Centre (Mustapha), le quartier de la marine (basse Casbah) et les quartiers qui naissent en hauteur de la ville : El Biar, Hydra...
- Les musulmans, par contre, habitent en majorité dans la Casbah et dans certains quartiers coloniaux dégradés (Belcourt), les premiers camps péri-urbains et dans les communes périphériques de la ville d'Alger;

En 1926, la population d'Alger est de 260 000 habitants (190 000 européens et 70 000 musulmans)⁽¹⁾. À partir de 1930, le nombre de musulmans va augmenter beaucoup plus vite que celui de la population européenne. En 1948, la ville compte 480 000 habitants (250 000 européens et 230 000 musulmans), les bidonvilles regroupaient déjà 100 000 habitants⁽²⁾.

Dès 1954, la population musulmane dépasse celle européenne, la ville comptait 580 000 habitants (280 000 européens et 300 000 musulmans)⁽³⁾. L'évolution très rapide de la population musulmane n'est pas due uniquement au croit naturel de la population, mais à d'autres facteurs tels que le processus d'urbanisation, de type capitaliste, l'attractivité d'Alger et de la Mitidja sur le plan emploi, ainsi que la répercussion de la colonisation sur l'économie d'Alger.

2.3.2. Les dynamiques foncières

Ce processus s'est inscrit dans une politique coloniale sur une dynamique capitaliste basée autour de la désarticulation du monde rural environnant et de la société urbaine précoloniale archaïque.

Alger, en 1830, est située à la limite de la Mitidja, elle est entourée de terres fertiles, elle vit des produits agricoles des terres environnantes (Mitidja et Sahel). La population de l'Algérie précoloniale est plutôt rurale, la population urbaine a été estimée entre 5 à 10% ⁽⁴⁾. Dans ce pays rural et agricole, la terre constitue le fondement du mode de production précapitaliste, le régime des terres qui étaient en général indivises, relève de trois types :

⁽¹⁾ Sahli, Anne-Marie., Alger : évolution, révolution et permanence, Université de Strasbourg, France, p.48-58
« <https://www.erudit.org/fr> »

⁽²⁾ Sahli, Anne-Marie., Op Cit, p.48-58

⁽³⁾ Sahli, Anne-Marie., Op Cit, p.48-58

⁽⁴⁾ Benachenhou, Abdellatif., Formation du sous-développement en Algérie, OPU Alger, Algérie, 2009, p.42
« Les villes sont des lieux de garnisons, de commerce et d'artisanat »

- Les terres Beyliks qui appartiennent à l'État (Bey Beylik), situées autour des villes garnisons, ce sont de bonnes terres, elles sont mises en culture par des corvées (Touiza⁽¹⁾) par les tribus riveraines à ces terres ou par des Khammas⁽²⁾ (Métayers), la production est centralisée dans les silos du pouvoir;
- Les terres Azels : terres confisquées par le pouvoir, généralement aux tribus belliqueuses ou insoumises, elles sont mises en cultures par des dignitaires locaux (Makhzen) qui les font cultiver par les paysans, de leur clientèle ou carrément par des tribus dites Azels, qui ont prêté allégeance, ils versent une grande partie des récoltes à l'État (Beylik);
- Les terres tribales ou villageoises qui sont indivises et cultivées en commun, chaque famille membre d'une tribu vit en général sur une partie de la terre collective, qu'elle exploite;

Au début de la colonisation, comme les terres étaient indivises, en dehors des terres Beyliks qui sont devenues des terres domaniales, pour les autres terres, le pouvoir colonial va procéder par étape à la déstructuration de la propriété foncière qui constituait la base et la force de cette société artisanale et néanmoins archaïque.

À partir de 1856-1857, la colonisation va pratiquer la politique de cantonnement, consistant à refouler les tribus vers les terres incultes, souvent montagneuses, ce qui a permis la prise de possession des terres par les colons venus d'Europe. En 1863, c'est le début de l'application du Sénatus Consult qui va délimiter les tribus (Douars), morceler et répartir les terres collectives entre les différentes familles pour les rendre cessibles par la suite. Cette fragmentation des terres est accompagnée par la division des tribus en Douars⁽³⁾ pour les désunir.

En 1873, la loi Warnier va compléter le processus en ciblant non seulement la propriété communautaire mais aussi la propriété familiale, enfin la loi sur la monétarisation des impôts va achever l'arsenal juridique, ce processus de privatisation des terres va permettre aux colons d'accéder aux meilleures terres. Dès 1930, 3,3 millions des meilleures terres sont

⁽¹⁾ Touiza : volontariat organisé notamment par un dignitaire ou grand propriétaire foncier, moyennant la nourriture des volontaires qui relèvent de son fief.

⁽²⁾ Khammas : est un paysan sans terre ou qui ne possède que des parcelles exigües, il cultive la terre des autres propriétaires qui lui fournissent en outre la charrue, les animaux de trait, la semence, il reçoit le 1/5 de la récolte.

⁽³⁾ En 1876, 376 grandes tribus ont été divisées en 616 Douars

entre les mains des colons et les $\frac{3}{4}$ de la population active agricole sont des paysans dépossédés et appauvris.

Les paysans qui jadis vivaient de produits de la terre et de l'élevage se sont retrouvés du jour au lendemain des prolétaires, c'est l'exode rural vers les lieux qui peuvent offrir des postes de travail, les fermes des colons en plaines et les villes. Entre 1901 et 1954, soit $\frac{1}{2}$ siècle, la seule ville d'Alger reçoit une population de 160 000 personnes, ce qui représente presque la population d'Alger en 1906 et qui était de 174 000 habitants⁽¹⁾.

Le phénomène d'exode rural a été amorcé dès les premières mesures de désarticulation des structures sociales, agraires, archaïques précoloniales. Déjà durant cette période, des bidonvilles se sont formés et des espaces ségrégatifs ont été entretenus par la politique coloniale urbaine.

En 1954, la ville d'Alger est divisée spatialement en trois secteurs⁽²⁾ :

- Le secteur 1 : englobe les quartiers européens situés au centre de la ville, c'est la partie moderne de la ville. Ce secteur s'étend le long de la baie de Bab El Oued au champs de manœuvre, ce sont les quartiers qui sont nés autour du grand boulevard du front de mer. À ce segment important de la ville, il faut ajouter les rues Larbi Ben M'hidi (ex Isly), Didouche Mourad (ex Michelet) et en hauteur les quartiers chics et riches d'Hydra, d'El Biar ainsi que le haut Mustapha;
- Le secteur 2 : regroupe les quartiers musulmans de la vieille ville, La Casbah, qui a connu une extension sur d'autres quartiers de Climat de France, le haut Bab El Oued ainsi que les quartiers de Clos Salembier et la Redoute;
- Le secteur 3 : se situe à l'intersection des 2 premiers secteurs, il s'agit des quartiers de Telemly, Notre Dame d'Afrique, le Rouisseau et la zone Tampon qui ceinture La Casbah, le Hamma, Belcourt (actuellement Mohamed Belouizdad);

⁽¹⁾ Hadjij, Cherifa., cahier du Cread, 1^{er} trimestre 1984, p.31-51

« Dépossédée de sa terre, la paysannerie se trouve en voie de prolétarianisation...la seule issue réside dans l'immigration...c'est ainsi que la plaine de la Mitidja constitue un immense réservoir de main d'œuvre qui se diverse sur Alger ».

⁽²⁾ Hadjij, Cherifa., Op Cit, p.31-51

L'analyse de la population par secteur donne des résultats ségrégatifs et ethniques⁽¹⁾ :

- Le secteur 1 est dit européen, 92% de sa population est d'origine européenne;
- Le secteur 2 est dit musulman, 90% de sa population est d'origine locale, ce sont les autochtones;
- Le secteur 3, la zone tampon, est dite mixte quoique la majorité absolue de sa population est d'origine européenne, soit 58% pendant que seulement 42% de la population est d'origine musulmane;

En matière d'urbanisme, Alger a subi le même cheminement que n'importe quelle autre grande ville française :

- Une 1^{ère} étape de gestion de la ville par le Génie militaire caractérisée par les principes d'alignement et des réserves conformément à la loi française du 04/04/1884;
- Une 2^{ème} étape marquée par la loi Cornudet de 14/03/1919 ayant pour principe de base, le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension suivie de la généralisation du permis de construction et d'autorisations réglementant les lotissements; En 1954 la ville se dote d'un plan d'urbanisation directeur « PUD »

Sur le plan spatial, Alger va évoluer par axes :

- Entre 1830 et 1870, soit une période de 40 ans, la ville va connaître son premier dédoublement avec une croissance sur deux axes principaux : l'axe Larbi Ben M'hidi; et l'axe de l'ancienne route de Constantine;
- Dans une deuxième phase, le Faubourg de Mustapha va se développer autour de la route de Laghouat et le Faubourg de Bab El Oued va se développer entre la vieille ville et l'hôpital Maillot;
- Durant la troisième phase, un ensemble de bâtiments administratifs va être réalisé, ainsi que la densification du tissu urbain et les jonctions entre les quartiers et les Faubourgs;

⁽¹⁾ Hadjij, Cherifa., Op Cit, p.31-51

2.3.3. Les processus de formation des bidonvilles à Alger

Durant toutes les phases de l'évolution du processus d'urbanisation, les traits caractéristiques de la dépendance d'Alger et de la métropole apparaissent nettement à travers l'application des instruments d'urbanisme. Les objectifs de toute action envisagée et concrétisée renferment une portion de l'articulation voire de l'aliénation.

Si durant l'époque de la Régence, les algériens n'ont pas été associés à la gestion de leur cité, durant la colonisation française, il s'agit dès le départ de la négation pure et simple de la médina, qui a été détruite en partie et de la négation de la citoyenneté ou du caractère urbain de la population musulmane⁽¹⁾.

En 1954, Alger avait un port d'échanges typiquement colonial avec 80% des exportations destinées à la France. L'urbanisation d'Alger a produit des zones marginales (les bidonvilles). 30% de la population d'Alger vit dans les bidonvilles soit 86 500 personnes.

Les différents recensements effectués mentionnent quatre emplacements en 1931, 58 emplacements en 1947 et 161 emplacements en 1954.

Tableau 53 : Nombre de bidonvilles en 1954

Communes	Nombre de Bidonvilles Type de Baraque	Population municipale musulmane		
		Total	Vivants en Bidonvilles	
			Nombre de personnes	%
Hussein Dey	3 880	42 000	24 600	60
El Harrach	2 710	36 230	16 200	45
Bouzereah	650	11 150	3 300	30
Kouba	530	12 650	3 000	24
Alger	6 090	162 150	35 300	22
El Biar	210	9 060	1 500	17
Bologhine	340	12 490	1 900	15
Bir Mourad Rais	150	7 740	700	9
Total	15 560	293 470	86 580	29

Source : Descloitres, l'Algérie des bidonvilles, recensement de la population en 1954

⁽¹⁾ Icheboudene, Larbi., Op Cit, p.36

Il ajoute : « cette pratique produira la périphérie urbaine avec ses pauvres et ses bidonvilles...qu'Alger ne reconnaît qu'après un siècle de présence »

Dans ce tableau, il s'agit des bidonvilles urbains uniquement situés au Centre d'Alger. Les bidonvilles des sept (07) communes périphériques les plus importantes ne sont pas inclus.

Les 7 communes suburbaines d'Alger totalisent 60% des bidonvilles du Grand Alger et la ville Intramuros totalise seulement 40%. Hussein Dey et El Harrach totalisent à elles seules 80% des bidonvilles périphériques.

Certaines communes périphériques, habitées surtout par des européens enregistrent moins de bidonvilles :

- ✓ Bir Mourad Rais enregistre 1,5% des bidonvilles périphériques, totalisant 9% de la population de la commune;
- ✓ El Biar enregistre 3% des bidonvilles périphériques, totalisant 15% de la population de la commune;
- ✓ Bologhine totalise 3,5 % avec 17% de la population communale;

Les bidonvilles s'installent de préférence sur les terrains communaux ou domaniaux, ils sont structurés sur la base de l'origine des populations et les liens de parentés.

2.3.4. Le processus migratoire vers la Mitidja

L'Algérie coloniale a connu au début de la conquête quatre décennies de révoltes, de luttes et de massacres, les morts ont été estimés à 250 000 personnes voire plus de 400 000 personnes⁽¹⁾ durant les résistances de l'époque de l'Émir Abdelkader jusqu'en 1847, puis la relève des insurrections successives sous l'égide des confréries et Zaouïas et ce jusqu'en 1871⁽²⁾.

L'Algérie a été profondément marquée par la déstructuration du mode de production communautaire, elle a connu des périodes de famines en 1868, surtout à cause des mauvaises récoltes. Sur le plan agraire, 3 millions des meilleures terres sur les 9 millions cultivables ont

⁽¹⁾ Sur le désastre démographique : Mostpha Lachraf évalue à 500 000 victimes, Algérie : nation et société, Edition OPU, Alger, Algérie, p.18.

⁽²⁾ Lacoste, Y., Nouschi, A., Prenant, A., l'Algérie : passé et présent, édition social, 1960, Paris, France, p.319-321

« Les enfumades et les massacres sont rappelés, destruction des récoltes et des villages... »

changé de propriétaires par des mesures de dépossession, ce qui représente déjà 1/3 du capital foncier agricole.

Alger est limitée à l'Est, au Sud et Sud-Ouest par la plaine de la Mitidja qui va être le cœur du développement agricole de l'aire métropolitaine d'Alger.

Les sols sont réputés fertiles, bénéficiant d'une bonne pluviométrie et d'un climat méditerranéen, ses villes, des anciens noyaux de villages coloniaux ont été érigées pour encadrer les colons dans le travail agricole. Au début de la colonisation, les colons européens arrivent par vagues successives, les tribus qui habitaient et vivaient dans la plaine sont refoulées, les terres du Beylik et des dignitaires révoltés sont séquestrées, d'autres terres feront l'objet d'expropriation. En 1847, les 4/5 des terres de la Mitidja sont entre les mains des colons. Les cultures privilégiées sont les agrumes et la vigne à vin de qualité qui sera exporté en France pour rehausser la production du Midi. La Mitidja devient le poumon de l'économie agricole coloniale et d'Alger.

Entre 1954 et 1966, la population de la Mitidja va connaître une croissance spectaculaire, elle passe de 228 900 habitants à 397 325 habitants, soit un accroissement annuel moyen de 4,7%.

Dès le déclenchement de la guerre d'Algérie, des zones interdites ont été délimitées sur l'Atlas Blidéen, les habitants se sont réfugiés dans la plaine de la Mitidja au niveau des différents villages coloniaux, ces populations furent rassemblées dans des camps de regroupement. En sus de ces déplacements qui viennent des montagnes voisines de la Mitidja, des exodes plus importants viennent des chaînes kabyles à l'Est, du Titteri au Sud et du Chenoua Zakar à l'Ouest.

La Mitidja avait une attraction importante, qui va de 100 à 150 km, les migrants des trois principales régions vont s'installer définitivement dans leurs zones respectives d'influence avec un partage de l'espace mitidjéen. Entre 1962 et 1966, la Mitidja a reçu 40 000 migrants pendant que la ville d'Alger ne reçoit que 11 000⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Mutin, Georges., Développement et maîtrise de l'espace en Mitidja, article, 1977, p.5-34

2.4. Le rôle économique d'Alger durant la colonisation

Le recensement de 1954 fait ressortir qu'Alger n'avait aucune ville concurrente en Algérie, c'est la capitale administrative et économique du pays :

Tableau 54 : Population des principales villes algériennes en 1954

Villes	Population de la ville	Population de l'agglomération
Alger	596 000	688 000
Oran	300 000	322 000
Constantine	148 700	-
Annaba	114 000	-

Source : Icheboudene, Larbi., Op Cit, p.223

Alger va d'abord jouer le rôle de centre d'administration militaire et coloniale, son port va constituer le lieu de débarquement de soldats et de matériel militaire, puis par la suite, recevoir les migrants arrivés d'Europe.

Le développement de l'agriculture va dynamiser l'activité économique de l'Algérie par le développement des céréales, mais surtout de la viticulture. La superficie du vignoble va passer de 23 724 Hectares en 1880 à 180 735 Hectares en 1914 (la superficie a été multipliée par 10 en 34 ans)⁽¹⁾. Sur 386 000 travailleurs agricoles musulmans, 159 629 sont des salariés de la viticulture, soit 41%, 107 768 de la céréaliculture et 121 791 dans les autres activités.

Tableau 55 : La vigne domine en 1970

Nature des cultures	Superficie Ha	Prix moyen Ha	Valeur	% de la valeur totale
Céréales	1 195 456	250	298 864 000	37
Vignes	182 000	2000	364 000 000	45
Culture Industrielle	103 151	1000	103 151 000	13
Orangeries	10 750	3000	32 250 000	4
Terres incultes	355 352	30	10 660 560	1
Total	1 846 709	-	808 925 560	100

Source : Benachenhou, A., Op Cit, p.142

La valeur ajoutée de la vigne est indéniable, supérieure à celle des céréales ; ces 2 cultures totalisent 82% de l'activité agricole. Par similitude, pour la plaine de la Mitidja qui fait partie de l'aire métropolitaine d'Alger, la vigne totalise à l'indépendance du pays 40 730 Ha, ce qui

⁽¹⁾ Benachenhou, A., formation du sous-développement en Algérie, Op Cit, p.140

représente 49% des cultures, les autres espèces arboricoles 20% et les céréales 17% ; ces trois cultures totalisent 86%.

En 1928, l'Algérie a exporté pour 7 381 748 Hectolitres de vins dont 7 258 206 Hectolitres vers la France soit plus de 98% des exportations⁽¹⁾. Le port d'Alger, d'une superficie de 158 Hectares, fait transiter la moitié des importations et le tiers des exportations, c'est le port de la capitale économique du pays. L'importance économique d'Alger est une réalité de l'époque :

- Une soixantaine de banques qui emploient 3 000 personnes;
- Les entreprises industrielles d'Alger orientées surtout vers le secteur tertiaire réalisent la moitié du chiffre d'affaires du pays⁽²⁾;

Les activités industrielles et commerciales sont concentrées dans les quartiers européens, qui s'étalent le long de la baie d'Alger de Bab El Oued au Nord jusqu'à El Harrach au Sud Est, pendant que toutes les administrations sont concentrées au centre de la ville, les quartiers musulmans servent de dortoirs à la main d'œuvre de ces activités créées par les européens.

Tableau 56 : Répartition des emplois par secteur

Population		Secteurs				
		primaire	secondaire	tertiaire	autres	Total
Européenne	Nombre	1 771	33 363	67 759	6 482	109 375
	%	2	31	62	5	100
Musulmane	Nombre	2 620	22 342	32 677	26 964	84 603
	%	3	26	39	32	100
Total	Nombre	4 391	55 705	100 436	33 446	193 978
	%	2	29	52	17	100

Source : Icheboudene. L., Op Cit, p.244

93% des européens travaillent dans les 2 secteurs secondaire et tertiaire. Dans la catégorie « autres », ce sont les travailleurs journaliers qui représentent 32% de la population musulmane.

L'analyse des emplois selon les CSP fait ressortir les résultats suivants :

⁽¹⁾ Icheboudene, L., Op Cit, p.240

⁽²⁾ Descloîtres, R., le port fait vivre 5000 dockaires, de ce port sont tributaires 300 entreprises de transport d'assurance, le port occupe le 1/10 de la population active d'Alger.

Les européens sont plus nombreux et dominent les CSP de maîtrise, d'employés de bureau et de commerce : 20% ;

Pour les musulmans, c'est la catégorie de manœuvre qui représente 20% du total et celle de la maîtrise 1% ;

Pour les autres catégories de métiers :

Il y a un artisan musulman pour 4 européens;

Un intellectuel musulman pour 11 européens;

Un patron musulman pour 22 européens;

Un musulman sur 16 pour les professions libérales et un cadre pour 51 européens⁽¹⁾;

Une telle situation de déséquilibre entre les 2 communautés conduit les algériens de souche à s'entasser dans des quartiers insalubres et les bidonvilles.

En 1954, la guerre d'Algérie éclate et en 1958, De Gaulle lance le plan de Constantine pour rattraper les erreurs commises jusqu'alors, mais c'est déjà trop tard, l'indépendance de l'Algérie est inéluctable.

2.5. Le plan de Constantine

Le plan de Constantine est un plan de développement économique et social motivé par une ligne de conduite politique toujours en vigueur de l'Algérie française, au-delà du maintien de la France en Algérie. Il s'agit notamment de la transformation profonde du pays, de l'amélioration des conditions de vie des populations, de la valorisation des ressources et de leur développement, de la prise en charge de la scolarisation des enfants en âge de scolarité.

Un train de mesures est prévu pour la concrétisation de ce plan et en l'occurrence, faciliter la participation des élites locales algériennes à la gestion de leurs affaires par une réforme électorale qui permettra une meilleure représentation des élus musulmans, le respect qui doit être désormais accordé à la personnalité algérienne et sa solidaire indéfectible avec la métropole.

⁽¹⁾ Icheboudene, L., Op Cit, p.245

Le bâtiment comme le logement apparaît comme un élément essentiel de l'évolution économique et social du pays, car représentent des leviers pour l'emploi et de promotion sociale, Jacques Chevalier, maire d'Alger de 1953 à 1958, affirmait que « la France devait bâtir en Algérie nuit et jour pour rattraper le retard, et elle n'aura plus de soucis à se faire sur le plan politique, il va de l'avenir de la civilisation franco-musulmane »⁽¹⁾.

La collaboration de la mairie d'Alger avec Fernand Pouillon va donner les cités HLM de la capitale, de Diar Saada, Diar Mahcoul et climat de France. Le programme de logements prévus entre 1953 et 1963 s'élève à 210 000 unités urbaines et près de la moitié pour l'algérois dont 53 000 logements pour la seule capitale Alger ⁽²⁾.

Tableau 57 : Programme de l'algérois

Programme	1959	1960	1961	1962	Total	% prévu dans l'algérois
Logements prévues	6 000	26 600	30 400	27 000	90 000	42,9
Logements réalisés et mis en chantier	5 679	19 977	12 378	7 102	45 136	21,5

Source : Serir, Mohamed., dynamiques urbaines à Alger, article d'Ahmed El Amine Benbernou, colloques et rencontre, p.56

Il s'agit de logements de type social et moderne, ce programme dans sa quasi-totalité était destiné aux familles démunies et les plus modestes. 43% du programme est destiné à l'algérois et 30% du programme global était destiné aux semi urbain et rural. (Serir, Mohamed)

À Alger, le plan de Constantine allait confirmer les orientations antérieures du plan, c'est à dire faire coupler l'implantation industrielle avec l'habitat collectif, surtout à l'Est de la ville. Les investissements consentis à travers ce plan vont donner une certaine spécialisation à la périphérie de la capitale, ce qui fait déjà de l'Est de la ville, le nouveau noyau industriel de la capitale, ainsi Rouïba et Reghaïa vont devenir le centre industriel incontestable de la capitale, cette spécialisation sera confirmée par la suite lors de la fameuse stratégie industrielle postindépendance.

⁽¹⁾ Chevalier, Jacques., maire d'Alger **In** Bulletin Officiel de la ville d'Alger du 10/10/1953.

⁽²⁾ Pour le plan de Constantine, la répartition des programmes a été faite sur la base du découpage administratif et territorial: L'Algérie était constituée de l'Algérois avec Alger, de l'Oranie avec Oran, du Constantinois avec Constantine, le Sud était concerné par les Gazoducs.

Cette orientation pour l'habitat collectif allait également dynamiser d'autres quartiers de la périphérie de la ville.

Conclusion sur la période coloniale

La colonisation française s'est étalée de 1830 à 1962, la petite ville d'Alger sous la Régence a été radicalement transformée en 132 ans de domination.

Durant les premières années de l'occupation, les français vont détruire partiellement la Casbah pour la construction d'une place d'armes, l'actuelle place des Martyrs et pour rendre les espaces de l'ancienne ville fonctionnels selon le mode de vue militaire et occidental, par des voies carrossables de liaison des principaux quartiers habités par les européens vers le port. Il s'agit d'une stratégie purement militaire qui consiste à démanteler l'ancienne forteresse turque et la construction d'un rempart isolant le reste de la Casbah. Le quartier de la marine est né avec les institutions décisionnelles.

Durant la deuxième étape, la ville se développe le long de la baie d'Alger, face à la mer. La ségrégation ethnique commence à apparaître, les quartiers à majorité européenne sont localisés des deux côtés de la vieille ville (Bab El Oued, Bab Azzoun et quartiers de la marine), des villas cossues commencent à naître dans les hauteurs d'El Biar, les musulmans sont confinés dans la Casbah (1840-1880).

Au cours de la 3^{ème} étape, la ville va s'étaler sur la banlieue vers le Sud Est, le long du littoral, et vers le Sud le long de la route de Constantine et la voie ferrée. La population européenne va augmenter rapidement, les routes et la mise en marche des voies ferrées vont constituer les axes privilégiés d'extension de la ville toujours vers le Sud et le Sud Est ainsi qu'en hauteur de la ville et sur l'axe routier Alger-Blida.

Lors d'une 4^{ème} étape, l'extension de la ville s'est faite vers l'Est par l'intégration successive des communes de Mustapha en 1904, de Hussein-Dey en 1930 et El Harrach en 1950, ainsi que les densifications dans les quartiers huppés situés en hauteur d'El Biar, de Kouba, de Bir Mourad Rais, occupés par l'habitat individuel.

La ville d'Alger a été remodelée et adaptée au service de la conquête au début de la colonisation selon la logique coloniale basée sur l'exploitation des ressources à moindre frais sous l'alibi d'une civilisation supérieure. Le développement de la capitale a entraîné dans son

sillage, les exodes ruraux, la prolifération des bidonvilles, l'appauvrissement des pans entiers de la population, et leur prolétarianisation, les séquelles sont indélébiles dans toute l'aire métropolitaine voire dans l'Algérie profonde.

L'algérien a été relégué à un statut d'inférieur, d'indigène, il ne pouvait même pas obtenir la nationalité française, même s'il le voulait. Au milieu du 20^{ème} siècle et à titre illustratif, l'espérance de vie des européens en Algérie était de 60 ans pour les hommes et 67 ans pour les femmes, cette espérance de vie est deux fois plus élevée que celle de la population musulmane⁽¹⁾.

Sur le plan éducatif et à la veille de la colonisation française, Alger avait son système traditionnel d'enseignement qui a été dérouté et perturbé, taxé d'arriéré, mais en réalité la fermeture quasi générale de ces institutions culturelles et cultuelles n'a pas été remplacée par l'institution publique française. En 1889, le taux de scolarisation des enfants musulmans ne dépassait pas les 2 %, alors qu'il était de l'ordre de 84 % pour les enfants des colons⁽²⁾. En 1954, l'analphabétisme était pratiquement éradiqué en France pendant que ce taux frôlait les 93% pour les autochtones⁽³⁾.

⁽¹⁾ Kateb, K.,2001, Européens « INDIGENES » et juifs en Algérie (1830-1962), représentations et réalités des populations, INED, Paris, France, 2001, édition PUF, p.296

⁽²⁾ Mera. A,1963, Regards sur l'enseignement des musulmans en Algérie (1880-1960), Confluent Juin-Juillet N°32 et N°33, p.603, cité par Kadri. A

⁽³⁾ Déclaration de Claude Chesson qui disait : « la France devrait avoir honte d'avoir légué à l'Algérie 93% d'analphabètes »

Chesson., C, ministre français de affaires étrangères durant les années 1980, il déclare à partir d'Alger lors d'une conférence donnée en 1995.

3. L'évolution de la ville d'Alger de l'indépendance en 1962 à nos jours

Après l'indépendance du pays en 1962, l'Algérie a adopté un modèle de développement économique et social spécifique basé sur l'industrialisation rapide du pays par pôles de croissance, qui devrait entraîner, dans son sillage, un développement intégré à travers les secteurs et les régions du pays.

Les déséquilibres territoriaux, sociaux et économiques sont nombreux, les phénomènes d'exode rural, les bidonvilles, la crise de logements, la prise en charge du bâti ancien, les constructions illicites, le chômage, le stress quotidien dû à l'exiguïté, aux difficultés de transports et d'autres, constituent une panoplie de paramètres qui rendent difficile de trouver des remèdes, voire des solutions clefs en main à ces graves problèmes et dysfonctionnements multidimensionnels.

Tous ces problèmes ne sont pas nés juste à l'indépendance, c'est une accumulation, c'est la résultante d'un processus d'urbanisation choisi durant la période précédente. Mais le legs colonial n'explique pas tout. L'Algérie de 1962, n'avait pas une politique d'urbanisme.

Alger a subi plusieurs formes de modifications suite à l'indépendance :

Une première étape de 1960 à 1970, caractérisée par un exode rural sans précédent vers la capitale, l'État n'avait aucune politique urbaine, c'est le mythe des biens vacants, les pouvoirs publics semblaient à l'aise par leur politique de laisser faire;

Lors d'une deuxième phase, le lancement du projet d'industrialisation a été un facteur qui a aggravé les distorsions spatiales, entraînant un autre exode rural avec la prolifération des phénomènes des constructions illicites et des bidonvilles;

La crise de logements devenait aigue, l'État tente de la juguler par l'injection de programmes de logements et de création de lotissements, la politique de laisser aller et laisser faire va revenir à chaque crise politique et notamment durant la décennie dite rouge entre 1990 et 2000, traversée par la guerre civile.

À partir des années 2000, l'État tente de maîtriser l'urbanisation et l'habitat par la relance des programmes de logements, en associant et en ouvrant les portes d'investissements dans

ce domaine au capital privé national, qui investit dans le segment du logement promotionnel destiné surtout aux couches aisées de la population ;

3.1. Évolution de la législation et de la réglementation en matière d'urbanisme

C'est le système économique et social qui détermine la réglementation en matière d'urbanisme et en même temps le régime foncier, clef de toute urbanisation :

Après l'indépendance, l'Algérie va reconduire tout simplement la législation coloniale et les textes en vigueur. Rappelons que la législation coloniale en vigueur s'articule autour de la loi Cornudet de 1919, appliquée en Algérie à partir de 1922, qui impose à chaque ville de plus de 10 000 habitants, l'élaboration d'un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement.

La loi 55-900 du 07/07/1955 qui rappelle les textes antérieurs en vigueur en matière d'urbanisme, créant par l'occasion la section algérienne du comité national d'urbanisme « CNU ». Le décret N°58-1463 du 3/12/1958 relatif à la mise en place des plans d'urbanisme directeur « PUD » et les plans de détail, prévus pour l'application des dispositions du PUD sert principalement pour l'alignement, les servitudes, ainsi que les actes d'urbanisme dans les zones couvertes par les instruments d'urbanisme, tels les permis de construire.

Pour les communes rurales, des plans d'urbanisme provisoires furent établis « PUP » pour la mobilisation du foncier. La gestion du foncier relève des communes sur la base des prix administrés, ce qui a entraîné la pratique et déviation par rapport aux règles en vigueur, par les particuliers qui généralisent l'acte illégal « sous sein privé » générant les constructions illicites.

Avant 1990, la politique foncière relevait du mode d'intervention direct de l'État par le biais de ses démembrements qui sont la Wilaya et la commune qui gèrent le foncier urbanisable. De nouveaux dispositifs en rupture avec l'ancienne législation vont être promulgués et notamment la constitution multi-partie de 1989 qui garantit la propriété privée.

Ces lois ont été complétées par un arsenal juridique relatif au domaine national, aux biens Wakfs (biens appartenant aux affaires religieuses) et à l'aménagement du territoire. Les réformes vont introduire deux instruments d'urbanisme : Le plan Directeur d'aménagement

et d'urbanisme (PDAU) pour l'ensemble des communes et le plan d'occupation du sol (POS), comme instrument de détail, tous les deux plans sont opposables aux tiers :

Le PDAU : c'est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine, il détermine à l'échelle d'une commune, la destination générale des sols, les extensions urbaines, la localisation des services, des activités, les zones à protéger et les terres agricoles à protéger;

Le POS : il définit les droits d'usage, la forme urbaine, le gabarit ou la forme de la construction, les règles extérieures, les espaces, les servitudes...

3.2. Les tentatives de gestion de la ville d'Alger à travers les institutions et les découpages administratifs et territoriaux

3.2.1. L'évolution des institutions de gestion de la ville d'Alger

À partir de 1959, Alger avait un statut particulier avec ses limites territoriales et son système d'administration. Le conseil de la ville d'Alger avait pour principale mission, le contrôle de la gestion de l'administration de la ville sous l'autorité du Préfet. La représentation des autochtones était limitée.

L'Algérie indépendante va reconduire les principales dispositions antérieures, mais restituée à l'assemblée populaire communale d'Alger et à son exécutif, la quasi-totalité des missions et prérogatives reconnues par le code communal en dehors des pouvoirs de police et de protection civile qui relèvent toujours du Préfet.

Alger a évolué selon les différents découpages administratifs et territoriaux, qui sont souvent dictés par l'aspect politique et non sur la base d'une stratégie basée sur la bonne gouvernance, l'essor économique et social.

À sa création en 1948, le département d'Alger, englobait six (06) sous-préfectures pour un territoire très étendu de 56 861 km².

En 1957, lors du premier découpage administratif et territorial, la superficie du département d'Alger a été réduite à 3 393 km² pour 77 communes. En 1965, Alger comptait 42 communes pour 3 123 km². Le premier vrai découpage administratif et territorial réalisé

par l'Algérie indépendante a été effectué en 1974⁽¹⁾, la superficie a encore été réduite, elle n'est plus que de 785 km² pour 16 communes.

Dans l'aire d'Alger, deux Wilayate ont été créées : Blida dans la banlieue immédiate d'Alger, en pleine Mitidja et Bouira à une centaine de Km au Sud-Est d'Alger.

Le découpage de 1974 vise des objectifs assez précis : une certaine cohésion géographique pour assurer une cohérence économique avec une bonne répartition des chances de développement à travers le pays. Il vise également la restructuration urbaine pour favoriser l'émergence des villes moyennes et petites pour atténuer l'attraction des grandes agglomérations et en particulier, les grandes villes côtières et surtout la capitale Alger.

En 1984⁽²⁾, une autre réorganisation administrative et territoriale a été effectuée suite à l'apparition de nouveaux centres économiques dynamiques. Alger va perdre cette fois-ci deux portions importantes de son territoire : à l'Est par la création de la Wilaya de Boumerdes et à l'Ouest par la création de la Wilaya de Tipaza, les deux Wilayate sont côtières et prolongent la couronne algéroise à l'Est et à l'Ouest, Alger se trouve réduite à 33 communes pour une superficie de 273 km², ce qui fait d'elle une ville de 18 par 15 Km environ.

En 1997, la ville d'Alger va avoir un statut particulier, elle va être réorganisée territorialement et administrativement, elle englobe 24 communes provenant de la wilaya de Tipaza : 14 communes, de Boumerdes : 06 communes et de Blida : 4 communes. Le nombre total des communes d'Alger va passer de 33 à 57 pour une superficie de 807 km². La même année, la ville d'Alger va être élevée au rang de gouvernorat et dotée d'un statut particulier, différent de celui des autres Wilayate du pays. Le gouvernement est structuré en 28 arrondissements et en 29 communes.

Cependant, cette nouvelle réorganisation d'Alger n'aura vécu que trois ans, elle fut abrogée par décision du conseil constitutionnel. À partir de l'année 2000, Alger et ses communes reviennent à la législation en vigueur régissant les autres Wilayate et communes du pays. Cependant, Alger garde son territoire composé de 57 communes regroupées en

⁽¹⁾ Ordonnance 74-69 du 02/07/1974 : qui réorganise le territoire algérien en 31 Wilayate.

⁽²⁾ Loi 84-09 du 04/02/1984, relative à l'organisation territoriale du pays, JORA N°6 du 07/02/1984.

circonscriptions administratives élevées au rang de Wilayas déléguées avec une superficie appréciable de 807 km², mais qui demeure très loin de la superficie de son aire métropolitaine.

3.2.2. L'incohérence et l'inadaptation des études préconisées

Dès 1968, le comité permanent d'aménagement d'Alger a été créé pour élaborer un plan d'aménagement et de développement d'Alger. Ses études articulées autour des grands équipements explorent deux options d'extension possibles : l'option Est avec un étalement le long de la baie d'Alger, la seconde option orientée à l'Ouest vers les collines du Sahel. Finalisé en 1970, ce schéma devait s'inscrire dans la cadre du 1^{er} plan quadriennal 1970-1974 avec des projets structurants parmi lesquels il y a 4000 logements et la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement. Cependant ces études ne seront que très partiellement mises en application.

Les phases d'élaboration du PUD trainent durant 10 ans et les différents plans et programmes engagés pour la ville se font sans tenir compte de cette étude qui n'a pas aboutie. Des projets structurants seront localisés et réalisés en dehors de toute étude, il s'agit en particulier des ZHUN, des infrastructures autoroutières, de la réalisation de Riad El Feth avec son monument aux morts, des lotissements...

La ville a continué à grandir, à s'étaler au coup par coup, puisqu'il n'y avait pas d'instrument reconnu, les décisions sont prises par divers centres selon les urgences du moment. L'absence de stratégie pendant une période aussi longue ne peut engendrer que des dérives entraînant l'anarchie. En réalité, l'étalement urbain s'est fait tout azimut sur toutes les directions que l'on peut qualifier d'anarchie urbaine, qui a épousé toutes les options envisagées depuis 1968 avec l'absence de respect des normes et avec la prolifération des constructions illicites et des bidonvilles, il s'agit d'une urbanisation spontanée non contrôlée.

Cependant, l'évolution de sa population, même si elle est relativement importante, elle demeure assez moyenne comparée à celle des capitales voisines, de Casablanca et de Tunis. En effet, le poids démographique de la capitale Alger qui est de 10% par rapport à la population totale du pays, est plus faible par rapport à celui de Casablanca qui est de 12% et surtout par rapport à celui de Tunis qui est de l'ordre de 20%.

Tableau 58 : Croissance démographique de la ville d'Alger entre 1966 et 2008

Zones	Population recensements					Taux d'accroissement annuel en %			
	1966	1977	1987	1998	2008	1966-1977	1977-1987	1987-1998	1998-2008
Hyper Centre	342 960	461 646	373 579	324 794	235 067	2,74	-2,09	-1,26	-3,2
Centre-Ville	423 748	520 041	663 064	642 572	572 179	3,52	0,67	-0,28	-1,2
Première couronne	206 259	361 328	568 447	804 428	1 004 764		4,64	3,21	2,4
Deuxième couronne	6 949	19 988	523 329	790 638	1 135 456	10,08	38,61	3,82	3,65
Total Wilaya	979 916	1 363 003	2 128 419	2 562 432	2 947 466	3,71	3,82	1,7	1,3
Taux d'accroissement naturel en Algérie						3,09	2,8	2,7	1,6

Source : ONS Algérie

Alger a un taux d'accroissement annuel moyen supérieur à celui du pays jusqu'en 1987, expliqué en partie par l'exode rural vers Alger venant de son aire métropolitaine (Mitidja, Boumerdes et Blida). À partir de 1987, l'accroissement moyen annuel chute, il est de 1,7% entre 1987 et 1998 et de seulement de 1,3% entre 1998 et 2008, pendant que les taux d'accroissement démographiques du pays aux mêmes périodes étaient respectivement de 2,7% et 1,6%.

Notons-le, le territoire de la Wilaya d'Alger, a été divisé en quatre zones sur la base du critère de densité :

- L'hyper Centre regroupe 04 communes : Alger Centre, Sidi M'Hamed, Bab El Oued et La Casbah;
- La zone Centre avec 11 communes : Oued Korich, El Madania, El Mouradia, Belouizdad, Bir Mourad Rais, El Biar, Kouba, Badjarah, El Makaria, Bourouba et Hussein Dey;
- La zone de la première couronne regroupe 13 communes de la proche périphérie : Bologhine, Ben Aknoun, Hydra, Birkhadem, Bouzereah, Bab Ezzouar, Baraki, Bordj El Kiffan, Gue de Constantine, El Harrach, Les Eucalyptus, Mohammedia et Oued Smar;
- La zone de la 2^{ème} couronne regroupe les 28 autres communes de la périphérie la plus éloignée;

Le Grand Alger initial constitué, comme nous l'avons précédemment vu, de 15 communes, sa population a évolué en régression entre 1966 et 2008. En 1966, la population

des 15 communes du Grand Alger représentait 78,24%, soit les $\frac{3}{4}$ de la population totale de la Wilaya d'Alger, en 1987, ce taux n'est plus que de 48,7% et il dépasse à peine le $\frac{1}{4}$ (27,39%) en 2008. Les taux d'accroissement annuels de la population de l'Hyper Centre deviennent négatifs à partir de 1987 et pour le Centre à partir de 1998.

Par contre, nous avons enregistré une évolution phénoménale dans la deuxième couronne dont la population est passée de 6 949 habitants en 1966 à 1 135 456 habitants en 2008, soit des taux respectifs de 0,71% à 38,5%.

Les populations des deux couronnes représentaient respectivement en 1966 et 2008 les taux de 21,75% et 72,61% (presque une inversion des tendances) entre l'ancien centre et la nouvelle périphérie en 42 ans seulement. Nous observons nettement le dépeuplement des anciennes communes d'Alger centre (15 communes) et la densification des communes périphériques, de la première couronne (13 communes) et de la deuxième couronne (28 communes).

3.2.3. L'étalement des habitants en périphérie

Le développement d'un réseau routier conséquent va modifier l'étalement urbain autour des axes. Les axes routiers désenclavant la ville d'Alger ont évolué depuis les années 1970 à nos jours. Cinq axes autoroutiers et autres voies de liaisons ont désenclavé de petits villages qui disposent de potentiels fonciers appréciables et ont contribué au développement linéaire de l'urbanisation.

L'étalement s'est fait également vers l'Ouest sur la zone du Sahel et notamment les agglomérations de Dely Brahim et Cheraga et les anciens villages coloniaux, devenus des centres secondaires, en l'occurrence : El Achour, Draria et Baba Hssen, situés tous sur la zone du Sud-Ouest du Sahel.

Entre 1998 et 2008, 64 855 constructions individuelles ont été réalisées soit 56,7% dans la 2^{ème} couronne, la périphérie éloignée du centre d'Alger constituée de 28 communes⁽¹⁾ disposant de potentiels fonciers.

⁽¹⁾ Zitouni, S. Madani., (2009), In Revue Algérienne d'anthropologie et de sciences sociales : Alger : aujourd'hui une ville à la recherche de ses marques, p.35-55

En sus, un recensement réalisé par les services du ministère de l'habitat et de l'urbanisme dénombre 59 406 constructions individuelles illicites réalisées durant la décennie rouge entre 1992 et 2000 (période de la guerre civile), les communes des périphéries ont été les plus touchées : Dar El Beida, Baraki, Draria...

Selon les sources du MHU, les lotissements illicites ont été initiés par les assemblées populaires communales d'obédience islamistes élues en Juin 1990, pour fidéliser l'électorat et faire la propagande islamiste auprès de ses militants qui relèvent souvent de petits fonctionnaires et de commerçants.

Tableau 59 : Constructions illicites par Daïra (Wilaya d'Alger)

Communes	Nombre total de constructions	Dont : constructions illicites	% illicites
Dar El Beida	62 273	32772	52,6
Baraki	31 156	7581	23,8
Draria	19 026	3997	21
Bir Mourad Rais	44 505	6024	13,5
El Harrach	35 784	3347	9,35
Bir Touta	7 199	532	7,38
Bouzereah	28 742	1651	5,76
Cheraga	32 305	1550	4,79
Rouïba	22 382	790	3,52
Hussein Dey	31 638	823	2,6
Zeralda	17 039	211	1,23
Bab El Oued	42 869	129	0,3
Total	375 578	59 407	15,8

Source : Recensement Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (MHU), Algérie

Les assemblées issues de l'ex Front Islamique du Salut (FIS) ont été dissoutes entre 1992 et 1993, elles furent remplacées par des délégations exécutives communales « DEC » qui ont poursuivi l'aboutissement de ces lotissements jusqu'en 1997, année des nouvelles élections locales.

Dans la zone orientale, les terres prélevées par les ex assemblées FIS et les DEC relèvent du domaine privé de l'État, et sont souvent des terres agricoles de la Mitidja, reconverties en exploitations agricoles collectives et individuelles. Dans la zone Sud et Sud-Ouest, une partie des terres relève de la même extraction juridique et la majorité des lotissements sont installés

sur des terres de nature juridique privée, vendues durant la guerre civile à des personnes aisées venant d'Alger centre.

3.3. L'effondrement de l'économie agricole de la Mitidja

Après le départ des européens et les libérations des biens qui sont devenus vacants, Alger va recevoir en 4 ans (entre 1962 et 1966) 500 000 nouveaux résidents. Le recensement de 1966 dénombre presque un million d'habitants (992 526 habitants), ce qui montre que la population européenne a été remplacée et le niveau démographique de 1960 a été largement dépassé.

L'afflux des populations vers Alger a compensé le départ des populations européennes du Grand Alger et des communes périphériques, car, au niveau des villages coloniaux et des fermes coloniales existait un autre parc de biens vacants qui ont été occupés par les anciens ouvriers et le rush des ruraux des alentours de l'ancien bassin de recrutement des ouvriers agricoles par les colons.

Le nombre de Pieds Noirs n'est plus que de 100 000 personnes en 1965, 50 000 personnes à la fin des années 1960, ils ne seront que quelques milliers en 1990.

Les accords Algéro-français prévoyaient une paix immédiate et une coopération étroite entre la France et l'Algérie. Pour les européens d'Algérie qui préféraient rester au pays, les textes des accords leurs offraient la qualité de citoyen et de choisir de rester français ou d'opter pour la nationalité algérienne, sans perdre la nationalité d'origine. Les droits de propriété étaient garantis et il était de même pour la liberté du culte.

En septembre 1962, l'armée des frontières commandée par le colonel Boumediene s'impose aux autres commandements et tendances politiques et régionales, elle entre à Alger et 20 jours plus tard, intronise Ben Bella à la tête de l'État algérien. La présence des européens régie par les mêmes accords Algéro-Français, leur représentation au début dans les assemblées élues sera relative à leur importance démographique effective.

À la première assemblée constituante, 16 sièges leurs ont été réservés sur les 196 sièges prévus, ce qui représente 8 % des sièges, alors que la population des Pieds Noirs ne représentait que 4% de la population totale du pays. Deux ans plus tard, en 1964, les Pieds Noirs ne conserveront qu'un seul siège.

Le code de la nationalité adopté en 1963 allait cristalliser toutes les déceptions des Pieds Noirs qui voulaient rester et qui avaient cru y adhérer à cette Algérie nouvelle, le texte distinguait deux catégories d'algériens⁽¹⁾ : les algériens d'origine musulmane et les autres algériens par acquisition de la nationalité. Seuls les algériens musulmans sont considérés comme algériens d'une façon automatique, cette disposition choque les européens restés jusqu'alors en Algérie. La confession musulmane est déterminante, la qualité d'être algérien est étroitement liée au culte musulman.

3.3.1. Les biens vacants

Dès l'indépendance, un mouvement d'accaparement des biens laissés par les Pieds Noirs a été observé à Alger et partout ailleurs en Algérie, pour contenir ce mouvement, l'État va créer un bureau national pour la protection et la gestion des biens vacants⁽²⁾ et dès lors, est considéré comme bien vacant, tout bien inoccupé durant une période de 2 mois⁽³⁾.

En ce qui concerne les terres agricoles, à l'indépendance, les terres cultivées étaient estimées à 10 millions d'Hectares et 22 000 propriétaires européens possédaient à eux seuls 2,7 millions d'Hectares et 630 000 autochtones se partageaient les 7,3 millions d'Hectares restants (ONS Algérie). 6400 colons possédaient 90% de la superficie globale coloniale, avec des fermes de superficies de plus de 100 Hectares chacune (Bassi, 1998).

Dès le mois d'octobre 1963, les terres des étrangers seront nationalisées ; conscients qu'une réforme agraire s'imposait en Algérie, les derniers propriétaires des terres d'origine européenne vont quitter le pays.

Dans la Mitidja, des mutations économiques vont avoir lieu dès 1964 :

⁽¹⁾ JORA N°18 du 02/04/1963 portant code de la nationalité Algérienne.

⁽²⁾ Décret 62-561 du 21/09/1962 JORA N°18 du 23/09/1962, le bureau national créé fut rattaché à la Présidence du Conseil et fut chargé de recenser les biens et de les attribuer.

⁽³⁾ Décret du 18/03/1963 JORA N°15 du 22/03/1963.

Tableau 60 : Situation des terres agricoles, répartition de la superficie agricole utile de la Mitidja par secteur en 1964

Secteur	Superficie en Ha	%
Domaines autogérées	78 410	75,8
Coopératives des anciens Moudjahidines	3 993	3,9
Secteur de la révolution agraire		
-Coopératives constituées	4 545	4,4
-Terres non attribuées	5 455	5,2
Terres privées	11 000	10,7
Total	103 403	100

Source : Mutin, Georges.

La Mitidja est contrôlée par l'État avec 170 domaines autogérés, 35 coopératives gérées par les anciens Moudjahidine et les terres de la révolution agraire, ce qui totalise 90 % des terres. Avant l'indépendance, les spéculations agricoles étaient tournées vers les cultures spéculatives, le vignoble à vin couvrait 49% des terres cultivables soit 41 000 Hectares. L'opération d'arrachage du vignoble dans une première étape concernait le vieux vignoble et les parcelles peu productives, ce qui totalisait 8000 Hectares en 1971.

Suite à la crise pétrolière entre l'Algérie et la France, cette dernière refuse alors d'acheter le vin algérien⁽¹⁾. Une politique irréflective d'arrachage de tout le vignoble a été décidée et la Mitidja donnera l'exemple par l'arrachage de 11 000 Hectares en une seule année (1971). En 1976, il ne subsistait que 16 000 Hectares de vignobles dans la Mitidja sur les 40 000 hérités en 1962.

La plaine de la Mitidja possédait ainsi le plus vaste verger d'agrumes, soit 15 000 Hectares de bonnes qualités et destinées à l'exportation.

3.3.2. La régression de l'économie de la Mitidja

Les domaines et les coopératives sont mal gérés, les vergers ne sont plus convenablement entretenus, la production baisse en qualité et en quantité, elle est désormais destinée seulement à la consommation intérieure.

L'arrachage de la vigne et d'autres espèces arboricoles (vieux vergers) va être remplacé par les agrumes dans un premier temps et par d'autres espèces par la suite. Dans une seconde

⁽¹⁾ Boumediene nationalise les hydrocarbures en 1971

période, on tentera d'introduire l'élevage bovin laitier : 20 000 têtes ont été introduites pour créer le bassin laitier de la Mitidja. La non maîtrise de l'élevage bovin moderne et la mauvaise conduite de cette spéculation allait aboutir à un échec.

Durant une troisième phase, l'on tente les cultures industrielles et notamment le tournesol et le tabac, cette expérience est très vite abandonnée pour les mauvais résultats obtenus. Enfin, on revient aux céréales après une dernière tentative pour les cultures légumières, très vite abandonnées.

Tableau 61 : Reconversion des spéculations entre 1964 et 1974

Spéculations	1964		1970		1974	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Céréales	13 790	16,5	17 430	20,7	20 824	25,3
Autres cultures en sec	1 793	1,9	1 315	1,5	-	-
Fourrages et Vesce-avoine	4 742	5,6	6 600	7,7	15 642	19
Jachères	4 289	5,1	1 075	1,2	1 683	2
Fourrages en irrigue	272	0,4	2 896	3,4	2 860	3,4
Grande Culture en irrigué	-	-	396	0,5	602	0,7
Maraichage	1 534	1,8	4 892	5,7	5 562	6,7
Arboriculture	16 610	19,9	17 859	29,9	19 232	23,5
Vigne	40 731	48,8	33 273	38,8	15 993	19,4
Total	83 629	100	85 737	100	82 403	100
Élevage	1 463		9 000		20 197	

Source : Mutin, Georges.

Les résultats de ce tableau montrent le recul de la vigne qui passe de 49% à 19% en 10 ans, par contre, la part des céréales et des cultures en sec augmente nettement, elle passe de 24% en 1966 à 44% en 1974, durant cette même période, les cultures irriguées évoluent faiblement de 2 à 11%.

D'une manière générale, l'agriculture dans la Mitidja se dégrade et passe de l'intensif (vignoble) à l'extensif (céréales), les nouvelles cultures utilisent peu de main d'œuvres, au contraire de la vigne qui utilise de la main-d'œuvre toute l'année. La Mitidja va encore libérer la main d'œuvre pour l'industrie naissante qui s'implante dans les environs immédiats et surtout au niveau du pôle de développement Rouïba-Reghaia.

3.4. Un plan stratégique pour la capitale, vers le métropolisation

Depuis une décennie, de nouvelles centralités apparaissent à Alger et notamment en périphérie à El Hamiz, Dely Brahim, Cheraga et Draria. Ces zones très actives ne sont pas pourvues de réseaux de transports en commun (tramway, métro...).

De nouvelles zones d'activités implantées le long du réseau routier. De grands projets voient le jour. Les besoins et les demandes de logements sont de plus en plus importants. La réalisation des programmes nécessite des assiettes foncières : les 10 000 logements AADL nécessitent 149 Hectares dont 52 Hectares en terrains agricoles et 20 000 logements participatifs pour 242 Hectares dont 49 Hectares en terres agricoles.

Certes, il est difficile de rattraper des retards pris dans beaucoup de domaines : Le métro lancé il y a une trentaine d'années ne couvre que quelques portions de la ville et il est de même pour le tramway ; la ville d'Alger ne dispose pas encore des équipements adéquats qui la rende fonctionnelle dans tous les secteurs ; Elle s'étale, elle s'éparpille avec la nouvelle ville de Sidi Abdellah, la nouvelle ville de Bouinane qui relève de la Wilaya de Blida et d'autres grands projets sont concrétisés. Alger étouffe dans son territoire, Wilaya de 809 km², il lui faut un territoire beaucoup plus vaste et une organisation adaptée pour une vraie métropole.

Le nouveau projet pour Alger renferme des plans thématiques qui traitent des politiques sectorielles articulées entre elles par une cohérence d'ensemble :

Le plan blanc axé sur la structuration du tissu urbain et sur la politique du logement;

Le plan vert qui organise la restauration des équilibres écologiques et trace la politique de la prise en charge de tous les déchets;

Le plan bleu est consacré à la prise en charge de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement urbain dans son ensemble;

Le plan mobile qui s'articule sur l'amélioration des conditions de déplacement dans la capitale et dans son aire d'influence;

Le plan économie, il ambitionne de prendre en charge la promotion des investissements et l'accompagnement des initiatives en matière de développement;

Le plan cohésion sociale et équipements est censé assurer une politique de proximité dans les quartiers en particulier, ceux fragilisés;

Le plan dit stratégique repose sur quatre paliers ou étapes :

Le premier palier qui s'est étalé de 2012 à 2016 a porté sur la structuration et l'embellissement de la capitale avec des actions importantes axées autour :

- ✓ L'amélioration de la circulation et envers les transports par la poursuite des actions de réalisation des routes, des voies pour le tramway et le métro;
- ✓ La reconquête du front de mer par notamment, la requalification des espaces de commerce, de services et de détente;
- ✓ La réhabilitation du centre historique et la restauration des équilibres écologiques;
- ✓ Le rattrapage en matière d'aménagements et d'équipements structurants dans la couronne périphérique, tels que des campus universitaires de médecine et de droit, les stades en cours de construction de Douera et de Baraki;

Ce projet dit stratégique s'articule aussi sur des interventions structurelles notamment par :

La poursuite et le parachèvement du réseau routier et son maillage avec les axes autoroutiers;

La dépollution et l'aménagement de l'Oued El Harrach, principal cours d'eau de la capitale;

La réhabilitation du centre historique de la capitale;

La revalorisation d'anciens quartiers situés entre la place des Martyrs, l'Amirauté et le port de pêche, avec la réalisation d'une liaison entre le sanctuaire des Martyrs (le monument aux morts) et la mer et la mise en lumière des grands édifices de la capitale;

L'aménagement des paysages autour des principaux axes autoroutiers et notamment la rocade Sud et le tronçon autoroutier Est-Ouest qui traverse la ville;

L'aménagement des agri parcs autour des ceintures routières des quartiers périphériques en requalifiant les centres et en assurant la promotion des espaces jusqu'aux monts blidéens;

En ce qui concerne le volet attractivité galvaudé dans le projet, celui-ci porte sur le développement du secteur tertiaire, dans ce cadre Alger doit améliorer son attractivité par :

- ✓ L'amélioration du cadre de vie;
- ✓ Création d'une dynamique d'investissement en offrant des espaces tertiaires pour l'implantation d'entreprises, tout en soutenant l'industrie et l'artisanat locaux et favoriser l'innovation;

Le projet d'aménagement dit stratégique ambitionne de faire de la capitale Alger, une ville de standing international par :

L'affirmation de son héritage historique et de ville stratégique sur le plan géographique et géostratégique. Pour rehausser son standing, Alger doit s'améliorer dans beaucoup de domaines :

- ✓ Elle doit pouvoir accueillir les nouveaux investissements en disposant d'assiettes foncières importantes pour sauvegarder et améliorer son rôle moteur de développement axé notamment sur le secteur tertiaire;
- ✓ Elle doit améliorer les quartiers urbains par l'embellissement et la recomposition des espaces et la restauration des équilibres écologiques;
- ✓ Améliorer encore plus la mobilité par la prise en charge et la circulation et le transport;
- ✓ Veiller à faire d'Alger une ville sûre en prévenant les éventuels risques naturels et technologiques que peut générer le développement industriel;
- ✓ Enfin, améliorer la gouvernance de la capitale en dépassant les dérives des gestions antérieures et en tirant les enseignements utiles de la conduite des anciens projets, la gouvernance de la capitale doit devenir un modèle pour la gestion des autres grandes villes du pays.

Ce projet dit stratégique pour la capitale Alger doit s'inscrire à notre sens dans une politique globale avec une dimension métropolitaine de la Wilaya d'Alger. Pour ce faire, la refonte voire la refondation de la législation régissant la gestion des communes et des Wilayate de l'aire métropolitaine est à reconsidérer pour accompagner le projet de la future métropole.

La gestion de l'urbain à Alger se fait souvent sous le coup de l'urgence des besoins pressants dictés par des décisions politiquement motivées et influencées par un dysfonctionnement chronique. De notre point de vue, il y a comme une absence de vision globale, de continuité dans la réalisation d'objectifs, les différents pouvoirs publics ayant eu à gérer la capitale n'ont pas su tracer un schéma stratégique ou ont été à des moments précis empêchés de mener à terme un projet stratégique.

Dans la gestion de la capitale, il y a une sorte de dichotomie et où deux idées, deux thèses s'affrontent et dominent les débats.

Les adeptes de la première thèse considèrent que le développement spontané et disproportionné de la capitale sur les plans démographique, économique et spatial a entraîné les déséquilibres et les dysfonctionnements, ce qui a perturbé la gestion de la ville. La ville subit l'urbanisation spontanée.

Les tenants et défenseurs de cette ligne de conduite ont été à l'origine des différents découpages administratifs et territoriaux effectués depuis les années 1963-1965, puis reconduits presque tous les 10 ans, en 1974, en 1984 puis en 1997. Ils considèrent que la maîtrise de la gestion de la capitale est uniquement liée à son gigantisme et la solution serait la réduction de son territoire. Ces approches semblent ignorer les causes profondes du dysfonctionnement de la ville ; ce sont des cercles administratifs qui obéissent sans réserve à d'autres cercles dits de commandement politique.

Les adeptes de la seconde thèse sont ceux qui ont toujours défendu l'idée de faire d'Alger, une capitale de niveau mondial, qui doit assumer son rôle de grande ville méditerranéenne. Ceux qui ont rêvé de faire d'Alger une capitale de rang mondial, qui devrait rivaliser avec ses voisines du même standing sur la rive Nord de la Méditerranée, sont ceux qui vont initier le projet du COMEDOR en 1968, rapidement abandonné, puis repris ¼ de siècle plus tard lors de l'avènement du gouvernorat du grand Alger en 1997.

Le projet intitulé Alger capitale du 21^{ème} siècle sur la base du grand projet urbain « GPU », visant la création de six pôles littoraux avec un nouveau territoire qui revient presque aux limites territoriales de 1965. Ce projet incarne des fonctions de dimensions métropolitaines. Ce sont d'ailleurs les pôles développés dans le GPU qui seront repris dans le fameux projet dit stratégique d'aménagement de la capitale à l'horizon 2030.

Or, sous la présidence actuelle, Alger est redevenu une wilaya comme les autres. Son territoire actuel est réduit à 809 km² et à 90% urbanisé pour une population de 3 millions d'habitants (RGPH 2008).

Les chercheurs ayant mené des études sur Alger affirment que la capitale algérienne ne remplit pas encore les conditions d'une métropole internationale :

Alger n'est pas une place financière internationale, elle ne possède même pas des bureaux de change, hormis les banques qui appliquent plutôt les changes administrés et réglementés; Alger ne dispose pas de place de commandement de niveau international;

Alger n'organise pas ou rarement des manifestations culturelles, sportives, scientifiques de niveau international;

Son niveau d'activités et de services demeure faible, eu égard à son cadre urbain, son environnement et le faible niveau offert en matière de services d'hôtelleries, de restauration, en télécommunication et l'accueil en général, de ce fait, elle est peu attractive à l'échelle mondiale;

Enfin, l'éradication des bidonvilles est une opération importante menée par la Wilaya d'Alger. À partir de 2014, des opérations importantes d'éradication ont été menées jusqu'en 2019 où 316 sites ont été éradiqués pour le relogement de 44 000 familles soit l'équivalent de 220 000 personnes⁽¹⁾.

Le rapport mentionne que ces opérations ont permis de récupérer 460 Hectares qui seront destinés à la réalisation de projets structurants pour la capitale et en particulier le site de la grande mosquée, le campus universitaire de M'halma à l'Ouest d'Alger, le Viaduc d'Oued Smar, la ligne ferroviaire dédoublée électrifiée Bir Touta-Zeralda.

La récupération des sites de l'habitat précaire a permis l'avancée du projet d'aménagement de l'Oued El Harrach, la réalisation du barrage de Douera, ainsi que d'autres terrains ayant servis de site d'implantation d'institutions nationales tels que : le siège du conseil national économique et social « CNES », celui du ministère des affaires religieuses, d'autres assiettes foncières récupérées ont été réservées pour la réalisation d'importants programmes de logements par l'agence d'amélioration et de développement du logement « AADL » et l'entreprise nationale de promotion immobilière « ENPI ».

L'opération d'éradication des bidonvilles se poursuit ainsi que le recasement des familles qui habitent la vieille ville dont les logements menaçant ruine.

⁽¹⁾ Rapport de la Wilaya d'Alger **In** APS (Agence Presses Algérie) Alger publié le 29/05/2018

Conclusion sur la période 1962 à nos jours

En 1962, Alger a été réinstallée dans sa fonction de capitale nationale, elle va subir très rapidement de profondes mutations fonctionnelles par l'installation de sièges de toutes les fonctions liées à l'émergence du nouvel État algérien (sièges des fonctions politiques, administratives, militaires, sièges des chancelleries, sièges des sociétés nationales, banques et assurances). Auréolée par sa lutte de libération, Alger va rapidement vouloir jouer un rôle de leader majeur du tiers monde et du non alignement, elle va être le refuge de leaders de mouvements de libération et d'opposants à des régimes dictatoriaux de par le monde, surtout des pays d'Afrique, non encore indépendants.

En 1966, lors du premier recensement post indépendance, Alger comptait 940 000 habitants, en 4 ans seulement, Alger s'est massivement repeuplée de quelques 500 000 habitants nouveaux, en effet, la population européenne estimée à 400 000 personnes⁽¹⁾ entre 1960 et 1962, a été remplacée grâce à l'attractivité d'Alger.

Vivants sur le mythe des biens vacants et leur importance à Alger et ses environs, les dirigeants algériens étaient beaucoup plus préoccupés pour asseoir les institutions de l'État et de la mise en œuvre du fameux projet de société, incarné par la stratégie algérienne de développement basée sur l'industrialisation rapide du pays.

Dans le domaine de l'urbanisme, les dirigeants algériens vont reconduire la législation et les instruments hérités de la période coloniale jusqu'en 1974, l'habitat et les secteurs sociaux ne sont pas prioritaires durant les plans de développement préconisés. À partir de 1974-1975, les études d'urbanisme et les différents plans élaborés pour la ville se sont succédés, sans être approuvés. Les tentatives de la gestion de l'évolution urbaine par les découpages administratifs et territoriaux et même par les institutions dites appropriées (CPVA) à la ville d'Alger ont, soit été abandonnés ou ayant connu des dysfonctionnements causés notamment par des chevauchements de compétence entre les organes élus, administratifs et techniques.

La question foncière, clef de voute de toute planification urbaine, a relevé des municipalités jusqu'en 1990 avec des prix de fonciers fixés par l'administration, à partir de 1990, la libéralisation du foncier va libérer les initiatives avec la prolifération du marché

⁽¹⁾ Alger capitale du 21^{ème} siècle : document du Gouvernorat du grand Alger 1997

informel et des constructions illicites, stimulées par l'insécurité et l'exode rural provoqué par la décennie dite rouge (1992-2000).

L'urbanisation à Alger s'est faite d'une manière spontanée et tout azimut avec des empiètements sur les terres agricoles du Sahel et de la Mitidja.

Conclusion du chapitre

L'Algérie est politiquement indépendante depuis 57 ans, la ville d'Alger a subi la domination étrangère durant une très longue période de quatre siècles et demi.

De nombreux chercheurs se sont interrogés sur les legs laissés par les deux puissances étrangères ayant dominé Alger et l'Algérie : les turcs et les français; sur l'évolution humaine d'une part et l'évolution urbaine d'autre part.

Une première très longue période de présence de 315 ans, sous la Régence turque, durant laquelle l'Algérie toute entière, n'a pas évolué dans ses structures, dans son économie et dans son aspect humain et la ville d'Alger est restée archaïque et cloisonnée dans sa muraille et ses remparts. Durant cette période, la minorité turque et son Makhzen fidélisé ne cherchaient qu'à s'enrichir au dépend de la majorité algérienne marginalisée dans son propre pays.

L'État d'Alger, en décadence, n'a opposé qu'une faible résistance à l'entrée des français et le Dey, chef suprême d'Alger et sa suite, ont dans un ultime geste salvateur, négocié la livraison de la ville d'Alger et ses habitants aux nouveaux conquérants en échange de leur départ à l'étranger et ce dès le lendemain de l'entrée des troupes françaises à Alger.

À noter que le seul lien fort qui a permis le maintien de ce long règne rétrograde à Alger est lié à la pratique de la même confession dominante, l'islam, qui a servi de ciment et de liant entre la minorité turque gouvernante et dominante et la majorité autochtone dominée et assujettie, face, surtout, au spectre de la menace des puissances chrétiennes de la rive Nord de la Méditerranée.

Une seconde période sous la domination française, qui a duré 132 ans, traversée de phases violentes au début de la conquête, renouvelée tout le long des insurrections et durant la guerre de libération entre 1954 et 1962.

Alger a été façonnée au service de la métropole et articulée économiquement et socialement par le capitalisme métropolitain et assujettie pour l'intérêt colonial et la minorité européenne d'Alger et d'Algérie. Pendant ce temps, les autochtones relégués au statut d'indigènes appauvris et prolétarisés, ils vont s'agglutiner dans les bidonvilles et l'habitat insalubre de la ville.

À l'indépendance, les algériens héritent d'une ville moderne occidentalisée avec son réseau routier et ferroviaire, ses équipements sociaux (université, lycée, écoles, bibliothèques, théâtres, cinéma, musées...) et surtout d'un important parc de logements abandonnés par leurs occupants, les européens partis en France, ce parc de logements devenus bien vacants va subir la convoitise et l'exode vers Alger.

Les décideurs d'alors préoccupés par la formulation des fondations des institutions du nouvel État indépendant vivaient sur le mythe des biens vacants, n'entreprennent aucune politique urbaine. Pour la gestion courante de l'urbain, ils reconduisent la législation et les instruments coloniaux jusqu'en 1974.

À partir de 1974-1975 et jusqu'au milieu des années 1980, la ville sera marquée par l'étude dite du plan d'organisation Générale « POG » qui oriente l'évolution urbaine sur les mêmes schémas du plan de Constantine, c'est-à-dire vers l'Est.

Le POG n'a pas été adopté, mais l'urbanisation va continuer à se faire d'une façon spontanée empiétant sur des portions importantes des terres de la Mitidja, le foncier étant géré par les municipalités issues du parti unique « FLN », elles vont implanter des zones d'habitat urbaines nouvelles « ZHUN » et des zones industrielles et d'activités.

Entre 1980 et 1990, le plan d'urbanisme directeur « PUD » va succéder au POG, ses études orientent l'urbanisation vers le Sud-Ouest (Sahel). Le PUD n'a pas été approuvé non plus, même si des projets importants prévus par l'étude seront implantés et lancés. L'urbanisation va suivre les orientations du POG et du PUD qui n'ont jamais été approuvées et de ce fait non opposables aux tiers.

Sous l'ère du multipartisme, Alger va se doter et pour la première fois, d'outils opposables aux tiers, il s'agit du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme « PDAU » (plan global) et du plan d'occupation du sol « POS » (plan de détails) qui seront approuvés.

Le PDAU va reprendre toutes les études antérieures, les constructions ont été réalisées et se réalisent toujours, tout azimut, vers l'Est, vers l'Ouest et vers le Sud.

Cette période se caractérise aussi par la libération du foncier, qui en théorie et sur le plan légal ne relève plus de la gestion communale, mais les élus municipaux continuent à créer des lotissements, la prolifération des constructions illicites va être encouragée par les assemblées islamistes issues du scrutin de Juin 1990, dissoutes en 1992, remplacées par des délégations exécutives communales qui dépendent de l'administration, ces dernières se sont avérées plus voraces sur le foncier que les élus frontistes du FIS.

Sous la menace terroriste et eu égard à l'instabilité, les services de l'État, effacés jusqu'alors, vont reculer encore plus, c'est la prolifération du marché foncier informel, l'exode rural devient plus important et l'urbanisation spontanée va atteindre des sommets jamais égalés.

Avant 1980, Alger a connu d'importantes mutations par l'installation de sièges de toutes les fonctions politiques, militaires et administratives ainsi que la représentation des chancelleries et des sociétés importantes (sociétés nationales, banques...). Auréolé par sa guerre de libération, la capitale va être le siège d'un nombre important de mouvements de libération tiers-mondistes.

À partir de la deuxième moitié des années 1980, Alger centre va connaître une saturation (le périmètre du grand Alger constitué de 28 communes). Depuis les années 1987, l'hyper centre et le centre-ville ne sont plus alimentés par l'exode rural. Un double phénomène s'est produit, la périphérisation qui indique clairement que les populations du centre d'Alger s'installent dans les communes périphériques et l'installation d'une partie de la population algéroise, hors des limites de la Wilaya, dans l'aire métropolitaine; phénomène dû en partie à l'implantation des programmes de logements tout segments confondus dans des communes qui relèvent de Boumerdes, de Tipaza et de Blida.

Le total ainsi établi entre 1992 et 2008, soit plus de 440 000 constructions individuelles dans la périphérie avec un TOL moyen de 5 personnes par logement, nous obtenons 2 200 000 personnes.

La libération du marché du foncier à partir de 1990 a libéré les espaces et les initiatives surtout privées. Les couches aisées du grand centre d'Alger qui habitaient à l'étroit et celles venant de l'exode ont essaimé au niveau de la périphérie.

Dans le même ordre d'idées, les programmes de logements sociaux destinés aux familles nécessiteuses, les logements participatifs et de l'AADL destinés aux couches moyennes et les logements promotionnels destinés aux couches aisées, ont été implantés dans les communes périphériques et parfois dans les communes de l'aire métropolitaine.

Ces mouvements de population du centre vers la périphérie diffuse du même coup la citadinité mais les emplois administratifs et du secteur tertiaire demeurent toujours concentrés dans l'ancien grand Alger et autour des zones industrielles et d'activités implantées surtout à l'Est et au Sud de la ville d'Alger.

Quel bilan pouvons-nous établir pour la capitale Alger, qui concentre toujours l'essentiel des activités et des richesses économiques du pays et où vit 10% de la population du pays?

La ville d'Alger vit toujours une crise multidimensionnelle, en matière de crise de logements, d'emplois, de la qualité du cadre de vie, de la mobilité, de l'exiguïté des espaces publics et d'autres problèmes vécus dans les secteurs sociaux, de santé, d'éducation et d'enseignement...

Pourtant, des projets de dimensions métropolitaines naissent et réconcilient les algérois et les visiteurs avec la mer, les parcs et les loisirs. La poursuite des actions dans la réalisation et l'extension du métro, du tramway et même des voies routières et ferroviaires devraient améliorer considérablement la mobilité et la fonctionnalité des différents quartiers de la ville. Enfin et devant l'ampleur des problèmes qui se posent à la capitale et tenant compte du plan stratégique initié et mis à exécution, la métropolisation d'Alger semble inévitable, elle s'impose comme un projet prioritaire.

Conclusion générale

Ce travail de recherche cherche à expliciter l'importance que revêt l'étude de l'évolution des villes et le développement économique.

L'évolution urbaine est liée au développement économique et social. Depuis le recouvrement de leurs indépendances nationales, les trois pays du Maghreb connaissent un développement remarquable du phénomène d'urbanisation, dû principalement à l'exode rural.

Dans un premier temps, on a comparé les évolutions urbaines des trois pays du Maghreb :

- En Algérie, le poids des petites et moyennes villes augmente par rapport aux métropoles;
- Au Maroc, le poids des grandes villes diminue progressivement par rapport aux villes de petites tailles et de tailles moyennes mais le paysage urbain reste concentré;
- À contrario, pour la Tunisie, la primatie du paysage urbain prend de l'ampleur par rapport aux villes moyennes et petites.

Dans un deuxième temps, nous avons focalisé notre travail sur l'Algérie, en montrant qu'à l'avènement de l'indépendance, l'économie était extravertie, désarticulée et dualiste.

L'État volontariste, a adopté un projet de société se voulant en rupture du modèle colonial, opte pour un régime socialiste sur la base d'une planification centralisée avec un objectif d'industrialiser le pays en deux décennies. Plus d'un demi-siècle plus tard, le pays dépend toujours de la rente des hydrocarbures.

Entre 1967 et 2011, L'Algérie a investi 665,78 milliards \$US, l'effort d'industrialisation a atteint son niveau le plus haut entre 1970-1980 et le niveau de vie des algériens a substantiellement augmenté, l'assise industrielle est devenue une réalité. Cependant, au début des années 1980, la stratégie de développement a été remise en cause, sans reconsidérer le cadre institutionnel, ni le mode de gouvernance. Les mesures de restructurations engagées à partir des années 1980 ne pouvaient atteindre des objectifs économiques probants.

Dès 1985, avec la chute du prix du pétrole, l'Algérie allait entrer dans une crise financière, économique et plus tard politique et sociale qui débouchera sur l'instabilité et la guerre civile. Les transformations sociales conjuguées à une urbanisation accélérée avec un fort taux de chômage ont formé le creuset d'un rejet de tout ce qui symbolise l'État et les réformes introduites sous la dictée du FMI n'ont pas données les résultats attendus.

La période 1999 à nos jours commence par l'apaisement et la prise en charge des séquelles de la guerre civile. Malgré une manne pétrolière consistante, l'Algérie n'a pas su ou pu tracer une voie durable pour assurer un développement.

Les crises en Algérie sont cycliques dès le recul de la rente des hydrocarbures, le système algérien fondé sur le clientélisme et la rente est déstabilisé, car il ne peut plus assurer la paix sociale. La crise actuelle de ce système prélude inévitablement à son dépérissement.

Enfin, dans un troisième temps, notre travail se concentre sur la ville d'Alger. Durant toute la période précoloniale, la ville d'Alger n'a pas tellement évolué (de sa naissance à 1830), même si elle était la capitale de la Régence depuis le début du 16^{ème} siècle.

La petite ville a été fortifiée et consolidée par une citadelle et le port a été aménagé. Le système de gouvernance turc exclue les autochtones de la gestion de leur cité. La colonisation française a radicalement transformé la ville d'Alger : Dans une première étape, le Génie militaire va introduire des modifications au niveau de l'ancienne ville pour rendre les espaces fonctionnels selon le mode européen. Durant une seconde étape, une nouvelle ville se développe le long de la baie face à la mer. Au cours d'une troisième étape, la ville va s'étaler sur la banlieue Est et vers le Sud Est, le long du littoral et des anciennes routes de Constantine et Laghouat.

À l'intérieur de la ville, une ségrégation ethnique est développée, les européens habitent majoritairement dans les quartiers de la nouvelle ville et les autochtones habitent la vieille ville, les quartiers insalubres et les bidonvilles. La ville s'est occidentalisée et a évolué durant 80 ans de 1830 à 1922 sur la base du plan d'alignement français, puis durant 25 ans plus tard sur la base du plan Cornudet.

En 132 ans, le fait colonial a profondément marqué la ville d'Alger, qui s'est développée, modernisée mais qui a entraîné dans son sillage un exode rural et agricole incontrôlable.

En 1960, Alger compte 860 000 habitants, elle ne comptait que 266 268 habitants en 1930, n'ayant aucune politique urbaine, la ville d'Alger va continuer à évoluer sur la base de la législation coloniale jusqu'en 1974, tout en vivant sur le mythe des biens vacants.

Les pouvoirs algériens vont adopter une législation urbaine de type socialiste entre 1974 et 1990 puis une autre législation libérale à partir de 1990. Les tentatives de la gestion de l'urbanisme de la ville d'Alger ont été nombreuses par le biais de découpages, la création d'institutions et par l'élaboration de projets institutionnels. Toutes ces tentatives ont échoué et la ville a évolué sur la base d'une urbanisation spontanée.

Dès le milieu des années 1980, les communes périphériques, consolidées par une infrastructurelle autoritaire vont devenir plus attractives. La tendance de concentration de la population va s'inverser des communes du Centre de la ville vers les communes périphériques et vers les communes de l'aire métropolitaine. La crise sécuritaire des années 1990-2000, la libération du foncier et la création du pôle industriel de Reghaïa-Rouïba-Oued Smar ont accentué l'exode et les constructions individuelles sur les terres agricoles de la plaine de la Mitidja ont sensiblement augmentées.

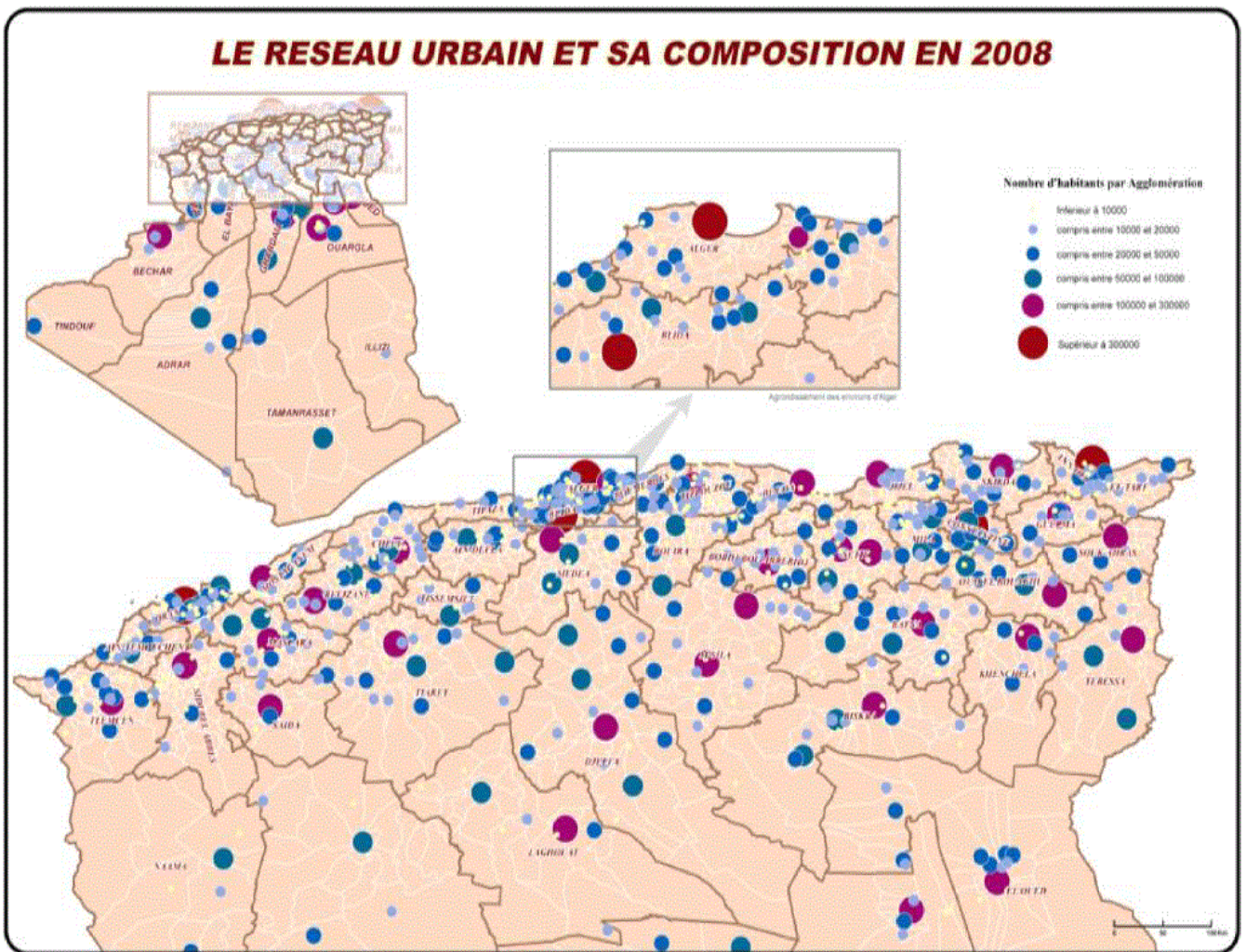
Alger concentre toujours l'essentiel des activités économiques du pays, en sus des institutions politiques et administratives, elle vit une crise multidimensionnelle et son espace actuel est exiguë. Nul ne peut nier ou occulter que l'organisation urbaine algérienne est en crise. Cette crise elle-même est liée au modèle de fonctionnement, basé notamment sur la rente et sur les modalités de sa distribution entre les institutions, les secteurs et les couches sociales qui composent la Société algérienne.

Les discours nationalistes et religieux sont un autre moyen de façade pour amadouer les couches sociales marginalisées. Depuis l'indépendance du pays, l'histoire de l'Algérie a été jalonnée de drames, de coups d'États, de révoltes populaires et de guerres civiles mais l'État garde toujours son mode de gouvernance, son système opaque et il est difficile d'identifier les pouvoirs réel et informel. Le pouvoir algérien n'a pas d'adresse précise et les maîtres des jeux ne respectent pas eux-mêmes les règles qu'ils ont mises en place.

En Algérie, il y a comme une dichotomie entre le potentiel humain et la réalité, ainsi qu'un gaspillage de ressources humaines et naturelles. Le système algérien paraît alors antinational et le mouvement populaire dans toute sa composante avant-gardiste, progressiste, nationaliste, islamiste et autres obédiences, n'est pas arrivé à s'organiser pour pouvoir s'opposer et pour présenter un autre projet, différent de celui incarné par l'Armée qui détient réellement le pouvoir en Algérie.

Annexes

Annexe 1 : Le réseau urbain et sa composition en Algérie (2008)



Source : ONS Algérie

Annexe 2 : Populations d'Alger d'après les sources européennes

(Source : Cresti, F., Alger à la période turque, observation et hypothèses sur sa population et sa structure sociale)

Population d'Alger d'après les sources européennes
(dates de référence : la date de visite a été préférée à la date d'édition des ouvrages imprimés)

1516	Jean-Léon l'Africain	—	4 000 feux
1550	Nicolas De Nicolay	—	3 000 feux
1578-1581	Diego de Haedo	—	12 200 maisons
1587	Lanfreducci et Bosio	130 000	
1595	Giovanni Botero	80 000	
1605	Savary De Brèves	100 000	
1615	William Lithgow	30 000	
1619	Jean-Baptiste Gramaye	—	env. 13 500 maisons
1625	Giovanni Battista Salvago	150 000	15 000 maisons
1625	Pierre Davity	80 000	
1634	Père Dan	plus de 100 000	env. 15 000 maisons
1640-1642	De Aranda	100 000	
1656	Sanson d'Abbeville	—	12/15 000 maisons
1660	Davity éd. De Rocolles	—	env. 13 000 maisons
1662	Père Auvry (Miroir)	100 000	13/15 000 maisons
1665	Du Val	—	15 000 maisons
1668	O. Dapper	—	env. 15 000 maisons
1670	Ogilby	100 000	15 000 maisons
1674-1675	Chevalier d'Arvieux	plus de 100 000	15 000 maisons
1683	A. Manesson-Mallet	env. 100 000	
1686	Père Coppin	env. 80 000	
1688	Sieur De La Croix (Dapper)	—	env. 15 000 maisons
1700	Pères Comelin et De La Motte	plus de 100 000	
1719	Gueudeville (Atlas)	100 000	

Alger à la période turque / 131

1725	Laugier de Tassy	100 000	
1729	Vander AA	—	env. 15 000 maisons
1731	Tollot	150 000	
1738	Shaw	env. 117 000	
1750 env.	Juan Cano (cit. De Grammont)	50 000	
1784	S. Palermo	plus de 100 000	env. 15 000 maisons
1785-1788	Von Rehbindler	80 000	
1788	G.T. Raynal (cit. Lespès)	moins de 50 000	
1789	Venture de Paradis	env. 50 000	env. 5 000 maisons
1808	Boutin	73 000	
1809	Dubois Thainville	75/80 000	
1815-1817	Pananti	100 000	
1825	Shaler	env. 50 000	env. 5 000 maisons
1830	Rozet (Voyage, éd. 1833)	30 000	
1830	Enquête Génie	—	6 800 maisons

Les esclaves d'Alger d'après les sources européennes

1578-1581	Diego de Haedo	env. 25 000	
1598	Magini (éd.)	env. 15 000	
1619	Gramaye	plus de 35 000	
1625	G.B. Salvago	25 000	
1640	De Aranda	30/40 000	
1660	Davity éd. De Rocoles	35 000	
1662	Père Auvry (Miroir)	12 000	
1665	Du Val	plus de 40 000	
1678	De Fercourt	20/30 000	
1683	A. Manesson Mallet	35/40 000	
1684	Pétis de la Croix	35 000	(Royaume d'Alger)
1693	Lorance (Arch. «De Propaganda Fide»)	4 000	
1696	Lorance (idem)	1 600	<i>dans les bagnes</i>
1698	Lorance (idem)	2 600	
1700	Comelin et De la Motte	8/10 000	
1701	Lorance (Arch. «De Propaganda Fide»)	3 000	
1719	Gueudeville (Atlas)	4 000	
1729	Fau	9/10 000	
1729	Vander Aa	plus de 5 000	
1738	Shaw	env. 2 000	
1785	Von Rehbinder (cit. Lespès)	2 000	
1787	Venture de Paradis	2 000	
1788	Von Rehbinder	800	
1788	G.T. Raynal	800	
1789	Venture de Paradis	500	
1796	Alasia (Arch. «De Propaganda Fide»)	700	
1801	Vicherat (idem)	500	
1805	Joussouy (idem)	1 200	
1816	Playfair (Exmouth)	1 642	
1830	— (cit. De Grammont)	122	

Les juifs d'Alger d'après les sources européennes

1533-1536	Arch. de Simancas (cit. De la Primaudaie)	300 familles
1578-1581	Diego de Haedo	150 maisons
1619	Gramaye	plus de 8 000
1634	Père Dan	9/10 000
1660	Davity éd. De Rocoles	plus de 8 000

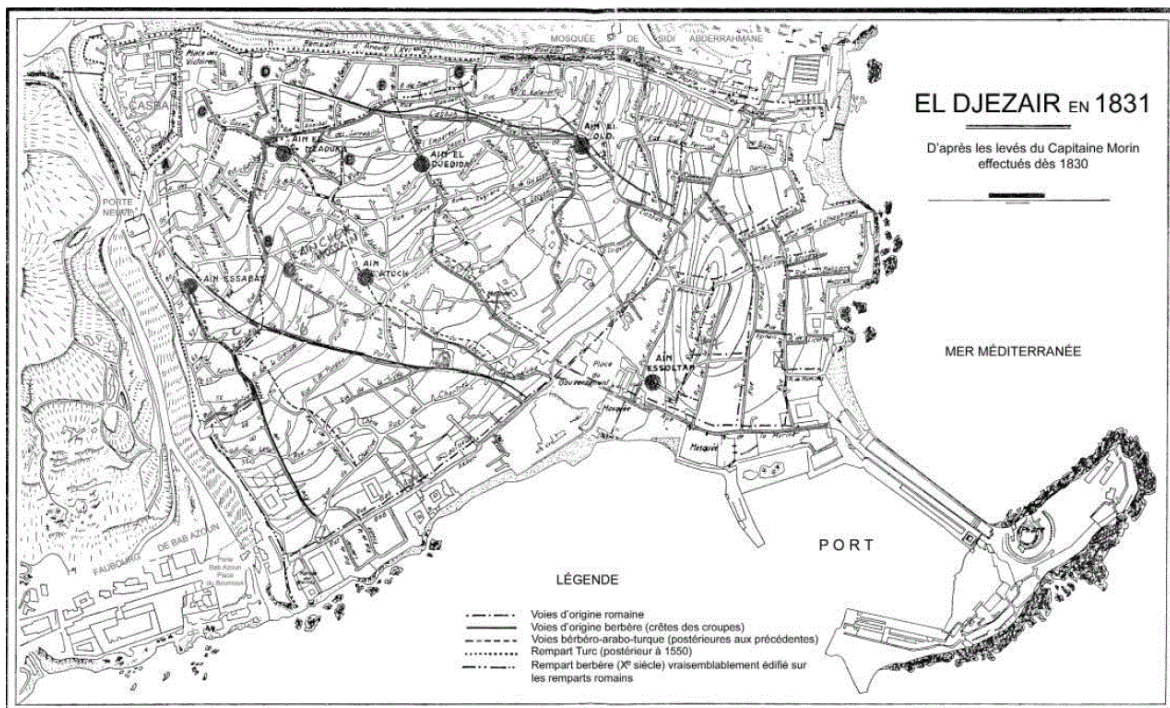
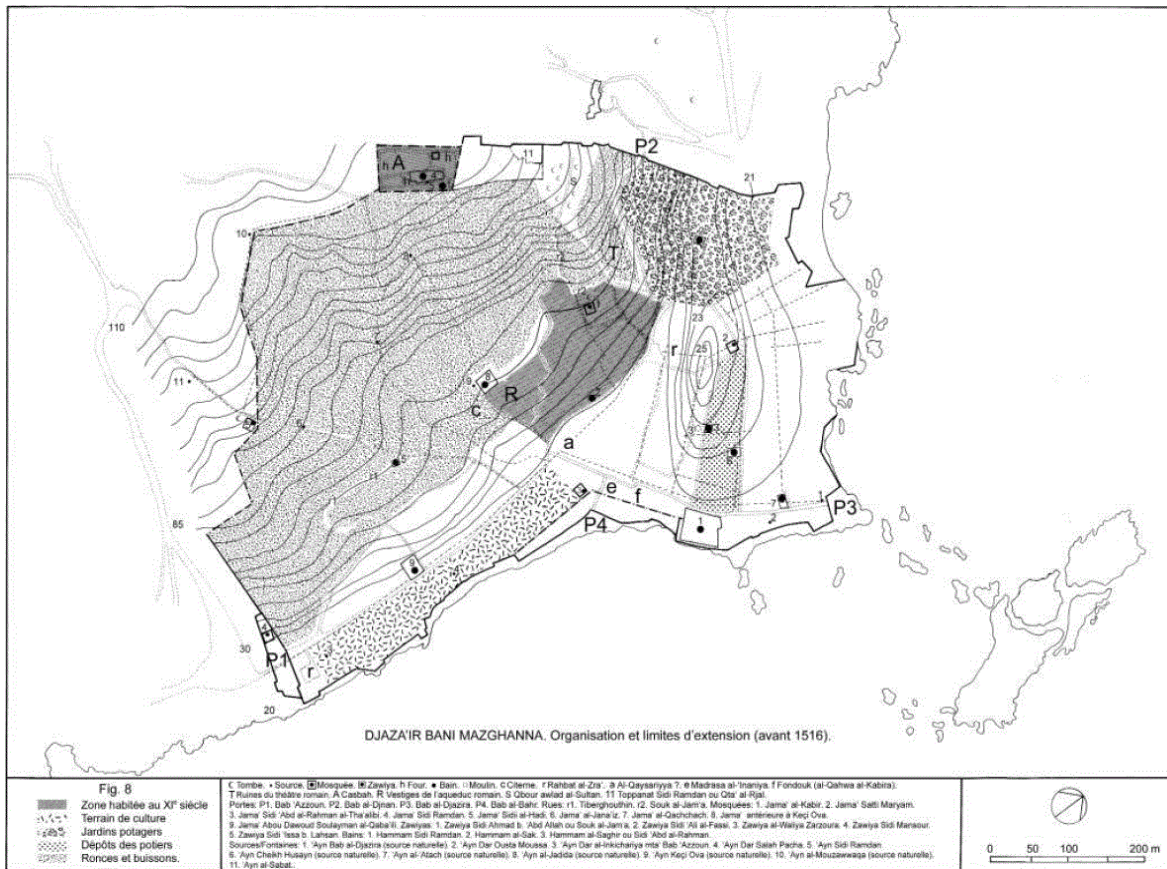
132 / F. Cresti

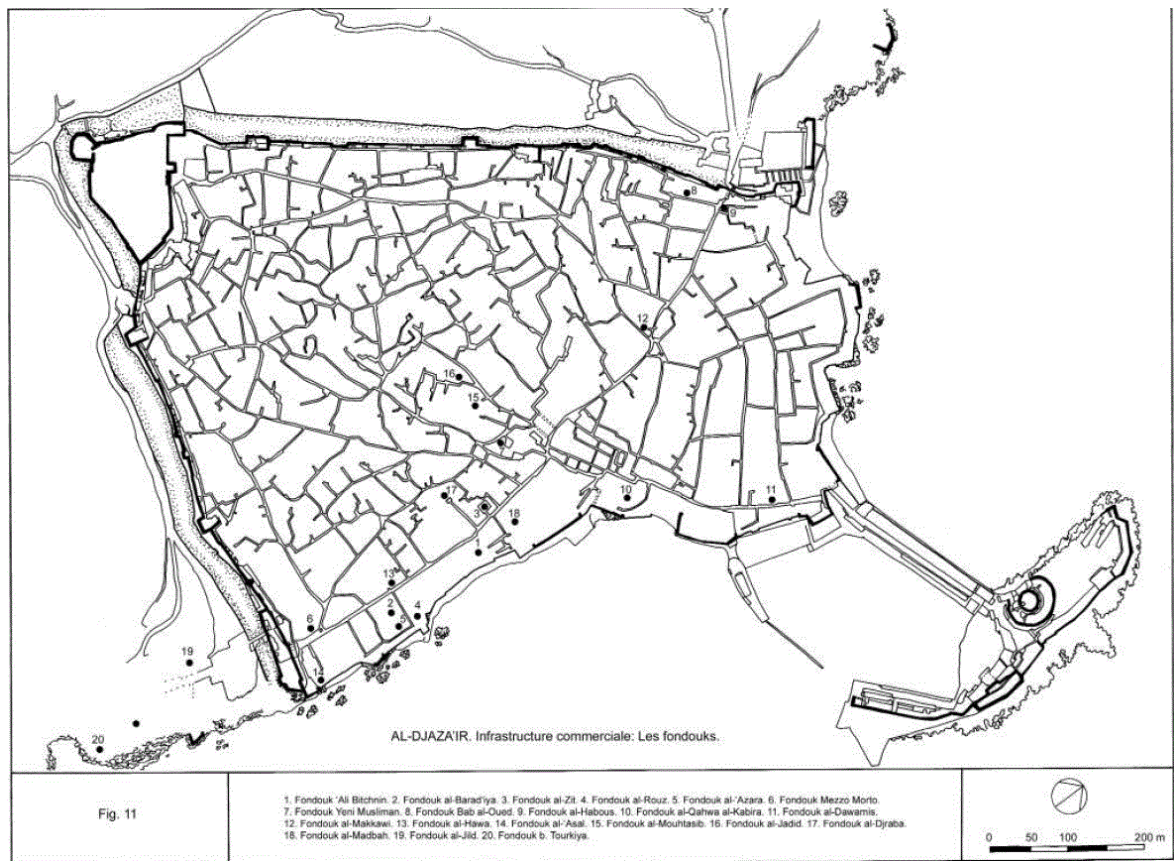
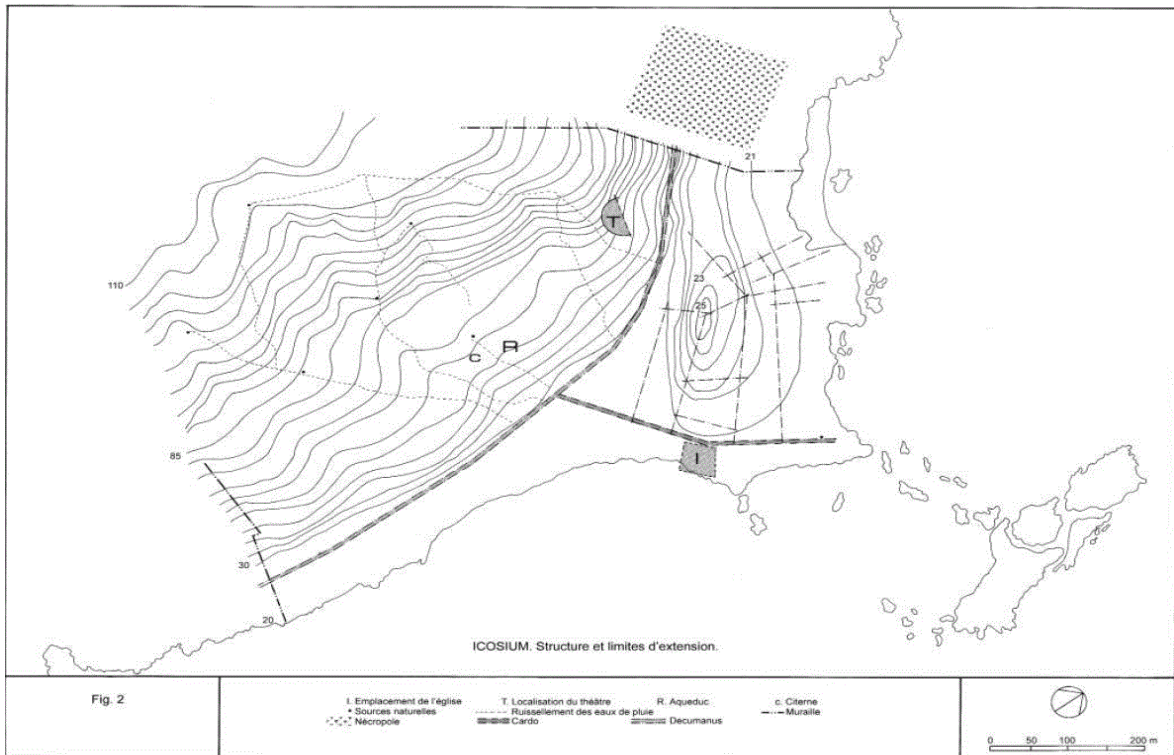
1662	Père Auvry (Miroir)	8/9 000
1670	Ogilby	9/10 000
1676	The present state of Algiers (an.)	13 000 <i>native Jews</i>
1725	Laugier de Tassy	15 000
1738	Shaw	15 000
av. 1754	M. Ricaud (cit. Venture de Paradis)	7/8 000
1784	S. Palermo	5 000 familles
1789	Venture de Paradis	7 000
1808	Boutin	10/12 000
1826	Shaler	5 000
1830	Rozet (éd. 1833)	5 000

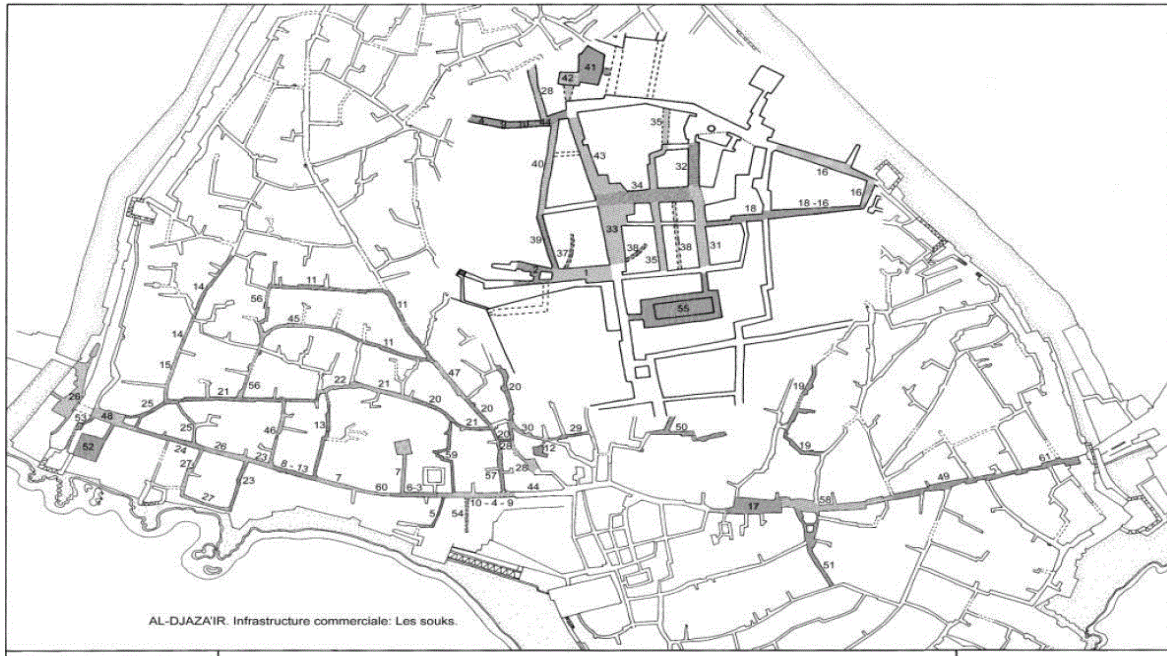
Annexe 3 : Illustration de l'évolution de la ville d'Alger (14 cartes)

Sources : *Missoum, S., (2003), Alger à l'époque Ottomane : la Médina et la maison traditionnelle.

*ONS Algérie.







AL-DJAZA'IR. Infrastructure commerciale: Les souks.

Fig. 18

1. Souk al-Hout. 2. Al-Chammaghiya. 3. Al-Mallahin. 4. Souk al-Kabr. 5. Al-Khayyat. 6. Souk al-Qaba. 7. Souk al-Dyaba. 8. Souk al-Dakir. 9. Souk al-Dlata. 10. Souk al-Toujar.
11. Souk al-Kattan. 12. Souk al-Loun. 13. Al-Dayyan. 14. Al-Khadat. 15. Al-Fakahin. 16. Souk al-Kharazin. 17. Al-Bakaya. 18. Al-Chammam. 19. Souk al-Jamia. 20. Souk al-Dinan.
21. Al-Khadaya. 22. Souqat Ammor. 23. Souk al-Baraya. 24. Souk al-Qadim. 25. Al-Chammaghiya. 26. Al-Chammam. 27. Souk al-Jadid. 28. Al-Bakaya. 29. Souk al-Jadid.
30. Al-Chabariya. 31. Al-Rasasiya. 32. Biyya al-Khouadra. 33. Al-Sayyaghin. 34. Souk al-Ghazal. 35. Al-Bachmaghiya. 36. Al-Drowwaba. 37. Al-Nouhas. 38. Al-Farajiya. 39. Al-Maghyiya.
40. Al-Sabaghin. 41. Dar al-Dabbagh. 42. Souk al-Dwan. 43. Al-Qayyariya. 44. Al-Fakhriya. 45. Tchorghoulin. 46. Al-Sakajin. 47. Al-Kharazin. 48. Al-Haddadin.
49. Souqat Bab al-Coud. 50. Bab al-Souk. 51. Zanqat al-Ratba al-Qadima. 52. Rabbat al-Zir. 53. Zanqat al-Asal. 54. Zanqat al-Za. 55. Badistan. 56. Thamin b. Lgha. 57. Zanqat al-Hachyat.
58. Tanq al-Chra. 59. Al-Kharazin. 60. Al-Attarin. 61. Souk Bab al-Coud.

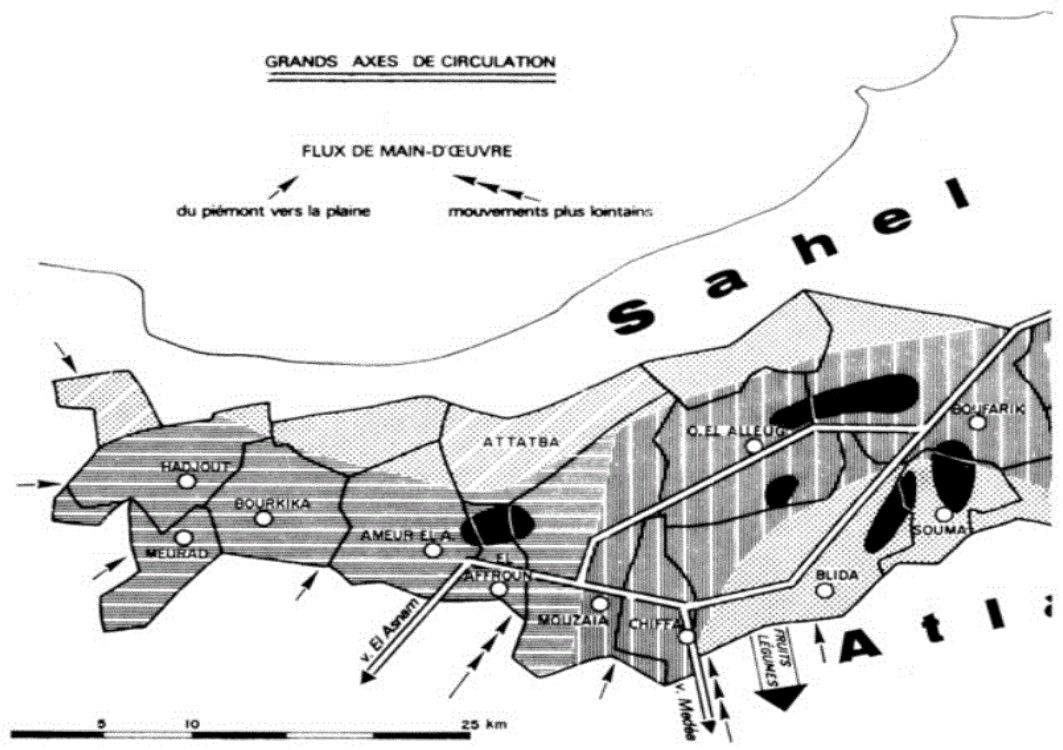


Fig. 1. — La répartition des emplois i

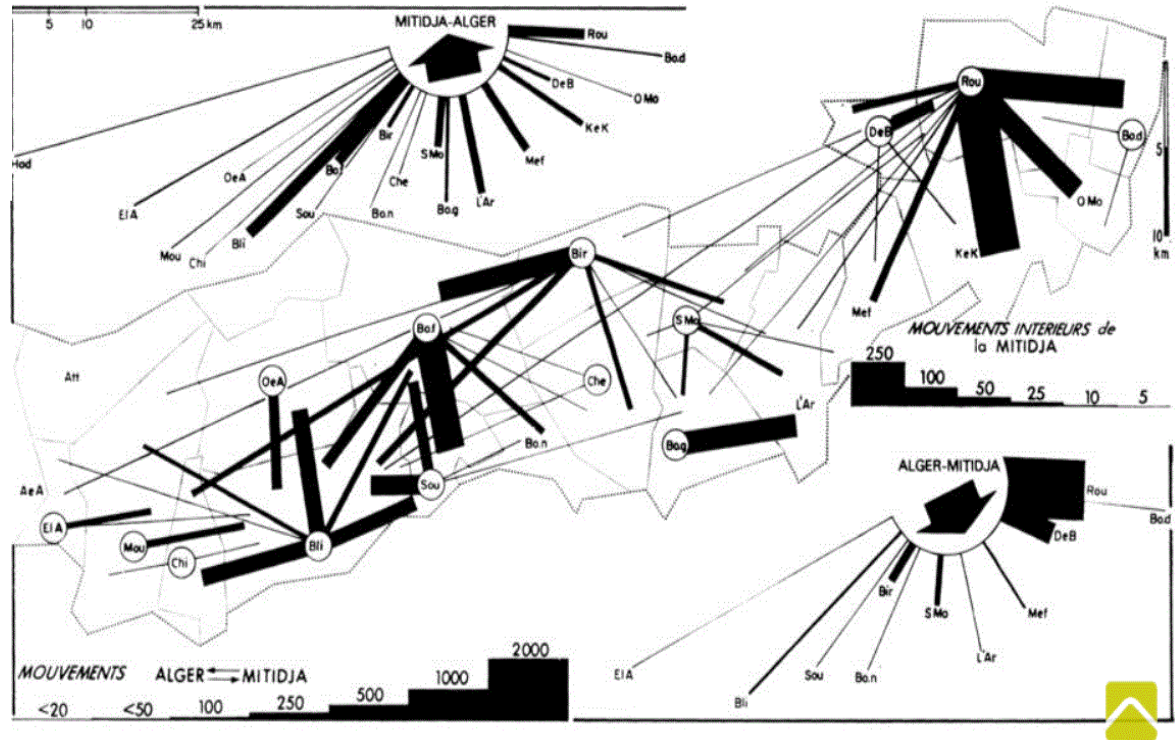
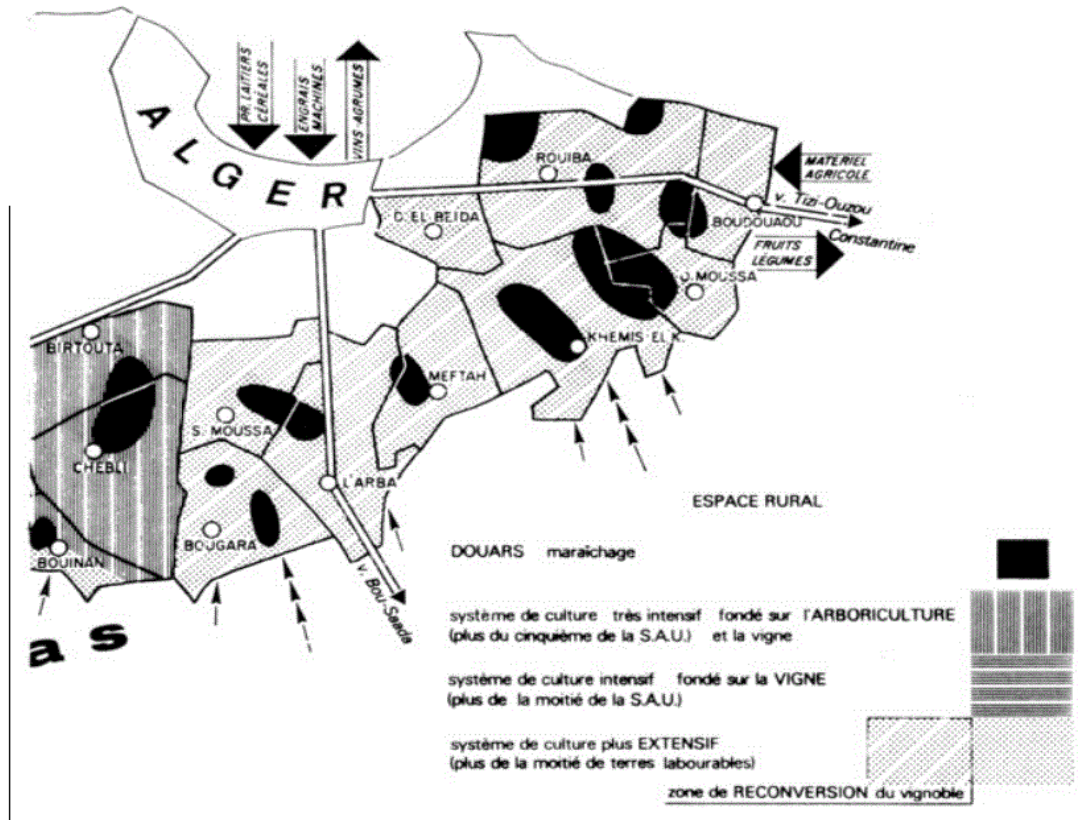
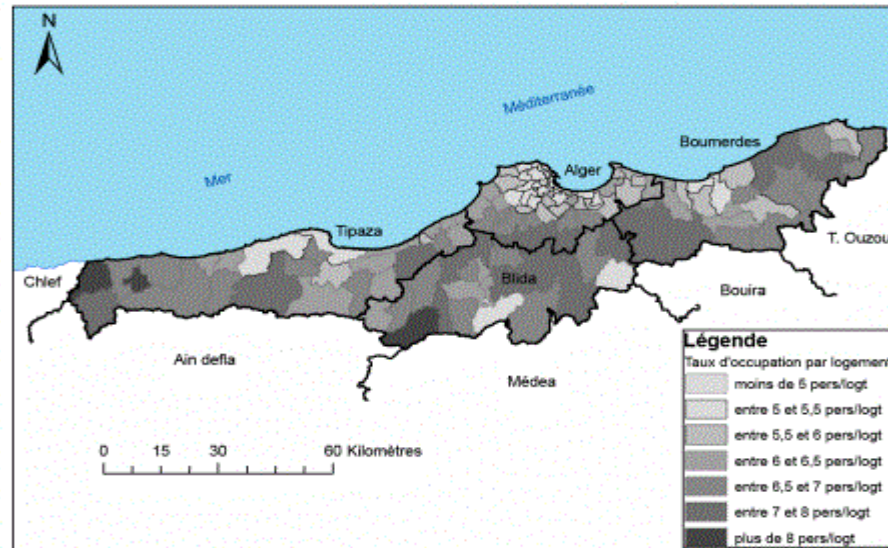


Fig. 2. — Migrations alternantes entre Alger et la Mitidja et entre les centres de la Mitidja (Nomenclature des communes, se reporter à la fig. 1)

Figure 2

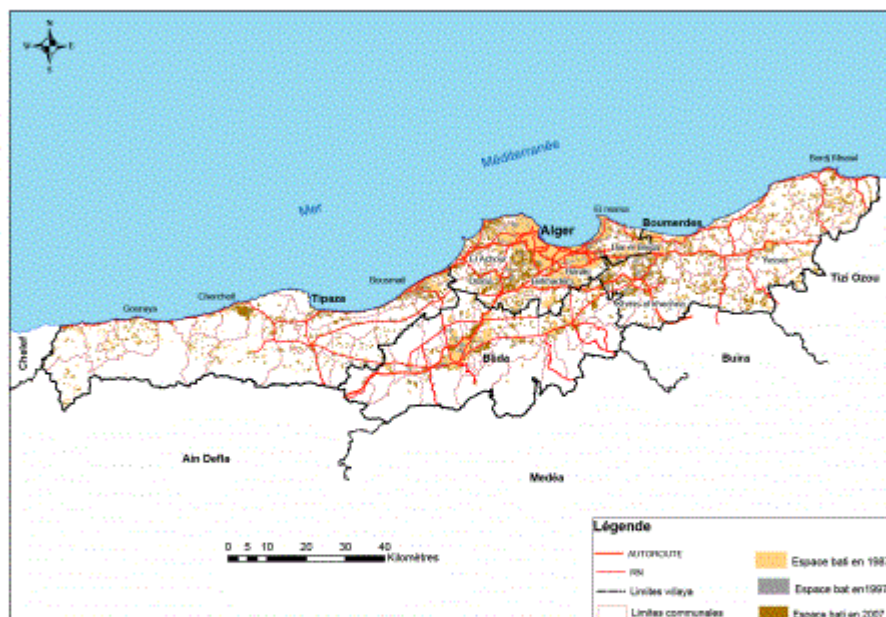


Zoom [+](#) Original (png, 106k) [↓](#)

Le taux d'occupation par logement dans l'aire métropolitaine d'Alger (2008)

Source: sur la base des données de RGPH 2008, ONS, réalisation T. MEDJADJ

Figure 1

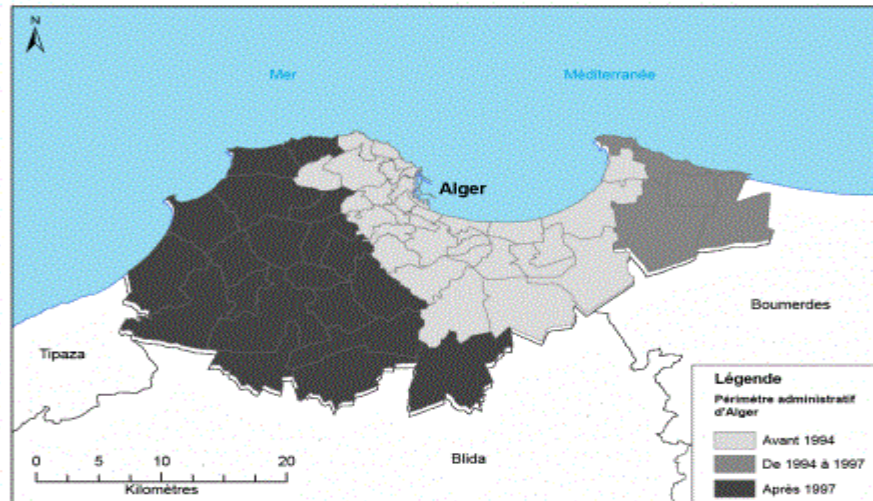


Zoom [+](#) Original (png, 367k) [↓](#)

Évolution de l'urbanisation dans l'aire métropolitaine d'Alger

Source : synthèse des données à partir des cartes topographiques 1/25 000 (INCT), données non publiées de l'ONS, données de CNERU, réalisation T. MEDJADJ

Figure 3

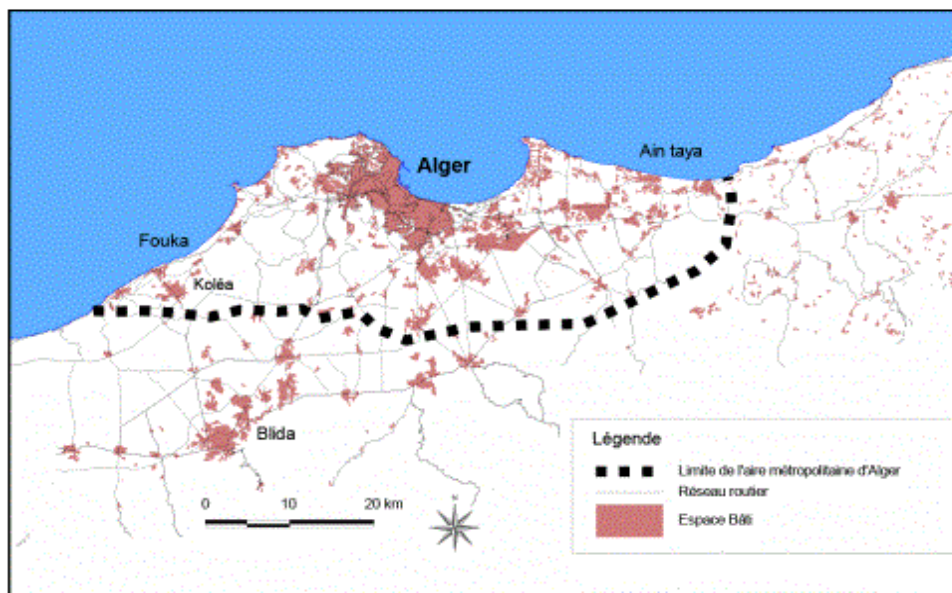


[Zoom](#) [Original \(png, 101k\)](#) [↓](#)

Évolution des limites administratives de la wilaya d'Algier

Source: données extraites de l'étude PAC (MATE, 2004), réalisation T. MEDJADJ

Figure 5

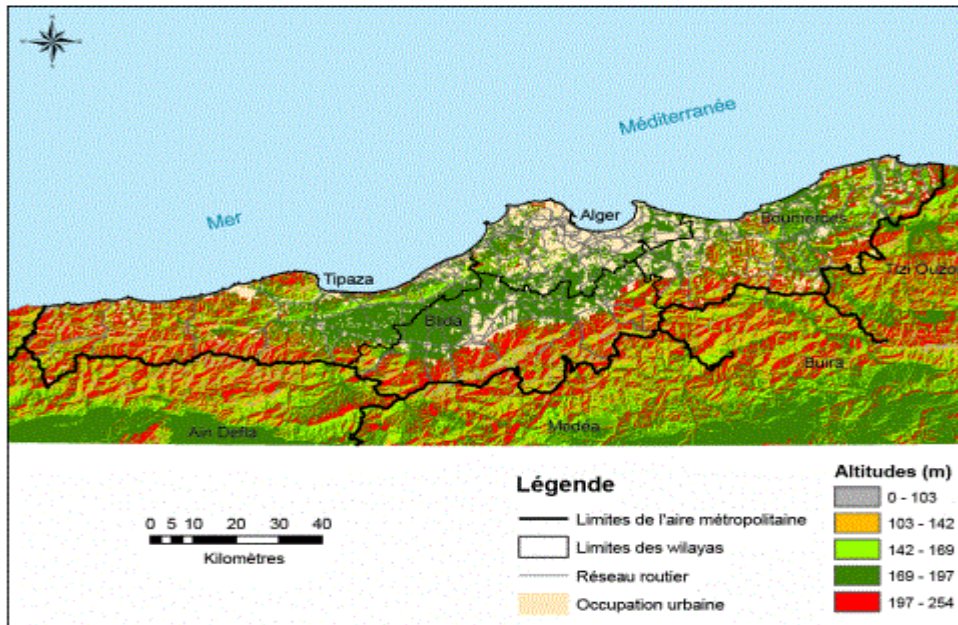


[Zoom](#) [Original \(png, 153k\)](#) [↓](#)

L'aire métropolitaine algéroise selon l'ONS (1987)

Source : archives de l'ONS, 1987, conception et réalisation : T. MEDJADJ, 2015

Figure 6

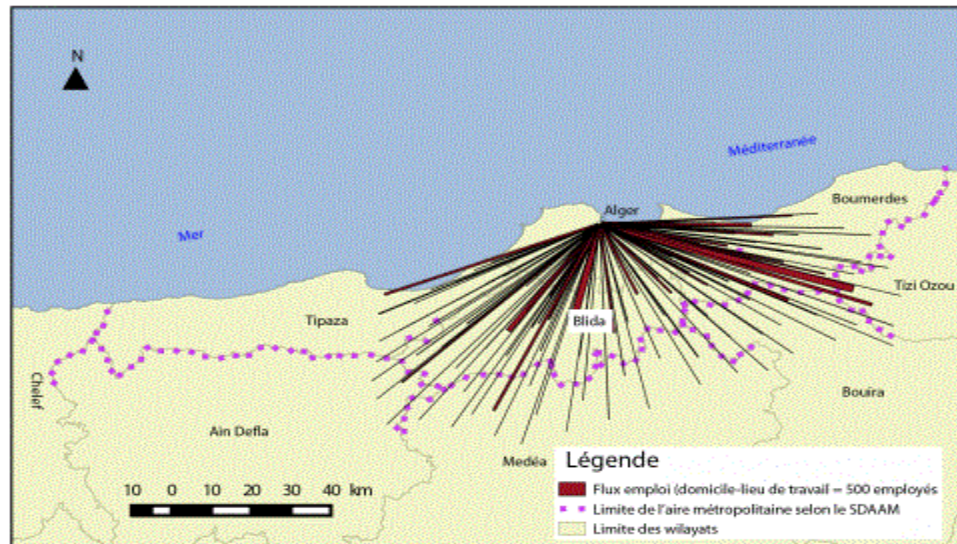


Zoom [+](#) Original (png, 526k) [↓](#)

L'aire métropolitaine algéroise selon l'étude du SDAAM (2012)

Source : les données extraites des cartes topographiques 150 000 de l'INCT,
réalisation : T. MEDJADJ

Figure 7



Zoom [+](#) Original (png, 251k) [↓](#)

Les mouvements pendulaires des travailleurs dans la région algéroise (2014)

Source : réalisation sur la base des données de l'enquête de terrain, T. MEDJADJ,
2014

Liste des graphiques :

Graphique 1 : Modèle Rang-taille pour les villes algériennes de plus de 5000 habitants (1966, 1977, 1987,1998 et 2008)	27
Graphique 2 : Modèle Rang-taille pour les villes marocaines de plus de 5000 habitants (1982, 1994,2004 et 2014)	28
Graphique 3 : Modèle Rang-taille pour les villes tunisiennes de plus de 5000 habitants en 1966, 1975, 1984,2004 et 2014.....	29
Graphique 4 : Evolution de la population urbaine et rurale en Algérie 1886-2008 (en milliers d’habitants)	84

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Populations des 3 pays du Maghreb en millions d'habitants entre 1851 et 1960 .	16
Tableau 2 : Evolution de la population urbaine et rurale au Maroc	18
Tableau 3 : Evolution de la population urbaine et rurale en Algérie	20
Tableau 4 : Evolution de la population urbaine et rurale en Tunisie	21
Tableau 5 : Données statistiques des villes urbaines algériennes de plus de 5 000 habitants (1966, 1977, 1987,1998 et 2008)	22
Tableau 6 : Données statistiques des villes urbaines marocaines de plus de 5 000 habitants (1982, 1994, 2004 et 2014)	23
Tableau 7 : Données statistiques des villes urbaines tunisiennes de plus de 5 000 habitants (1966,1975, 1984,2004 et 2014)	24
Tableau 8 : Résultats du test Kolmogorov Smirnov sur l'adéquation des distributions des tailles des villes algériennes de plus de 5000 habitants avec la loi de Pareto	25
Tableau 9 : Résultats du test Kolmogorov Smirnov sur l'adéquation des distributions des tailles des villes marocaines de plus de 5000 habitants avec la loi de Pareto	26
Tableau 10 : Résultats du test Kolmogorov Smirnov sur l'adéquation des distributions des tailles des villes tunisiennes de plus de 5000 habitants avec la loi de Pareto	26
Tableau 11 : Modèle Rang-Taille pour l'Algérie (1966, 1977, 1987,1998 et 2008)	27
Tableau 12 : Modèle Rang-Taille pour le Maroc (1982, 1994, 2004 et 2014)	28
Tableau 13 : Modèle Rang-Taille pour la Tunisie (1966, 1975, 1984,2004 et 2014).....	29
Tableau 14 : Modèle quadratique pour l'Algérie (1966, 1977, 1987,1998 et 2008)	30
Tableau 15 : Modèle quadratique pour le Maroc (1982, 1994, 2004 et 2014).....	31
Tableau 16 : Modèle quadratique pour la Tunisie (196, 1975, 1984, 2004 et 2014).....	31
Tableau 17 : Résultats des tests de stationnarité en panel de 1 ^{ère} génération.....	33
Tableau 18 : Résultats des tests de stationnarité en panel de 2 ^{ème} génération.....	34
Tableau 19 : Distribution initiale (1977) des villes algériennes de plus de 5000 habitants	35
Tableau 20 : Matrice de transition des villes algériennes 1977-2008.....	36
Tableau 21 : temps du premier passage pour les villes algériennes.....	37
Tableau 22 : Etat stationnaire de la taille des villes algériennes.....	37
Tableau 23 : Distribution initiale (1982) des villes marocaines de plus de 5000 habitants	38
Tableau 24 : Matrice de transition des villes marocaines 1982-2014	39
Tableau 25 : Temps du premier passage pour les villes marocaines	40
Tableau 26 : Etat stationnaire de la taille des villes marocaines	41
Tableau 27 : Distribution initiale (1975) des villes tunisiennes de plus de 5000 habitants	41
Tableau 28 : Matrice de transition des villes tunisiennes 1975-2014	42
Tableau 29 : temps du premier passage pour les villes tunisiennes	43
Tableau 30 : Etat stationnaire de la taille des villes tunisiennes	44
Tableau 31 : Ventilation des programmes spéciaux (1967-1978).....	62
Tableau 32 : Dépenses d'investissement (en milliards de DA courants).....	63
Tableau 33 : Dépenses d'investissement - Structure par industrie (en %).....	64
Tableau 34 : Répartition des investissements publics réalisés entre 1963 et 1977 (en Milliards de DA).....	64

Tableau 35 : Investissements industriels 1976-1981 (en millions de DA)	65
Tableau 36 : Plan d'investissement 1980-1984 (en milliards de DA)	65
Tableau 37 : Nombre d'emplois prévus par activités et localisation	67
Tableau 38 : Valeurs des investissements des deux périodes 1967-1978 et 1980-1989.....	69
Tableau 39 : Structures des investissements des deux périodes 1967-1978 et 1980-1989.....	70
Tableau 40 : Valeur ajoutée hors hydrocarbures par secteur juridique en milliards de DA ...	75
Tableau 41 : Bilan de la privatisation en unité.....	75
Tableau 42 : Répartition des EPE privatisées par secteur	76
Tableau 43 : Ventilation du plan par secteurs	77
Tableau 44 : Part des différents secteurs dans le PIB en Algérie (1986-2011) en %.....	78
Tableau 45 : Évolution de la population urbaine et rurale en Algérie (1886-2008)	84
Tableau 46 : Évolution du nombre d'agglomération en Algérie selon la taille (1966-2008) ..	86
Tableau 47 : Évolution de la population algérienne selon la taille (en milliers d'habitants)	86
Tableau 48 : Répartition des agglomérations urbaines selon la taille en 2008	87
Tableau 49 : Évolution des indices de primatie des 4 principales villes d'Algérie	87
Tableau 50 : Population active et chômage.....	89
Tableau 51 : Structure de la population active par secteur.....	89
Tableau 52 : Taux d'accroissement entre 1964 et 2011.....	90
Tableau 53 : Nombre de bidonvilles en 1954	121
Tableau 54 : Population des principales villes algériennes en 1954	124
Tableau 55 : La vigne domine en 1970	124
Tableau 56 : Répartition des emplois par secteur	125
Tableau 57 : Programme de l'algérois	127
Tableau 58 : Croissance démographique de la ville d'Alger entre 1966 et 2008	135
Tableau 59 : Constructions illicites par Daïra (Wilaya d'Alger)	137
Tableau 60 : Situation des terres agricoles, répartition de la superficie agricole utile de la Mitidja par secteur en 1964.....	140
Tableau 61 : Reconversion des spéculations entre 1964 et 1974.....	141

Bibliographie

Bibliographie

Alger : capitale du 21^{ème} siècle : document du Gouvernorat du Grand Alger, 1997.

Bellattaf, Matouk., (2009), Localisation industrielle et Aménagement du territoire : aspects théoriques et pratiques, office des publications universitaires, Alger, Algérie.

Bellattaf, Matouk., (2010), Économie du développement, office des publications universitaires, Alger, Algérie.

Benachenhou, Abdellatif., (2004), Algérie : la modernisation maîtrisée, Alger, Algérie.

Benachenhou, Abdellatif., (2006), Les nouveaux investisseurs, Edition Alpha Design.

Benachenhou, Abdellatif., (2009), Formation du sous-développement en Algérie, OPU Alger, Algérie.

Benamrane, Djilali., Crise de l'habitat : perspectives de développement socialiste en Algérie, Edition CREAD, Alger, Algérie.

Bendib, Rachid., (2006), L'État rentier en crise, office des publications universitaires, Alger, Algérie.

Berteuil, Arsene., (1856), l'Algérie française, ED Dento Librairie Éditeur, Paris, France.

Bouder, Abdelmadjid., (2003), industrialisation et urbanisation dans le Grand Alger (article), villes en parallèle.

Bouder. A., Alger, (2003), les nouveaux défis de l'urbanisation, Edition l'Harmattan.

Boukrami, Sid Ali., (2014), Questions énergétiques et politique économique : le modèle Algérien, office des publications universitaires, Alger, Algérie.

Boyer, P., L'évolution de l'Algérie médiane de 1830 à 1956 (Paris 1960), une mine de renseignements précis, cite Pillorget René, **In** les deux voyages de Napoléon III en Algérie (1860-1865) **In** magazine Histoire des deux empires.

Brule, Jean Claude., Fontaine, Jacques., (1986), L'Algérie : Volontarisme Étatique et Aménagement du territoire, Office des Publications Universitaires, Alger, Algérie.

Bibliographie

Catin M., Kamal A., (2009), Urbanisation, Inégalités urbaines et développement en Turquie, colloque du GDR international du CNRS DREEM, Istanbul.

Catin M., Schaffar A., (2011), Hiérarchies urbaines comparées en Méditerranée : 1960-2000.

Catin M., Van Huffel C., (2004), L'impact de l'ouverture économique sur la concentration spatiale dans les pays en développement, région et développement n°20.

Chergui, Samia., (2009), les morisques et les efforts de construction d'Alger au 17 et 18^{ème} siècle, cahier de la Méditerranée, N°79.

Choay, Françoise., (1979), L'urbanisme : utopie et réalités, Edition Seuil, 448 pages.

Cresti, F., (1987), Alger à la période turque, **In** Persée : parcourir les collections, revue du monde musulman et la Méditerranée, p.125-133.

Dahmani, Mohamed., (1984), Planification et aménagement du territoire, Office des publications universitaires, Alger, Algérie.

De Montricher, Nicole., (1995), l'aménagement du territoire, Éditions la découverte, Paris, France.

De Paradis, Venture., (1981), Tunis et Alger au XVIIIe siècle, Tunis Réédition Bouslam, Tunis, Tunisie.

Décision du conseil constitutionnel N°02 DO CC 2000 du 27/02/2000 et l'ordonnance N°2000-01 du 01/03/2000 relative à l'administration de la Wilaya d'Alger et des communes qui en dépendent et du décret présidentiel du 01/03/2000 portant modification du décret 97-15 de 1997, Alger, Algérie.

Décret 62-561 du 21/09/1962 JORA N°18 du 23/09/1962, Alger, Algérie.

Décret du 18/03/1963 JORA N°15 du 22/03/1963, Alger, Algérie.

Décret N°67-30 du 27/01/1967, fixant la nouvelle organisation d'Alger, Algérie.

Deluz, Jean Jacques., (2001), chronique urbaine, Edition Bouchene, Paris, France.

Descloîtres., l'Algérie des bidonvilles, recensement de la population en 1954.

Bibliographie

Dimou M., Schaffar A., (2007), Evolution des hiérarchies urbaines et loi de Zipf : le cas des Balkans, région et développement n°25.

Dimou M., Schaffar A., (2010), Rank-size city dynamics in China and India, 1981-2004, regional studies.

Dimou M., Schaffar A., (2011), les théories de la croissance urbaine.

Duranton G., (2012), La croissance urbaine : Déterministes vs Bruit, Région et développement N°36.

Etienne, Bruno., thèse sur le sujet : les européens d'Algérie et l'indépendance algérienne, thèse soutenue à Aix-En-Provence en 1965, puis éditée en 1968.

Gaudin, Thierry., (1994), l'aménagement du territoire vu de 2100, Éditions de l'aube, France.

Girardon, Jean., (2006), politiques d'aménagement du territoire, Ellipses Edition, Paris, France.

Guinard, Didier., (2017), propriété et société en Algérie contemporaine, quelles approches? Edition Institut d'études sur les mondes arabes et musulmans, Aix-en-Provence.

Hadji, Cherifa., cahier du CREAD, 1^{er} trimestre 1984.

Hamdani, B., (1985), la vérité sur l'expédition d'Alger, Edition Paris Ballard, France.

Hassan Al Wazzan cité par Sakina Missoum, (2003), Alger à l'époque ottomane, SAR Edition, La Calade, route d'Avignon, France.

Haut-Commissariat au Plan, (2004), Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004 : caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population.

Haut-Commissariat au Plan, (2005), Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004 : Population légale du Maroc.

<http://www.viesdevilles.net>, Edition des alternatives urbaines,2012.

Icheboudene, Larbi., (1997), Alger : histoire et capitale de destin national, Casbah Edition, Alger, Algérie.

Bibliographie

Jean Leon L'Africain, la description de l'Afrique dont la rédaction fut terminée en 1526, parue pour la première fois à Venise en 1550 dans le recueil des « Navigation Et Voyage De Ramusion Sur Alger XXVI et XXIX ».

JORA N°18 du 02/04/1963 portant code de la nationalité Algérienne.

Jordi, Jean Jacques., (1998), Alger 1830-1930 ou une certaine idée de la construction de la France, **In** revue perçée, parcourir les collections, Méditerranée, p.29-34.

Kamal, Abdelhak., (2011), Industrialisation et concentration urbaine, Université de Toulon.

Kasdallah, N., (2013), Dynamiques d'urbanisation des villes intermédiaires au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) : Effet chef-lieu et perspectives de développement.

Kateb, K., (2001), Européens « Indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962), représentations et réalités des populations, INED, Paris, France, édition PUF.

L'ordonnance du 24/08/1962 relative à la protection et la gestion des biens vacants, JORA du 07/09/1962, Alger, Algérie.

Lacoste, Y., Nouschi, A., Prenant, A., (1960), l'Algérie : passé et présent, édition social, Paris, France, p.319-321.

Larcher, Jean-Luc., Gelgon, Thierry., (2000), Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural, Éditions TEC et DOC, Paris, France.

Lasary, Histoire de la pensée économique : les hommes, les idées, les évènements.

Lavedan, Pierre., (1936), Géographie des villes, Edition Librairie Gallimard, Paris, France.

Le Corbusier., (1923), vers une architecture, Edition Flammarion, 254 pages.

Loi 84-09 du 04/02/1984, relative à l'organisation territoriale du pays, JORA N°6 du 07/02/1984, Algérie.

Malverti, Xavier., Picard, Aleth., (1988), les villes coloniales fondées en Algérie entre 1830 et 1880, rapport de recherche, Ecole nationale d'architecture de Grenoble, « <https://hal.archives-ouvertes.fr/> ».

Bibliographie

Mattei, Marie-Flore., Pumain, Denise., (2007), Données urbaines, Edition ECONOMICA, Paris, France.

Mazet, Pierre., (2000), aménagement du territoire, Edition Armand Colin, Paris, France.

Mera, A., (1963), Regards sur l'enseignement des musulmans en Algérie (1880-1960), Confluent Juin-Juillet N°32 et N°33, p.603, cité par Kadri. A.

Merlin, Pierre., (2007), L'urbanisme, Edition Puf, Paris, France.

Merlin, Pierre., le fait urbain en Algérie : de l'urbanisme d'extension à l'urbanisme.

Ministère chargé de la population au Maroc, (1995), Population légale du Maroc d'après le recensement général de la population et de l'habitat (septembre 1994).

Ministère d'État chargé des finances et du plan ; Sous-Direction des statistiques ; Commissariat National au Recensement de la population, (Juin 1967), Recensement de 1966 : population par commune selon situation de résidence et dispersion géographique, Alger, Algérie.

Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire ; Direction des statistiques et de la comptabilité nationale, (1981), Population et agglomérations aux recensements de 1966 et 1977, Alger, Algérie.

Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire ; Direction des statistiques et de la comptabilité nationale ; Commissariat National aux Recensements et enquêtes statistiques, (1979), 2^{ème} recensement général de la population et de l'habitat du 12 février 1977 : tableaux récapitulatifs par wilaya, Alger, Algérie.

Ministère des finances et du plan ; Commissariat National au Recensement de la Population ; centre de dépouillement d'Oran, (1966), Résultats Préliminaires du Recensement Général de la Population effectué en 1966, Oran, Algérie.

Ministère du Plan ; Institut National de la Statistique (INS) Tunisie, (1984), Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Tunisie « population par division administrative », Tunis, Tunisie.

Bibliographie

Montbourg, Leila Ould kadi., Alger : une cité turque au temps de l'esclavage, chapitre II : Histoire, population d'Alger et signes urbains, presse universitaire de la Méditerranée, chapitre consacré au père Ximenez ;

Mutin, Georges., (1977), Développement et maîtrise de l'espace en Mitidja, article, p.5-34.

Nettement, Alfred., Histoire de la conquête d'Alger, livre numérisé en mode texte par Alain Spenatto, « <http://www.cnplet.dz/images/bibliotheque/Histoire/Histoire-de-la-conquete-d-Alger.pdf>

Nogueres, H., (1962), l'expédition d'Alger, Paris, France.

Nouveaux villages algérois, Atlas Blidéen, Chenoua, Mitidja occidentale : d'après Bourdieu Pierre et Sayad Abdel Malek, **In** Persée : parcourir les collections, études rurales, 1963, p.103-106.

Office National des Statistiques (ONS) Algérie, (1989), Population urbaine et rurale par commune : RGPH 1987, Alger, Algérie.

Office National des Statistiques (ONS) Algérie, (2000), Armature urbaine : collections statistique N°97, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998, Alger, Algérie.

Office National des Statistiques (ONS) Algérie, (2011), Armature urbaine : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008, Alger, Algérie.

Ordonnance 74-69 du 02/07/1974 : qui réorganise le territoire algérien en 31 Wilayate, Alger, Algérie.

Ordonnance N°62-157 du 31/12/1962 stipulant que la législation coloniale en vigueur est reconduite jusqu'à nouvel ordre, elle a maintenu les dispositions antérieures dans tous les aspects non contraires à la souveraineté du pays.

Ordonnance N°97-14 du 31/05/1997, relative à l'organisation territoriale de la Wilaya d'Alger et l'ordonnance N°97-15 du 31/05/1997 fixant le statut particulier du Gouvernorat du Grand Alger.

Bibliographie

Ourabah, Mahmoud., (2012), Premiers pas : Souvenirs autour d'un projet de développement de l'Algérie 1963-1980, Edition l'Harmattan, Paris, France.

Paix, Catherine., (1972), approche théorique de l'urbanisation dans les pays sous-développés, **In** Revue Persée « parcourir les collections », N°50, p.269-308,
« <https://www.persee.fr/collection/tiers> » ;

Paquot, Thierry., Kleinschmager, Richard., (2006), Extrait du dictionnaire la ville et l'urbain, Edition Anthropos-Economica, 320 pages.

Rapport de la Wilaya d'Alger **In** APS (Agence Presses Algérie) Alger publié le 29/05/2018.

Reyssset, Pascal., (1997), Aménager la ville, Éditions sang de la terre, Paris, France.

Sahli, Anne-Marie., Alger : évolution, révolution et permanence, Université de Strasbourg, France, p.48-58, « <https://www.erudit.org/fr> ».

Said-Amer, Tayeb., (1981), Le développement industriel de l'Algérie : Bilan de l'industrialisation, Éditions Anthropos, Paris, France.

Saigo, Jacques., l'habitat dans le plan quinquennal de l'Algérie, conférence du 25/06/1959, Université d'Alger, conclusion du cycle de conférence de l'ITEBA, enquête sur l'habitat en Algérie, présidée par le délégué du gouvernement Paul Deleuvrier, **In** supplément aux annales de l'institut technique du bâtiment et des travaux publics n°143, 12^{ème} année, Novembre 1959, p.16.

Santos, Milton., (1971), croissance et urbanisation en Algérie (article), Méditerranée, p.737-740.

Schaffar, A., (2008), regional income inequality and urbanization trends in China: 1978-2005, région et développement n°28.

Schaffar, A., (2009), Croissance et hiérarchies urbaines dans les pays émergents, Université de Toulon.

Schaffar, A., (2009), la loi de Zipf dans la science régionale : entre anciennes controverses et nouvelles perspectives, revue européenne de géographie n°450.

Bibliographie

Schaffar A., Pavleas S., (2014), the evolution of the Greek urban centers: 1951-2011, région et développement n°39.

Secrétariat d'Etat au plan ; Direction des statistiques ; Commissariat National au Recensement de la Population, (1966), Population et Habitat des villes et chefs-lieux au recensement de 1966 (population des villes et chefs-lieux : données générales), Alger, Algérie.

Secrétariat d'Etat au plan ; Direction des statistiques, Commissariat National au Recensement de la Population, (1966), Population et Habitat des villes et chefs-lieux au recensement de 1966 : état et structure de la population des chefs-lieux urbains et semi-urbains, Alger, Algérie.

Secrétariat d'Etat au Plan, (1978), Etude de l'armature urbaine au recensement de 1977, Alger, Algérie.

Secrétariat d'État au Plan, Direction des statistiques, (1974), Tableaux de l'économie algérienne, Alger, Algérie.

Semmoud, Bouziane., Industrialisation et espace régional en Algérie, le cas de l'Oranie littorale, Tome 1, Office des publications universitaires, Alger, Algérie.

Semmoud, Bouziane., Industrialisation et espace régional en Algérie, le cas de l'Oranie littorale, Tome 2, Office des publications universitaires, Alger, Algérie.

Semmoud, Nora., Edition presses universitaires. **In** Revue marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée de Guilia Ventrella, Proust 22/11/2016, 288 pages ;

Silvany, Augusto. J., Économiste au centre de planification des Nations Unies, New York et ancien professeur de la Faculté d'Économie de l'Université Fédérale de Bahia (Brésil). **In** Revue Persée Tiers Monde, 1971, N°45, p.99-113, la ville et l'organisation de l'espace dans les pays en voie de développement, « <https://www.persee.fr/collection/tiers> » ;

Zitouni, Madani. S., (2009), Alger d'aujourd'hui : une ville à la recherche de ses marques sociales **In** revue Insaniyat N°44 et 45, Alger : une métropole en devenir ;

Zitouni, Madani. S., (2009), **In** Revue Algérienne d'anthropologie et de sciences sociales : Alger : aujourd'hui une ville à la recherche de ses marques, pp.35-55 ;

Table des matières

Dédicaces

Remerciements

Résumé

Abstract

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale..... 1

Chapitre I : Croissance et hiérarchies urbaines dans les pays du Maghreb8

1. INTRODUCTION..... 9

a. Théories des hiérarchies urbaines : La loi rang-taille des villes..... 9

b. Les théories de la croissance urbaine 11

2. L'urbanisation au Maghreb : historique et développement du phénomène..... 16

2.1. La période coloniale..... 16

2.2. Développement de l'urbanisation après 1960 17

3. Caractéristiques des villes urbaines au Maghreb..... 22

3.1. Analyse descriptive des données..... 22

3.2. Type de la distribution des tailles des villes urbaines 25

4. Application des modèles des hiérarchies urbaines dans les pays du Maghreb..... 27

4.1. Le modèle rang-taille 27

4.2. Le modèle quadratique 30

5. Application des modèles de la croissance urbaine dans les pays du Maghreb 32

5.1. Résultats des tests de stationnarité 32

5.2. Résultats des modèles de la croissance relative des villes 35

5.2.1. La croissance relative des villes algériennes 35

5.2.2. La croissance relative des villes marocaines 38

5.2.3. La croissance relative des villes tunisiennes 41

Conclusion44

Chapitre II : Politiques de développement et d'aménagement du territoire en Algérie	46
Introduction.....	47
1. La politique de développement	50
1.1. La notion de développement en Algérie.....	50
1.2. Le modèle économique algérien de la période postindépendance	50
1.3. Le choix du modèle de développement.....	51
1.4. La mise en œuvre de la SAD.....	52
2. La politique d'aménagement du territoire en Algérie	54
2.1. Approche historique	54
2.2. Les objectifs de l'aménagement du territoire en Algérie	57
2.3. Les schémas d'aménagement du territoire : les découpages régionaux actuels	58
3. La mise en place de la stratégie de développement en Algérie.....	59
3.1. État des lieux de l'économie à l'indépendance	60
3.2. Avant la stratégie algérienne de développement (SAD): le plan de Constantine.....	61
3.3. La stratégie de développement après la mise en place de la SAD : 1967 à aujourd'hui.....	62
3.4. La période des plans.....	63
3.5. La concentration des industries : les pôles de croissance.....	65
3.6. Les suites de l'industrialisation forcée en Algérie	66
4. De la crise à la reprise puis à la crise à nouveau	71
4.1. Les années de crise en Algérie	71
4.2. La reprise.....	73
4.3. Place du secteur industriel privé dans l'économie algérienne.....	74
4.4. Le plan quinquennal 2010-2014.....	76
4.5. Évolution du processus de désindustrialisation (1986-2011).....	78
5. Développement et équilibre régional en Algérie.....	80
5.1. Inégale répartition des populations : une approche historique	80
5.2. Les tendances d'urbanisation	83
Conclusion	88

Chapitre III : Évolution de la ville d'Alger et son rôle dans le développement algérien.....97

Introduction : Survol sur les théories des villes, l'urbanisation et l'urbanisme 98

1. Alger durant la période précoloniale 101

- 1.1. La naissance d'Alger 101
- 1.2. L'évolution de la ville d'Alger 103
 - 1.2.1. L'époque ottomane 103
 - 1.2.2. Évolution de la population d'Alger 105

2. L'évolution de la ville d'Alger durant la période coloniale (1830-1962) 108

- 2.1. Le choc colonial 109
- 2.2. La vision future d'Alger et les premières transformations 111
 - 2.2.1. Les premières transformations dans la médina 112
 - 2.2.2. L'arrivée des civils européens 113
 - 2.2.3. Les actions d'envergure 114
- 2.3. Les dynamiques modernes d'urbanisation 116
 - 2.3.1. L'évolution de la ville d'Alger de 1930 à 1962 116
 - 2.3.2. Les dynamiques foncières 117
 - 2.3.3. Les processus de formation des bidonvilles à Alger 121
 - 2.3.4. Le processus migratoire vers la Mitidja 122
- 2.4. Le rôle économique d'Alger durant la colonisation 124
- 2.5. Le plan de Constantine 126

3. L'évolution de la ville d'Alger de l'indépendance en 1962 à nos jours 130

- 3.1. Évolution de la législation et de la réglementation en matière d'urbanisme 131
- 3.2. Les tentatives de gestion de la ville d'Alger à travers les institutions et les découpages administratifs et territoriaux 132
 - 3.2.1. L'évolution des institutions de gestion de la ville d'Alger 132
 - 3.2.2. L'incohérence et l'inadaptation des études préconisées 134
 - 3.2.3. L'étalement des habitants en périphérie 136
- 3.3. L'effondrement de l'économie agricole de la Mitidja 138
 - 3.3.1. Les biens vacants 139
 - 3.3.2. La régression de l'économie de la Mitidja 140
- 3.4. Un plan stratégique pour la capitale, vers le métropolisation 142

Conclusion du chapitre	148
Conclusion générale.....	152
Annexes	
Liste des graphiques	
Liste des tableaux	
Bibliographie	
Table des matières	